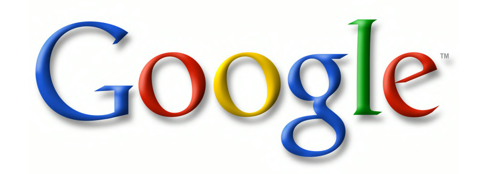
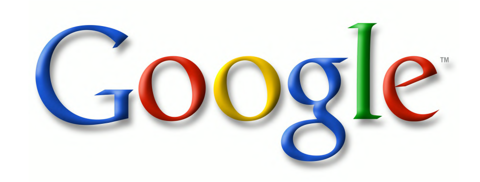
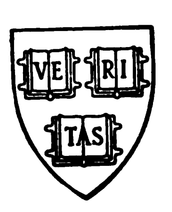






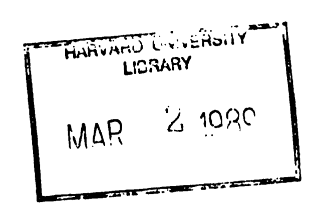

VE RI
TAS

JAQUES SAURIN

SA VIE ET SA CORRESPONDANCE

PAR

MM. J. GABEREL ET DES HOURS-FAREL



GENÈVE, IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

JAQUES SAURIN

SA VIE

ET SA CORRESPONDANCE

Première Partie

BIOGRAPHIE DE JAQUES SAURIN

PAR

J. GABEREL

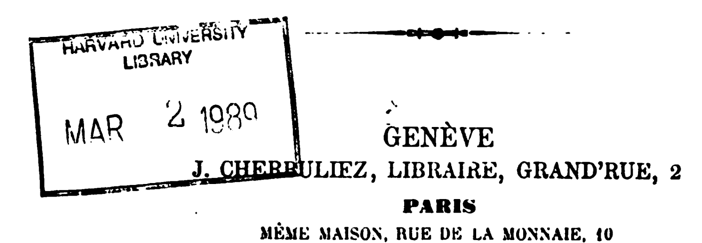
ancien pasteur

Seconde Partie

CORRESPONDANCE DE JAQUES SAURIN ET DE SA FAMILLE

PAR

DES HOURS-FAREL



GENÈVE
J. CHERBULIEZ, LIBRAIRE, GRAND'RUE, 2
PARIS
MÊME MAISON, RUE DE LA MONNAIE, 10

1864

AVANT-PROPOS

Appelé par le Consistoire protestant de Nîmes à prononcer, dans plusieurs temples du Midi, des conférences sur les grands jours de l'Église réformée, M. Gaberel se trouvait à Montpellier au mois d'avril 1863. Dans une conversation sur l'histoire du protestantisme local, M. Corbière, pasteur en cette ville, lui apprit que M. E. des Hours-Farel s'occupait en ce moment à classer et mettre en ordre une volumineuse correspondance de JAQUES SAURIN et de divers membres de sa famille, dont

il devait la communication à un membre de l'illustre famille de Montcalm, M. le marquis Victor de Montcalm, qui avait bien voulu l'autoriser à publier de cette correspondance ce qui lui paraîtrait utile ou intéressant.

Ces lettres de Jaques Saurin, de ses frères Louis et Marc-Antoine, et de quelques dames de la même famille, sont toutes adressées à Mlle Élisabeth de Montcalm, dame de Gozon et de Saint-Véran, réfugiée à Genève au temps de la Révocation, parente éloignée des Saurin, et qui avait témoigné une maternelle affection et rendu d'éminents services au grand prédicateur, durant sa jeunesse et ses débuts dans le ministère évangélique.

M. Gaberel fut vivement intéressé par la découverte de cette correspondance; présenté par M. le pasteur Corbière à M. des Hours-Farel, il lui offrit sa collaboration pour l'œuvre qu'il avait entreprise et voulut bien se charger d'écrire, à l'aide de ces documents nouveaux, une nouvelle biographie de Jaques Saurin.

M. des Hours-Farel accepta avec empressement l'offre de M. Gaberel. — Que de fois ils avaient l'un et l'autre entendu les admirateurs de l'illustre prédicateur de la Haye, les personnes édifiées par la méditation de ses inimitables discours, regretter l'obscurité qui plane sur sa carrière pastorale et sa vie de famille! Le vénérable M. Duby, professeur de théologie à Genève, l'un des plus sérieux appréciateurs du mérite de Saurin, disait souvent à ses élèves, dont faisait alors partie M. le pasteur Gaberel : « Voyez, tous les détails recueillis par les biographes touchant Saurin peuvent être condensés en quelques pages, et les prédicateurs qui développent leurs facultés naturelles par l'étude de ses chefs-d'œuvre désireraient ardemment pénétrer dans l'intimité du plus éloquent orateur que le Chef de l'Église ait fait briller sur le monde protestant. »

Nous espérons aujourd'hui que cette lacune sera remplie. Nous donnons les lettres écrites par le grand prédicateur et celles de ses parents qui

offrent un intérêt historique et religieux. Afin de compléter autant que possible ce travail, M. Gaberel a recueilli les détails qui concernent Saurin, sa famille et ses amis du refuge, dans les archives genevoises et les publications hollandaises. Quelques notes et quelques pièces justificatives complètent notre œuvre. Nous sommes heureux d'ajouter ainsi quelques pages nouvelles à la glorieuse histoire des Églises réformées, et tous nos lecteurs s'uniront à nous pour remercier M. le marquis de Montcalm d'avoir autorisé la publication des principales lettres adressées par Jaques Saurin à son illustre parente, Mlle de Montcalm de Gozon et de Saint-Véran.

Au moment de mettre sous presse, de nouvelles lettres de Saurin ont été découvertes à Genève. Dans cette ville s'éteignait un vénérable magistrat, M. de Roches-Lombard, dernier représentant de cette famille dont les ancêtres ont défendu avec tant de dévouement le christianisme durant le

dix-huitième siècle. M. de Roches laisse une précieuse collection de correspondances recueillies par ses ancêtres. Parmi ces lettres se trouvaient quelques pages de Saurin adressées à son professeur bien-aimé, J.-Alphonse Turretin. La famille de M. de Roches a bien voulu nous les confier, et nous sommes heureux de les joindre aux correspondances de Mlle de Saint-Véran.



CHAPITRE I

La jeunesse de Saurin.

La famille Saurin. — Émigration de Nîmes à Genève, en 1686. — Position sociale de Jean Saurin le père à Genève ; ses talents pour la poésie religieuse. — La société académique protestante de Genève pendant la jeunesse de Jaques Saurin. — Les réfugiés nobles. — Mme Saurin la mère. — Premières études de Jaques Saurin. — Ses campagnes militaires. — Légèreté de son caractère à la suite de la vie des camps. — Influence de Bénédict Pictet et de Mlle de Saint-Véran. — Brillantes études théologiques de Saurin. — Action de Jean-Alphonse Turretin sur les principes de tolérance du jeune ministre. — Les premières prédications de Saurin. — Hommages rendus à ses talents et à son caractère par le clergé et l'Académie de Genève.

Vers le milieu du dix-septième siècle vivait à Nîmes un homme portant un nom respecté chez les protestants et dont le caractère personnel continuait dignement la tradition religieuse de sa fa-

mille. Jean Saurin, né en 1632, exerçait la profession d'avocat; sa haute impartialité judiciaire, son éloquence impressive, lui avaient créé une belle position dans le barreau du Languedoc. Ses facultés poétiques le placèrent à la tête de l'Académie royale de Nîmes, mais la tyrannie ultramontaine de Louis XIV, le fanatisme du clergé et la cruauté passive des agents persécuteurs rendirent intolérable l'existence des protestants résolus à conserver le culte d'esprit et de vérité. Jean Saurin, sa femme Hippolyte de Tournière, et leur fils Jaques, âgé de neuf ans, sortirent du royaume en 1686 [1]. Le grand prédicateur se souvenait des misères de ce premier voyage, lorsqu'il disait dans le temple de Vooburg : « Les pères et les mères chargeaient sur leurs épaules des enfants qui ne pouvaient encore connaître la grandeur du péril auquel on voulait les arracher, et chacun emportant son âme pour butin, ne demandait que cette précieuse liberté qu'il avait perdue. »

La famille Saurin atteignit Genève dans l'automne de 1686; elle prit un logis tout proche de la cathédrale, sur la petite place de la Taconnerie.

Les juristes genevois apprécièrent les mérites

[1] Jaques Saurin naquit le 6 janvier 1677.

et la science de leur nouveau collègue : il fut consulté dans maintes affaires importantes. Les pasteurs témoignèrent également une haute considération pour Jean Saurin ; le professeur Bénédict Pictet l'entoura d'une affection spéciale, et les archives de la république contiennent une mention distinguée touchant l'avocat-poëte de Nîmes. « Du « 12 avril 1693 (Registres des Conseils). Quelques « années avant les malheurs, l'Église de Paris avait « chargé M. Valentin Conrart l'académicien de re- « voir les psaumes et de les mettre sur un pied « convenable et accommodé à la pureté où le lan- « gage a été amené. M. Conrart travailla avec beau- « coup de succès, et comme Dieu l'avait retiré « avant qu'il eût terminé son ouvrage, d'autres « personnes, et principalement M. Bénédict Pictet, « furent priées de ne pas laisser ce grand travail « imparfait ; de telle sorte, qu'il a été dès lors achevé « à la satisfaction générale. On remercie beaucoup « le sieur SAURIN, avocat de Nîmes, d'avoir aidé « nos pasteurs par son talent de poésie. »

La société genevoise présentait à la fin du dix-septième siècle un remarquable caractère. La métropole réformée ouvrait ses portes aux flots des réfugiés qui se pressaient sur son territoire ; elle dépensait des millions de florins pour les secourir

et s'exposait, sans regarder en arrière, au courroux de Louis XIV et aux périls de l'annexion à main armée.

L'Académie de Genève était dirigée par des hommes amis de la science positive et des idées libérales. Un professeur de philosophie, Robert Chouet, avait remplacé les formules immobilisées d'Aristote par le système et la méthode de Descartes. Leibnitz entretenait d'intimes relations avec les savants genevois. Jean-Alphonse Turretin et Bénédict Pictet offraient à la jeunesse une science et des travaux appréciés par les grandes universités de l'Europe. Les idées de liberté de conscience dans le champ de la dogmatique, le droit pour chacun de publier ses opinions en respectant les convenances et la morale, prévalaient auprès des esprits les plus distingués.

La prédication genevoise se trouvait entièrement renouvelée sous l'influence de Bénédict Pictet, de J.-A. Turretin et d'Ézéchiel Gallatin. Les sermons des temps antérieurs offraient de longues explications sur le sens des Écritures et les différences avec l'Église romaine. Cette controverse et cette exégèse, jadis nécessaires pour dissiper l'ignorance des masses, étaient remplacés par des discours clairs et simples; on parlait de préférence au cœur,

on cherchait à diriger les consciences par un bref et chaleureux exposé des dogmes et de la morale, on préférait les termes bibliques aux formules de l'école : Ézéchiel Gallatin, en particulier, savait analyser avec tant de précision, dans ses discours, l'œuvre et la foi, que l'auditeur comprenait à merveille l'indissoluble union de ces éléments fondamentaux du christianisme.

Les temples de Genève étaient trop étroits pour contenir le public religieux du temps. A côté des nationaux se pressaient des foules de proscrits à peine échappés aux dragonnades et qui ne pouvaient se rassasier de cette parole évangélique pour laquelle ils avaient tout sacrifié. Des étrangers de haut rang venus d'Angleterre et d'Allemagne, se groupaient en grand nombre autour des orateurs préférés. « Nous sommes à Genève et l'on y sent « peu l'exil, » écrivait un réfugié à ses amis du Languedoc.

En effet, la société française intimement mêlée aux familles genevoises, offrait un personnel singulièrement distingué : MM. Ingrand, de Sillol, de Balguerie, Duquesne, de Marsay, de Rochefort, de Salgas, de Malerargue, de Mex, de Jaussaud, de Belleval, de Verdélhac, de Saint-Julien, de Beauregard, de Vignolle, Saurin, etc., formaient des

cercles où les dames de Montcalm, de Caussade, de Chatillon, de Saussigny, apportaient la grâce et la facilité du nouveau langage dans les causeries littéraires, le développement de la philosophie de Leibnitz et l'analyse des sévères théories du dogme réformé. La plupart de ces nobles proscrits moururent à Genève; leurs testaments sont déposés dans les archives de la république, et nous voulons sortir de l'oubli ces touchants témoignages de la foi et de l'humilité chrétienne en ces temps héroïques. Voici les dernières paroles de M. Ingrand, l'ami et le directeur de Jaques Saurin dans sa jeunesse. « Je rends à Dieu, dit-il en son testament, de très-humbles actions de grâces pour les faveurs dont il m'a comblé, et en particulier de l'honneur qu'il m'a fait en m'appelant, quoique j'en fusse indigne, à souffrir pour la vérité ce qui était infiniment au-dessus de mes forces, sans les secours extraordinaires de sa grâce. Je suis encore pénétré de la plus vive reconnaissance de ce qu'il m'a fait trouver en cette ville un asile assuré où j'ai pu servir Dieu en liberté et selon les lumières de ma conscience. Je le bénis de m'avoir suscité divers amis d'une piété et d'un mérite distingués, dont j'ai reçu dans tous les temps des marques de l'affection la plus pressante. »

Ces souvenirs accompagnaient Saurin au milieu des gloires de son ministère. Dans les temps d'épreuve, Genève lui apparaissait comme le port du refuge, et son frère résume en ces mots ces impressions de leur jeunesse : « J'ai toujours Genève dans le cœur, et comme je l'ai quittée malgré moi, mon esprit y retourne plus d'une fois le jour. Je commence à sentir le malheur de ma petite fortune, qui m'empêche d'y passer ma vie. Je me rappelle incessamment mes amis, mes amies, nos réunions, et je ne vois rien qui puisse me dédommager de ce que j'ai perdu. Où pourrions-nous trouver rien qui valût les conversations de M. Ingrand, l'exemple de tant d'hommes vénérables, la douceur des demoiselles de Caussade, l'amitié de Mlle de Saussigni, la vivacité des conversations à l'hôtel Gallatin ? Les témoignages de souvenir que me donne M. B. Pictet me touchent sensiblement, qui pourrait les oublier ? »

Si le génie est un don pur et simple du Créateur, les impressions et la direction du jeune âge exercent une influence décisive sur les résultats accomplis par ces magnifiques facultés. Jaques Saurin fut environné des chances les plus favorables. Il fait ses études dans cette société intellectuelle et religieuse que nous avons décrite. Il est

élevé par une mère qui offre le modèle de l'héroïne chrétienne dans les mauvais jours de l'Église. Il est dirigé par une amie, Mlle de Saint-Véran, dont l'esprit, la grâce du style, la douce piété, lui donnent le goût des choses élevées, et de l'élégance puisée aux plus pures régions de la conscience et du cœur.

Mme Hippolyte de Tournière, mère de Jaques Saurin, se révèle à nous, dans le testament de son mari et dans sa correspondance, comme une de ces nobles femmes dont les cités du Midi et les vallées des Cévennes conservent encore le type vénéré. Ces personnes offrent un extérieur à la fois paisible et sévère, et l'on retrouve dans leurs paroles le souvenir des jours où l'on suivait le sentier du désert pour adorer Dieu en esprit et en vérité.

Au temps de la Révocation, ces mères de famille cherchaient à combler, au moyen d'un travail opiniâtre, les larges brèches creusées dans leur patrimoine par les confiscations ultramontaines. Sans récriminer sur ces pertes de fortune, elles acceptaient avec une persévérante résignation le travail manuel pour l'entretien de leurs enfants. Mais, à côté de cette tâche journalière, ces martyrs du devoir chrétien comprenaient que ce n'est pas de pain seulement que l'homme doit vivre. Le zèle pour

la maison de l'Éternel qui leur fit emporter leurs enfants sur la terre de liberté de conscience, leur inspira d'excellentes méthodes d'éducation; elles voulurent dans les jours de paix conserver l'énergie de la foi qui les avait soutenues au temps de l'épreuve. Elles firent aimer l'Évangile aux enfants en rendant attrayantes les saintes histoires; elles entremêlèrent intimement cette trame religieuse à leur naissante intelligence, et l'instruction évangélique fut aussi douce que les jours de la persécution avaient été sévères. Plus tard, les fils du refuge, dans la vie monotone de l'atelier, au milieu des périls des camps, durant les fatigues du ministère ecclésiastique, trouvèrent dans ces souvenirs du foyer paternel un relèvement et une sainte garde..... La vieille dame hugenote, assise près de la croisée, le livre des promesses usé, fatigué, sur ses genoux, la figure ombragée de ses longues coiffes blanches, ayant oublié, à force de pardon, les misères du passé, rayonnante de paix et d'espérance! Cette vision bénie accompagnait le jeune homme dans ses travaux et ses succès jusqu'aux derniers jours de sa carrière. — Telle fut la mère de Jaques Saurin, la femme à qui son époux donne charge en son testament, « d'entretenir et d'élever ses enfants selon leur condition, et principalement

de les faire instruire dans la religion pure réformée et dans les autres connaissances vertueuses auxquelles ils seront propres. En même temps qu'il exhorte affectueusement ses enfants et leur ordonne, par exprès, de demeurer toujours dans l'obéissance qu'ils doivent à leur mère et de lui rendre avec affection tous les services auxquels sa bonté, ses soins pour eux et le devoir de leur naissance les obligent. »

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!

a dit le poëte, et ce bonheur Jaques Saurin le savoura dans sa plénitude [1]. « Il annonça dès l'abord, disent les biographes hollandais, les dispositions les plus distinguées. On eût dit qu'il n'apprenait rien de nouveau, mais qu'il se souvenait d'anciennes choses qu'il aurait entendues autrefois. Doué d'une mémoire facile, d'une conception prompte, il attira sur lui, durant ses études préparatoires, l'attention de ses professeurs, et ces hommes habitués à découvrir les conditions de l'avenir intellectuel et religieux de leurs élèves, déclaraient que ces débuts promettaient de grandes choses. »

[1] Van Osterzée, *Essai sur Saurin*, p. 13.

Les succès de l'Académie réalisèrent les espérances du collége. Saurin fut admis comme étudiant régulier en 1692, à l'âge de quinze ans [1]. La loi imposait alors, comme aujourd'hui, quatre années de belles-lettres et de sciences avant d'être admis en théologie ou en droit. Saurin avait obtenu les suffrages de ses professeurs lorsque des circonstances politiques interrompirent ses travaux au milieu de leur développement.

En 1694, une grande réaction militaire concentrait ses efforts pour résister à Louis XIV : l'Angleterre, la Hollande, voire même les États-Sardes, étaient ligués contre le brillant despote. Un régiment de volontaires se formait en Savoie. Son chef était milord Galloway, marquis de Ruvigny [2], ar-

[1] Le Registre de l'Académie de Genève porte : Admissus ad humaniores litteras Jacobus Saurinus sub B. Picteto rectore 1692.

[2] Henri Massuc, marquis de Ruvigny, dernier député général des Églises protestantes de France, était né le 9 avril 1648. Il avait émigré en Angleterre avec son père et son frère Pierre, sieur de la Caillemette, qui fut tué à la bataille d'Aghrim en Irlande. Ruvigny était entré, en 1688, au service de Guillaume d'Orange, avec le grade de colonel d'un régiment de cavalerie entièrement composé de réfugiés. En 1691, il fut créé baron Pertanlington, comte Galway ou Galoway et pair d'Irlande. Le roi Guillaume l'envoya, en 1694, en Piémont, pour y commander, avec le grade de lieutenant-général, les troupes auxiliaires anglaises, en place de Charles de Schom-

dent partisan de la cause protestante. Il fit connaître aux réfugiés français de la Suisse romande, que le moment était venu de prendre part à la lutte engagée pour renverser l'ennemi commun et retrouver ainsi quelques chances de rentrer dans la patrie perdue, car si l'on obtenait un succès important, dans les traités futurs les vainqueurs exigeraient de Louis XIV la restauration de l'édit de Nantes.

Milord Galloway comprenait que Genève, entourée par la frontière française, sans cesse surveillée par les émissaires de l'ombrageux monarque, devait user en cette occasion d'une extrême prudence. La prudence fut telle, qu'on ne fit aucune mention officielle sur les registres touchant les enrôlements projetés; les magistrats genevois inscrivirent seulement « des compliments de bonne amitié pour milord Galloway qui fait un séjour à Rolle, » et ils parurent ignorer la formation du nouveau régiment. Du reste, l'opération fut promptement terminée, les enfants des réfugiés s'inscrivirent avec enthousiasme, ils s'éloignaient sous prétexte de faire des promenades aux environs de

berg, tué à Marseille, et y remplir en même temps le poste de résident britannique auprès de Victor-Amédée.

Haag, *France protestante.*

Genève, et se dirigeaient sur Chambéry, d'où le régiment s'avança vers les frontières françaises du Dauphiné.

Jaques Saurin, âgé de dix-sept ans, fut entraîné par son courage et les souvenirs vivants des misères religieuses de l'émigration, il se joignit aux volontaires. Ses parents accordèrent-ils leur consentement à cette démarche, ou leur fils aîné fut-il enrôlé sans leur participation ? La chose reste douteuse. Un auteur hollandais semble le croire, puisqu'il raconte qu'à son retour Saurin se réconcilia avec sa famille. D'autres biographes passent sous silence cet incident. Quoi qu'il en soit, la conduite du jeune Saurin offrit dans les camps un brillant courage, un attachement aux principes religieux de la maison paternelle, le tout mélangé de légèretés de conduite presque inévitables en pareilles circonstances. Ses adversaires catholiques ne lui ont pas ménagé les récriminations exagérées et partiales sur ce sujet. « Vous avez été homme « de guerre comme moi, dit l'un d'entre eux, je « vous ai vu en Piedmont, et vous étiez un grand « grivois, vous aviez du cœur comme un lion « quand il fallait aller à la petite guerre [1]. » Effec-

[1] Réponse aux réflexions critiques de M. Saurin, sur l'état du christianisme en France. La Haye, 1726.

tivement en 1695, Saurin s'étant emparé d'un drapeau sur le champ de bataille, fut nommé enseigne par le colonel Régnault [1]. Toutefois, au milieu de ce relâchement et du bruit de la vie militaire, les enfants des réfugiés de l'Evangile conservèrent leurs habitudes religieuses, le culte public ne fut pas négligé; Saurin, désigné par ses camarades, fit souvent des lectures et des méditations sur quelques portions des saintes Ecritures. Milord Galloway lui témoigna sa satisfaction, et plus tard entoura sa famille d'une bienveillance cordiale en Angleterre.

Au bout de trois ans, en 1697, la paix de Ryswyk fut signée, les princes protestants ne purent obtenir aucune faveur touchant les réfugiés de la Révocation. Toute espérance de restauration se trouvant anéantie, Saurin quitta la carrière des armes et revint à Genève pour reprendre ses études.

Le futur prédicateur eut l'inappréciable avantage d'obtenir l'affectueuse protection de Mlle Saint-Véran de Montcalm, sa parente. Cette dame, née en 1667, jouissait d'une haute considération dans le monde protestant. Moreri la mentionne dans

[1] Van Osterzée, page 15

son dictionnaire. Les savants genevois savaient qu'un livre anonyme fort goûté des philosophes, *La Recherche de la Vérité,* était l'ouvrage de Mlle de Montcalm, et Bénédict Pictet, si sévère en ses jugements, lui adresse les paroles suivantes en lui dédiant son traité de la consolation des malades.

« J'éprouve un singulier plaisir, en manifestant « la haute estime que je professe pour votre vertu, « votre amour pour Dieu et votre charité envers « tant de misérables à qui vous subvenez, quoique « vous ne vouliez pas qu'ils connaissent la main « qui les console. Vos longues épreuves m'autorisent « à vous dédier mon livre, je pense qu'il est utile de « donner aux malades un exemple vivant de la pa- « tience avec laquelle ils doivent recevoir les volon- « tés divines. Vous ne trouverez rien dans mon livre « que vous ne sachiez déjà parfaitement, mais il y « a certaines choses qu'on ne peut assez méditer. « Il est sûr que la longueur des maux épuise sou- « vent notre courage, en sorte que nous avons be- « soin qu'on nous fasse souvenir de ce que nous « savons des divins décrets et qu'on nous soutienne « en notre faiblesse. »

A cette patience chrétienne, Mlle de St-Véran joignait une suprême distinction dans la tournure de son esprit et le maniement de la langue fran-

çaise. Elle s'était préservée de la rudesse que le malheur des temps imprimait trop souvent sur les victimes des persécutions. Elle favorisait de toute son influence la grande modification qui s'opérait dans le style oratoire; elle appréciait avant tout l'ordre, la clarté, le sens pratique dans les compositions religieuses, et critiquait sans miséricorde les fastidieuses dissertations qui encombraient encore la prédication protestante. Cette dame reconnut de bonne heure les hautes qualités de Jacques Saurin, elle l'entoura d'une active et maternelle protection, elle sut diriger son imagination brûlante et lui fit comprendre que l'élégance et la dignité du langage sont indispensables pour rehausser la vérité des idées. De son côté, Saurin éprouva pour ce guide charmant cette respectueuse affection qui préserve du découragement intellectuel, double l'énergie de l'imagination et assure le succès dans les plus pénibles débuts.

Ainsi dirigé par son père et sa mère, austères représentants de la foi victorieuse des persécutions, animé du noble désir d'obtenir le suffrage d'une personne unissant les grâces de l'esprit aux fermes réalités de la croyance chrétienne, Saurin va se livrer tout entier aux études théologiques, et dans l'âge mûr, parvenu au faîte de la gloire du prédi-

cateur, nous le verrons rapporter à sa vénérable amie les succès bénis de son œuvre avec la modestie et l'abandon qu'il manifestait durant ses préparations au saint ministère.

Trente ans plus tard, un autre enfant de génie s'en allait de Genève, abandonné par l'immoral égoïsme de son père... Détaché de la souche protestante, il rencontre sur sa route un abbé déiste qui lui enlève sa foi native aux vérités révélées de l'Évangile. Il est recueilli par une femme qui lui enseigne à *marcher comme son cœur le mène.* Hélas! si les chances qui flétrirent les premières démarches de Rousseau dans ce monde avaient accompagné Saurin dès les jours de sa jeunesse, peut-être que le grand génie évangélique aurait marqué sa place entre Bayle et Voltaire!

Cette opinion, fondée sur l'importance capitale des premières directions de l'esprit et du cœur, est du reste confirmée par certaines circonstances qui rendirent pénibles les débuts théologiques de Saurin. Les pasteurs genevois, nos parents et nos professeurs [1], ont recueilli vers la fin du dix-huitième siècle les détails suivants de la bouche de leurs

[1] MM. Duby, Heyer, de la Planche, de Roches, Gaberel.

chefs spirituels, dont les pères vivaient du temps de Saurin.

Lorsque le jeune enseigne eut quitté le service militaire, de retour à Genève il conserva des allures peu en harmonie avec sa future vocation; on ne pouvait sans doute lui adresser aucun reproche grave touchant sa moralité, mais ses paroles étaient légères, il ne montrait pas au sujet des croyances chrétiennes le sérieux et le respect que la pensée du ministère évangélique doit inspirer à un homme aussi remarquablement doué. Il laissait voir une vanité enfantine; bien que la paix eût terminé les démonstrations militaires, il persistait à revêtir son uniforme. Ces symptômes provoquèrent de sérieuses délibérations de la part des professeurs de théologie au sujet de Saurin; l'admettrait-on au nombre des proposants, ou malgré ses éminentes facultés lui donnerait-on le conseil de se choisir une autre carrière? Mlle de Montcalm, qui connaissait intimement la droiture de cœur de son jeune parent, multipliait les démarches pour vaincre ces obstacles. Sa position était délicate, car elle reconnaissait que le futur prédicateur ne sentait pas suffisamment tout le péril de son état moral, ni la nécessité d'une modification prompte et complète..... Un incident providentiel détermina la car-

rière de Saurin. Il se présentait un jour pour participer à la sainte-cène. Dans les temples genevois une table est dressée au pied de la chaire, à l'une des extrémités un pasteur offre le pain, puis à ses côtés un second officiant présente la coupe aux fidèles qui passent devant les ministres, s'arrêtent le temps nécessaire pour participer aux symboles sacrés et entendre en même temps un passage des Écritures, que les pasteurs adaptent autant que possible à la position particulière des communiants. Jaques Saurin, revêtu de son uniforme, s'approcha de la table sainte; le pasteur Bénédict Pictet, qui connaissait les secrets combats de sa conscience, le regarda avec une douce tristesse, et en lui offrant le pain consacré lui dit: « Jeune homme! réjouis-toi! suis le regard de tes yeux, mais sache que pour ces choses Dieu t'appellera en jugement, et il sera beaucoup redemandé à qui il aura été beaucoup donné! »

Saurin, frappé jusqu'au fond de l'âme de ces paroles et de la compassion chrétienne du vénérable ministre, est saisi d'une véritable émotion, il hésite à communier, puis s'élevant de toute son âme et de toute sa pensée au Dieu des miséricordes, il reçoit les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, et l'action de grâce du vieillard Siméon,

Laisse-moi désormais,
Seigneur, aller en paix,
Car mes yeux ont vu ton salut.

deviendra pour le jeune homme une sainte et bénie réalité. Il connaîtra par expérience cette dure et profonde maxime, que Tholuck devait formuler de nos jours dans son éclatante lumière, « c'est qu'il faut passer par l'enfer de la connaissance de soi-même pour arriver au paradis de la connaissance de Dieu. »

Cette solennelle épreuve porte ses fruits: Saurin abandonne les souvenirs de la vie militaire; ses impressions sont dominées par le sentiment religieux. Le sérieux dans l'extérieur, la dignité dans les paroles, l'ardeur régulière pour le travail inspirent une pleine confiance aux professeurs de théologie, ils fondent les plus légitimes espérances sur le nouveau candidat au saint-ministère. Mlle de Saint-Véran peut se réjouir des bonnes réalités qui répondent aux généreuses attentes de son affection.... Saurin, admis en 1697 au nombre des proposants, se livre tout entier à l'étude. Son cœur large et dévoué, son intelligence droite le portent vers la philosophie de Leibnitz qui domine pour

lors dans l'Académie de Genève, par les enseignements de Chouet et de Calandrini.

L'année suivante des luttes ardentes engagées autour des questions dogmatiques exercèrent une influence durable sur l'esprit de Saurin touchant la tolérance et la liberté de conscience. Berne, Bâle et Zurich venaient de publier le *Consensus*, le formulaire de la doctrine calviniste le plus dur qui puisse être imposé à l'esprit humain ; tous les ministres suisses furent sommés de signer cette confession de foi ; les opposants perdirent leurs places, furent bannis, emprisonnés, et on leur enleva l'éducation de leurs enfants. L'Eglise de Neuchâtel repoussa cette tyrannie et inscrivit ces mémorables paroles dans les annales de la liberté de conscience : « Désirant conserver l'union avec nos « frères réformés, nous garderons le silence sur « les questions décidées par le Consensus, et si « nous ne sommes pas tous du même sentiment, « nous nous supporterons les uns les autres. »

A Genève, le gouvernement s'abstint de toute pression matérielle, une forte minorité parmi les pasteurs voulait refuser la nouvelle confession, et, tout en conservant les doctrines orthodoxes, supporter charitablement les opinions théologiques secondaires. Un grave incident surgit au sein de

cette controverse. Les partisans du Consensus exigèrent le 1er avril 1698 « que tous les proposants « fussent soumis à un interrogatoire sévère tou- « chant la doctrine pour éclairer certains soupçons « d'hétérodoxie. »

Cette enquête eut lieu, mais son résultat, loin de rattacher les jeunes gens au principe d'autorité absolue dans l'Eglise, les poussa vers les idées tolérantes. Saurin, en particulier, entra dans cette voie, et jusqu'à la fin de sa carrière fut un zélé défenseur de la liberté de conscience. Il choisit pour guide les principes de J.-Alphonse Turretin, et tout en demeurant sérieusement orthodoxe, il développa une largeur de vues et de procédés dont maintes églises éprouvent aujourd'hui la favorable influence.

Ces nobles sentiments, Saurin les proclama hautement en face du clergé romain : « J'avoue, écrivait-il au Père Tournemine [1], que la tolérance est mon dogme favori, non une tolérance molle, oisive, indifférente, mais une tolérance de support et de charité. Est-il possible qu'une doctrine si aimable, si conforme aux décisions de Jésus-Christ et de ses

[1] 1er septembre 1726, La Haye. *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, p. 273 ; sixième année.

apôtres, si suivie dans leur ministère, ne soit pas embrassée par tous les chrétiens? Comment peut-on se promettre que les roues et les bûchers suppléent aux démonstrations de l'esprit, et que des aveux extorqués soient honorables à la religion qui les obtient? »

Si l'exemple du clergé genevois exerça une heureuse action sur le libéralisme évangélique de Saurin, ses talents oratoires se trouvèrent dans un milieu éminemment favorable à leur premier développement. En effet, depuis la réforme, la prédication est l'objet de soins tout particuliers à Genève. Cette Église a choisi de préférence la mission pastorale pratique : elle apprécie mieux les ministres zélés pour la cure d'âme, les orateurs éloquents et populaires, que les savants plongés dans les mystères de la théologie.

Les études de prédication tiennent beaucoup de place dans les quatre années de préparation au saint ministère exigées dans l'Académie genevoise. Chaque élève est tenu de composer six discours sur des textes bibliques choisis par les professeurs de théologie. Les proposants désireux d'avancer dans la carrière oratoire travaillent en particulier avec leurs maîtres et reçoivent de sévères avis touchant les défauts inévitables en ces difficiles dé-

buts. Lorsqu'un étudiant a composé et fixé en sa mémoire un de ces sermons d'épreuve, il le prononce devant ses camarades, présidés par deux professeurs; les élèves critiquent avec une amicale liberté le discours de leur collègue, les professeurs résument les avis et complètent l'analyse oratoire. Une excellente direction est ainsi imprimée à l'art de la chaire, et les pasteurs formés dans les Académies qui ont adopté cette coutume reconnaissent plus tard les sérieux bénéfices de cette sévère école de prédication. A Genève, ces exercices ont lieu de nos jours dans la salle du Consistoire. Jadis les sermons des étudiants étaient entendus dans la grande chapelle de l'Auditoire, voisine de la cathédrale. Les parents et les amis des proposants se joignaient volontiers à l'assemblée académique pour écouter les essais de leurs protégés. Lorsqu'en 1698 Jaques Saurin eut prononcé son premier sermon, l'émotion fut grande dans la société genevoise. La poétique élévation du langage, l'énergie des raisonnements, la sonorité de la voix, qui ressemblait, disait-on, à deux flûtes jouant d'accord, excitèrent la plus vive sympathie, et lorsqu'il dut produire un second discours, la foule qui se pressait aux abords de l'Auditoire fut si nombreuse qu'on dut ouvrir la cathédrale, et cette

épreuve consacra devant le public genevois les espérances des amis de Jaques Saurin.

Dix-huit mois plus tard les protecteurs de Saurin le pressaient de terminer ses études. Des personnes distinguées d'Amsterdam sollicitaient sa venue en cette ville. Le 5 juillet 1700, la Compagnie des pasteurs de Genève lui donnait l'attestation suivante: « M. Jaques Saurin, proposant, ayant fait « demander témoignage; entendu le rapport du « pasteur de son quartier et de MM. les profes- « seurs de théologie, avisé de lui donner un témoi- « gnage fort honorable. » Ces mots (fort honorable) indiquent le plus haut degré de l'approbation académique, et durant le dix-septième siècle un très-petit nombre de personnes ont pu l'obtenir des pasteurs genevois.

Les étudiants en théologie voulurent également acclamer leur collègue bien-aimé. Chaque année ils choisissent un chef nommé *préteur* qui les représente auprès des autorités. Saurin fut élu le 23 septembre 1699, et une pieuse admiration inscrivit à la suite de son nom, sur le tableau de ces jeunes fonctionnaires : Hagæ reformatæ ecclesiæ pastor. Concionatorum princeps; IL FUT PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA HAYE ET PRINCE DES PRÉDICATEURS.

CHAPITRE II

Saurin prédicateur.

Saurin à Amsterdam. — Premiers succès. — Déceptions. — Départ pour Londres en 1701. — Il est nommé pasteur des Églises françaises à Londres. — Affection pour son troupeau. — Insuffisance du champ de travail. — Projet de changement après cinq ans de ministère. — Appel à la Haye, comme ministre des nobles en 1705. — Tableau de ses succès — Abbadie et Jean le Clerc. — Habitudes de travail. — Distractions pénibles. — Caractères de sa prédication. — Haute impartialité envers toutes les classes d'auditeurs. — Saurin et les orateurs catholiques. — Fragments de sermons : les Vœux pour la guerre, les Orgueilleux, les Contemporains de Jésus, les Douleurs humaines, l'Aumône, le peu de succès du Ministère chrétien. — Services pastoraux de Saurin. — Soins des pauvres. — Catéchismes, Commentaires sur la Bible. — Guerre de doctrine. — Le mensonge officieux — Action du gouvernement hollandais pour terminer la lutte. — Injures de M. la Chapelle contre Saurin. — Saurin se jugeant lui-même. — Réputation universelle de Saurin. — Sermons brûlés à Beaucaire. — Légende sur l'enfance catholique de Saurin. — Les discours de Saurin prêchés à Notre-Dame

de Paris par les jésuites. — Saurin chez l'évêque de Liége. — Influence de Saurin sur la prédication dans les Églises de langue française. — Plagiaires, Imitateurs judicieux. — Saurin et la prédication allemande. — Critique de Mlle de Saint-Véran touchant les sermons de l'auteur. — Modestie de Saurin au sujet de ses ouvrages.

Au mois d'août de l'an 1700, Saurin, « chéri de ses maîtres et de ses camarades, » quitta l'Académie genevoise. Les amis de Mlle de Saint-Véran l'attendaient impatiemment à Amsterdam, et voici comment le jeune prédicateur décrit son premier séjour en cette ville : « Je n'oublierai jamais les « soins que vous avez pris pour mon repos tem- « porel et spirituel. Les agréables prédictions que « vous m'avez faites des succès que j'aurais dans « mes voyages sont toujours présentes à mon es- « prit; il me semble que je commence, dans cette « ville, à en ressentir les effets. Vous avez appris « sans doute, par M. de Vaux, l'empressement « qu'on m'a témoigné dans ce pays-ci. Non-seule- « ment on m'a distingué de tous les proposants « ordinaires en me faisant remplir la place d'un « ministre, un dimanche soir, devant une des plus « belles assemblées que j'eusse vu de ma vie, mais « on travaille activement à chercher les moyens « pour m'arrêter. Ces soins seront sans doute très- « inutiles et la jalousie du clergé me sera très-pré-

« judiciable. Cependant, Mademoiselle, je suis très-
« sensible au mouvement que l'on se donne, et je
« m'assure que vous n'êtes pas fâchée de le savoir.
« Conservez-moi toujours votre bienveillance, et,
« si je ne puis m'en rendre digne par des qualités
« éclatantes et par ces sortes de beaux endroits qui
« ne dépendent pas de nous, je serai toujours si
« attaché à votre maison, que vous ne saurez re-
« garder avec indifférence une personne qui vous
« appartiendra de cette manière. »

Les appréhensions du modeste jeune homme étaient fondées, les juges bienveillants de son mérite ne purent obtenir un emploi dans les Églises wallones d'Amsterdam, et Saurin partit pour l'Angleterre. Il se présenta aux communautés du refuge à Londres, muni des recommandations de J.-Alphonse Turretin, et, dans son affectueuse reconnaissance pour son ancien professeur, Saurin rappelle plus tard les démarches du grand théologien. « Je sais par expérience les heureux effets
« qu'elles produisent, et les lettres que vous eûtes
« la bonté d'écrire en ma faveur à mes collègues,
« furent un des traits les plus avantageux dont on
« me dépeignit à notre Consistoire. »

Les premières prédications de Saurin confirmèrent les éloges de Turretin. Le petit temple de

Leicesterfield ne put contenir la foule avide de cette fraîche et impressive éloquence, et dans l'automne de 1701 Saurin fut nommé pasteur. Sa naissante renommée lui valut l'affection de Tillotson. Saurin avait rapporté des études genevoises une docilité envers la critique, sans laquelle aucun progrès n'est possible dans l'art oratoire; il désirait se perfectionner et saisissait toutes les occasions d'apprécier les grands modèles de la chaire chrétienne. La clarté, l'arrangement logique des idées, la force des arguments de Tillotson continuèrent, sous une autre forme et dans un langage différent, les leçons des orateurs genevois. Entouré de l'admiration de ses Églises, honoré de l'amitié du plus illustre théologien de l'Angleterre, Saurin eût pu rapporter à lui-même, à son propre mérite, la conquête de cette brillante position, mais de telles pensées n'abordent pas son esprit, et il saisit toutes les occasions de témoigner sa vénération et sa gratitude à ses directeurs, les chefs du clergé genevois. « Un ami comme vous, écrit-il à J.-A. Turretin, est un trésor sans prix; l'honneur et l'intérêt engagent à le conserver bien précieusement, et j'aurais une grande idée de ma condition si j'y avais quelque part. Je suis à vous sans réserve, indépendamment de toutes les obligations que je vous

ai, j'ose dire que je vous aime de toute la tendresse dont je suis capable, et je vous conjure de ne pas condamner une déclaration qui est peut-être un peu trop libre et trop sincère. Quand on s'offre aux grands hommes, il faut user de circonspection et envelopper d'assurances de respect son attachement et son amitié. Pardonnez-moi si je manque à cette formalité et si ma tendresse est plus forte que toute autre considération. » Ailleurs, ce sentiment pour Turretin s'exprime sous une autre forme : « Je vois, Monsieur et très-honoré père, avec un extrême plaisir l'estime que nos plus grands hommes d'Angleterre témoignent pour votre mérite. Cette nation naturellement peu favorable aux étrangers et peu portée à leur rendre justice, semble n'excepter que vous de la règle commune et vous trouve digne d'être né en Angleterre. Ce n'est pas une petite distinction, et vous connaissez trop bien ce pays pour ne pas sentir la justesse de ma réflexion. » *Londres, 6 avril 1703.*

Cette affection mêlée de reconnaissance dont Saurin entourait la mémoire et la personne de ses anciens maîtres, il la reporte également sur l'Église confiée à ses soins: il dépeint en termes chaleureux cet attachement, qui toutefois n'exclut pas les regrets pour Genève et les espérances naguère

déçues en Hollande. « La tendresse que j'ai pour « mon troupeau, la reconnaissance que je lui dois, « l'établissement de mes frères, les bornes de ma « fortune, l'édification que je puis donner, l'impos- « sibilité d'être quelque chose à Genève, et mille « autres raisons que je ne marque point, étouffent « les projets que je forme quelquefois. »

Ce vague désir de changement, au bout de cinq années de ministère, tenait à diverses causes. Le théâtre du travail d'un homme doit être proportionné à son mérite. Il faut, en particulier, qu'un auditoire nombreux et sympathique soutienne les efforts du prédicateur. Sans doute on a vu quelques orateurs chrétiens développer leur génie au sein de l'isolement, entourés de modestes communautés. Réguis, dans les vallons solitaires du Dauphiné, prononçait des discours apostoliques; Cellérier, dans sa paroisse lointaine de Satigny, a mis au jour un trésor d'édification que les pères transmettent à leurs enfants avec une pieuse gratitude. Mais cet éloignement d'un foyer de culture intellectuelle n'était qu'apparent. Réguis se trouvait soutenu par une élite de personnes capables d'apprécier la puissante vérité de sa parole. La société de Genève et de Coppet se pressait deux fois par mois dans le temple de Satigny, et Mme de Staël

consacrait ses pages les plus sympathiques à retracer les impressions éprouvées au pied de la chaire de Cellérier.

A Londres, la beauté hardie des mouvements oratoires de Saurin, la vibrante énergie de sa voix, demeuraient étouffées dans les étroites chapelles des rues de Leicester et de Threadneedle. D'autre part, parmi les Anglais au commencement du dix-huitième siècle, peu de personnes connaissaient suffisamment le français pour apprécier la valeur littéraire des sermons prêchés en cette langue. Habitués à la froide lecture de leurs *clergymen*, ils goûtaient peu les discours chaleureux des pasteurs du refuge et les mêmes hommes qui admiraient l'éloquence hardie et passionnée des orateurs parlementaires, trouvaient déplacé qu'on se livrât aux vives émotions de la parole humaine dans les temples chrétiens.

Saurin était péniblement impressionné de ces barrières qui comprimaient sa bouillante ardeur, et les aspirations vers une Église plus nombreuse percent dans sa correspondance. Il s'agit d'un voyage à Genève (10 avril 1705). « Ce voyage est impraticable, je ne saurais le demander maintenant sans choquer toute mon Église; l'on m'accuse de n'aimer point ce pays et de n'y rester qu'à regret.

Des bruits s'étaient répandus que si j'en sortais une fois, je n'y reviendrais plus jamais, et que j'allais à Genève moins pour voir ma famille que pour me ménager un établissement. Quand on me portait ces plaintes, j'avoue que je m'en justifiais d'une manière qui laissait entrevoir que je n'étais pas tout à fait innocent. J'avoue que, quoique j'aie ici tous les agréments que mon état peut me permettre, je n'y suis pas pleinement satisfait. Le genre de vie que l'on mène à Genève m'a paru toujours digne d'envie. Le bruit de Londres, les révolutions continuelles, l'épaisseur et l'impureté de l'air, le nombre presqu'infini d'affaires dont je suis chargé, l'éloignement extrême des Anglais pour tout ce qui est étranger, la délicatesse de mon tempérament et diverses autres considérations, me feraient choisir un autre séjour si j'étais maître de moi-même. Mais comment surmonter cette foule d'obstacles? à moins que vous, qui travaillâtes avec tant de succès à vaincre ceux qui s'opposaient à mes études, vous n'eussiez quelque secret que je ne prévois point, pour me faire passer par-dessus ceux-ci. »

Saurin ne se trompait point. Mlle de Saint-Véran possédait quelques amis influents parmi les réfugiés de La Haye. On témoigna au jeune et brillant orateur le désir d'entendre quelques dis-

cours. Saurin quitta Londres dans l'automne 1705. Ses premiers sermons dans la capitale des Pays-Bas eurent un succès prodigieux. Les chefs de l'Etat, la noblesse et la bourgeoisie furent unanimes dans leur volonté de conserver Saurin et, comme il n'y avait aucune vacance à l'Eglise wallone, le grand pensionnaire Hensius, ses amis Van Haren, Wassenaer, créèrent une nouvelle charge ecclésiastique, avec le titre de Ministre des nobles. En octobre 1705, Saurin commença cette nouvelle carrière et la remplit glorieusement jusqu'à sa mort.

Voici comment les écrivains hollandais du dix-huitième siècle dépeignent le ministère de Saurin. « La foule qui se presse à ses discours est telle que quinze jours à l'avance les places sont louées. M. Saurin prêche une fois par mois. Quoique fort jeune, on ne voit pas en lui un commençant embarrassé de son sujet, mais un homme parfaitement maître de sa matière qui la façonne, la traite à sa volonté, ne perd jamais son but de vue et choisit le plus court chemin pour l'atteindre. Ses dons extérieurs sont remarquables, il est de taille moyenne, sa figure est noble et pensive. Sa voix, aussi douce que sonore, captive l'oreille, malheureusement, il ne sait pas assez la ménager, et la

fatigue le gagne avant la fin du discours. Un peu moins de feu dans le commencement vaudrait beaucoup mieux. Les auditeurs sont comme charmés, immobiles, la notion du temps disparaît. Le secret de l'empire que Saurin exerce réside dans son imagination inépuisablement riche et son esprit lucide et fortement développé ; ces deux facultés, opposées en apparence, sont heureusement unies chez Saurin [1]. »

Les hommes les plus distingués du temps furent captivés par cette éloquence. La première fois que le célèbre Abbadie entendit Saurin il s'écria : Est-ce un ange? Est-ce un homme qui a parlé ? D'autre part, le fameux critique Jean Leclerc, prévenu contre le jeune ministre des nobles, convaincu par des paroles malveillantes que le principal mérite de Saurin consistait dans le charme de sa personne et de sa récitation, voulut juger par lui-même des qualités et des défauts de ce ministre au sujet duquel la louange et la critique se heurtaient avec tant de passion. Dans ce but, Leclerc vint un dimanche à La Haye ; il se plaça derrière la chaire, hors de vue de l'orateur et se crut à l'abri de toute influence étrangère au mérite in-

[1] Van Ozterzée, p. 21 et suivantes.

trinsèque du discours. Mais bientôt, entraîné par un irrésistible pouvoir, il quitta son poste et, sans avoir conscience de ses mouvements, il se plaça en face du prédicateur et demeura debout jusqu'à la fin du service, les yeux pleins de larmes et la figure illuminée d'une puissante émotion.

Lorsqu'on lit dans les actes ecclésiastiques de La Haye que Saurin ne devait prêcher qu'une fois par mois, on pourrait croire qu'il avait le temps nécessaire pour la composition de ses admirables discours. Mais la description qu'il donne lui-même de ses habitudes de travail modifie ce jugement. « J'ai commencé, durant les premières années, à voir beaucoup de monde ; toutefois, reconnaissant bientôt que l'éparpillement des idées produit par ce genre de vie me nuisait fort, j'ai restreint le cercle de mes relations et consacré mes loisirs, autant que possible, à la société de mes amis particuliers. Je m'arrange pour avoir du temps à moi, je me lève matin, je ne fais pas de visites inutiles, mes études ne reçoivent aucune diversion par le désir de sortir, je ne vois mes amis que lorsque ma tête ne peut plus supporter la méditation ; grâce au ciel, le plaisir auquel je suis le plus sensible est celui de travailler. »

Il ne faut pas croire que ce calme studieux fut

constamment l'apanage de Saurin; il éprouve de pénibles tracasseries [1]. « La Haye, dit-il à un ami, est le centre des distractions, et le quartier où je loge est le centre de La Haye. Il ne passe jamais de fainéant devant ma porte qui ne soit tenté de la faire ouvrir pour perdre le temps qui lui est à charge et pour emporter le mien dont j'ai si grand besoin. Je vous avoue ma faiblesse, je connais assez le monde pour en être dégoûté, et ce dégoût augmente tous les jours. Mais quand je crois trouver une solitude qui tient lieu de société, je sens qu'après un certain temps d'études et de méditations ce monde, qui me cause tant d'ennuis, me devient nécessaire, lors même qu'il m'ennuie. Il y a des maux que la faiblesse de l'esprit humain nous rend indispensables: vous me croirez difficilement si je vous dis que, prêchant une fois par mois, je n'ai souvent que quatre ou cinq jours pour composer un sermon, et ceux que j'imprime, quoique sérieusement retouchés, se ressentent de la précipitation avec laquelle je suis contraint de les écrire.

Examinons rapidement les principaux caractères de la prédication de Saurin.

Nous redirons avec les pasteurs hollandais [2]:

[1] Michaut, *Mélanges historiques et philosophiques*, p. 370.
[2] Chauffepié, *Dict historique et autres*. — Bernard, *Nouvelles*

Jamais homme ne fut pénétré d'un plus profond respect pour la Divinité et n'en parla d'une manière plus judicieuse et plus noble. Lorsque Saurin dépeignait ses semblables, il démêlait avec une admirable précision les illusions qu'ils se forment, les ressorts qui les remuent et les passions qui les agitent, et faisait de fidèles portraits, mais avec un tact trop délicat pour qu'on pût reconnaître les originaux. Il frappait tout le monde et ne blessait personne en particulier. Saurin sut ainsi conserver un courage évangélique et une indépendance chrétienne qui ne se démentirent jamais.

Prédicateur des nobles, il a parlé de l'orgueil et des préoccupations mondaines avec une liberté qui semblerait parfois empruntée à un orateur populaire jaloux d'exciter les passions de la foule.... et les grands personnages ont chéri et vénéré Saurin. Les négociants et les bourgeois entendent sur l'avarice et l'étroitesse d'esprit des détails qui forcent chaque auditeur à dire : « Tu es cet homme-là.... » Et les places du temple où prêche Saurin sont louées un mois à l'avance.

Philosophe chrétien, il analyse le caractère des

de la république des lettres, Février, 1708. — Van Einem, *Histoire eccl.*, tome III, p. 492. — Von Ozterzée, p. 21.

esprits forts et les contradictions des incrédules avec une précision qui demeurera toujours une actualité, et les libres penseurs n'ont jamais attaqué Saurin.

Pasteur des réfugiés, il dépeindra leurs misères pour obtenir la prolongation de la bienfaisance à leur égard. Mais nulle part il ne présentera les souffrances et la persécution comme un sujet de louange, un mérite devant Dieu. Jamais il ne soulèvera des rancunes contre le prince, auteur de tous ces maux. Il parlera de Louis XIV en priant le Seigneur de le ramener à des sentiments de bienveillance et de justice.

Prédicateur national, Saurin doit célébrer les jours de triomphe, les victoires qui donnent à la Hollande une paix glorieuse après les plus dures traverses, il énumère brièvement les succès et rapporte à l'Eternel des armées la reconnaissance pour ses faveurs envers le pays et ses chefs. Jamais la flatterie n'approcha de ses lèvres; jamais il ne fit descendre la chaire chrétienne au rôle de la tribune où s'agitent les passions politiques et les idées mondaines.

Les collègues de Saurin, dans la haute prédication catholique, peuvent-ils obtenir le même témoignage de l'histoire impartiale ? Que de compliments

et d'encens dans les oraisons funèbres de Bossuet ! Que de louanges à Louis XIV pour l'extinction de l'hérésie ! Massillon a-t-il jamais fait la plus lointaine allusion aux désordres moraux du grand monarque ? Bourdaloue, dans le sermon sur la résurrection de Jésus-Christ, a-t-il reculé devant cette louange adressée au royal libertin : « Dieu même ne trouvera-t-il pas dans la fermeté qui fait votre caractère de quoi pouvoir se consoler de l'inconstance de la plupart des chrétiens. » Et Saurin est-il trop sévère lorsqu'il leur adresse ces reproches : « Prédicateurs de cours ! Confesseurs de princes ! Pestes publiques ! vos discours sont pompeusement intitulés, Sermons faits en présence du roi ; ils sont dédiés au vainqueur perpétuel dont les combats sont autant de victoires, redoutable dans la guerre, adorable dans la paix ! Qui a jamais foudroyé l'ambition et la luxure en sa présence ? Qui a osé débattre les droits de la veuve et de l'orphelin ? Qui est-ce, au contraire, qui n'a érigé les plus grands crimes en vertus et, par un nouveau genre d'idolâtrie, fait servir Jésus-Christ lui-même à la vanité d'un homme mortel ? »

Quelle différence avec Saurin ! Ecoutez-le parlant aux chefs de l'Etat. A la veille d'une guerre qui sera décisive entre la France et la Hollande,

voici comment il entremêle la censure et l'éloge. Il craint les enivrements de l'amour-propre et de la confiance en soi-même, et il dit aux diplomates, aux magistrats, aux généraux : « Ah ! si Dieu nous accordait de lire dans l'avenir et de connaître au bout d'une année le sort des personnes qui nous écoutent.... Là vous verriez cet homme superbe, qui s'enfle par le vent de la vanité, confondu dans la même poudre avec le plus vil d'entre les hommes. — Ailleurs ; ce militaire qui est couronné de lauriers et qui en cherche une moisson nouvelle dans la campagne prochaine, vous le verriez couvert d'une tragique poussière, baigné dans son propre sang et trouvant sa sépulture dans ce lieu même où son imagination lui offrait un champ de victoire. Par tous les endroits de cette assemblée je vous montrerais des cadavres ! Et celui qui nous écoute avec le plus d'indolence, qui se moque peut-être en secret de la sévérité de nos paroles.... servirait lui-même de preuve aux vérités que nous prêchons, et occuperait la première place dans cette liste fatale..... Après avoir écouté nos exhortations, recevez nos vœux. » Il s'adresse aux membres des Etats de Hollande : « Je me tourne vers les murs de ce palais où se forment ces lois d'équité et de justice qui font la gloire et la félicité

de ces provinces, où s'agitent ces grandes questions qui ont tant d'influence sur la religion et sur l'Etat. Nourriciers de l'Eglise, nos maîtres et nos souverains! Dieu veuille maintenir entre vos mains les rênes de cette république que vous soutenez avec tant de sagesse et de douceur! Dieu veuille que sous votre ministère l'on voie la religion, la justice et la paix! Dieu veuille vous élever à la véritable gloire! » Telles sont les louanges adressées au pouvoir....

Maintenant voici comment il parle de leurs défauts aux riches, aux grands de ce monde.... « Où vas-tu riche, qui te félicites de ce que tes champs ont beaucoup rapporté, et qui dis à ton âme: Mon âme, tu as des biens en abondance, mange, bois et te réjouis, où vas-tu ? — A la mort. — Où vas-tu noble qui te pares d'une gloire empruntée, qui comptes comme tes vertus les titres de tes ancêtres, et qui penses être formé d'une boue plus précieuse que le reste des humains ? — A la mort. — Où vas-tu roturier, qui te moques de la folie du noble et qui extravagues toi-même d'une autre manière ? Marchand, qui ne respire que l'augmentation de tes fonds et de tes revenus ? Où vas-tu ? — A la mort. »

Ailleurs, s'adressant à ceux qui regrettent de n'avoir pas vécu du temps de Jésus-Christ, et con-

templé la gloire du Fils unique du Père, il montre que les passions qui aveuglaient alors les esprits n'ont pas changé de nature. « Quoi, dit-il, vous! âme vaine qui voulez toujours tenir le haut bout dans la société, qui parlez sans cesse de votre naissance, de votre rang; — vous qui voudriez que vos habits, votre ton de voix, votre air, votre démarche, vos équipages... et plus tard... votre cadavre! votre squelette! que tout dise que vous êtes un personnage supérieur!... Vous vous seriez joints à cette populace qui suivait Jésus-Christ, à ces pauvres pêcheurs, péagers qui formèrent le collége apostolique ?...

« Quoi ! vous qui roulez sur l'or et sur l'argent, qui êtes idolâtres de votre bien! qui faites de votre cœur non le temple du St-Esprit, mais le temple de Mammon! vous qui pouvez résister aux exhortations des serviteurs de Dieu, à leurs prières, pour vous porter à ne pas laisser mourir de faim un vieillard qui lutte contre les douleurs de l'indigence.... vous, vous auriez cru en Jésus-Christ, vous l'auriez accompagné quand il disait: Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, puis viens et suis-moi. — Ah! scribes et pharisiens hypocrites!! »

Nous ne voulons pas multiplier ces citations,

mais nous désirons offrir à nos lecteurs les paroles de Saurin dépeignant les douleurs humaines. C'est un sermon pour le premier de l'an : « L'an dernier, je dénonçais que plusieurs de ceux qui se trouvaient dans ce temple ne s'y rencontreraient pas à pareil jour.... L'événement n'a-t-il pas confirmé cette triste prédiction ? Répondez-moi, veuves désolées, qui avez vu expirer entre vos bras ces époux, objets d'un amour si pur et si tendre. Répondez-moi, tristes enfants, qui avez accompagné vos pères à la sépulture !.... Combien d'Isaacs affligés pleurent encore leurs mères ? Combien de Davids qui disent dans l'amertume de leur cœur : Absalom ! Absalom mon fils ! que ne suis-je mort à ta place ? Combien de Josephs qui ont à peine achevé les jours de deuil qu'on porte en souvenir de son père ? Combien de Marthes et de Maries qui arrosent de leurs larmes le tombeau de leur frère enseveli depuis quatre jours ? Combien de Rachels qui ne veulent point être consolées, parce que leurs enfants ne sont plus ? »

Un sermon sur l'aumône prêché en 1705, dans la première année de son ministère à La Haye, donna lieu aux plus caractéristiques manifestations... L'introduction du sujet offre une hardiesse d'images qui n'a peut-être jamais été dépassée

dans la chaire chrétienne... « Ce temple, dit l'orateur, cette maison de l'Eternel, je la transforme en une maison d'indigence; un hôpital général où j'assemble par la pensée tous les pauvres, toutes les veuves indigentes, tous les orphelins destitués, tous les vieillards affamés que ces provinces voient naître et ceux que les malheurs des temps jetèrent sur vos bords et répandirent au milieu de vous... Quel spectacle!... Dieu prend aujourd'hui la place de l'homme, et l'homme va prendre la place de Dieu!... Dieu prie, c'est l'homme qui exauce! Dieu demande, c'est l'homme qui accorde! Dieu met toutes choses à prix, le ciel, la grâce, la gloire! Et, du haut des cieux où il habite, parmi les louanges des bienheureux, il sollicite vos charités et vous crie par notre bouche: donnez en aumônes ce que vous avez!! »

A la fin de ce discours, les assistants versèrent dans les troncs tout l'argent qu'ils portaient sur leur personne; les dames se dépouillèrent de leurs bijoux, et l'on raconte qu'un officier, jouant le soir une partie de cartes et voulant payer sa dette ne trouve plus sa bourse, se frappe le front en disant: Ah! c'est ce Saurin qui me l'a prise. Il l'avait donnée à la porte du temple sans s'en apercevoir.

Au milieu de ces succès, de cette gloire si légi-

time, Saurin ne se fait aucune illusion sur les résultats de son ministère et des dispositions réelles des assemblées, qu'il édifie par ses discours. « Il n'y a, dit-il, point de semaine qui ne dût produire quelque changement sensible dans la société et dans l'Eglise. Le voit-on ? J'en atteste vos consciences.... Vous nous regardez comme des déclamateurs appelés à vous entretenir pendant une heure pour diversifier vos plaisirs ou vous délasser, le premier jour de la semaine, des affaires qui vous occupent les autres jours. Il semble que nous montions dans ces chaires pour vous servir d'amusement, vous donner des spectacles.... tout au plus pour soumettre à votre jugement des pièces académiques et pour vous dire : Venez voir si nous avons l'imagination fertile, la voix belle, le geste régulier, l'action selon votre goût. — Dans cette détestable supposition.... vous érigez un tribunal où vous jugez en dernier ressort de nos sermons, et vous nous trouvez tantôt trop court, tantôt trop froid, tantôt trop pathétique. Personne ne rapporte ces exercices à leur véritable usage, à la sanctification du cœur, à l'amendement de la vie.... Voilà le succès des exhortations qu'on vous adresse !! »

L'activité de Saurin n'était pas uniquement concentrée sur le champ de la prédication, le soin des

pauvres l'occupait sérieusement. Il se servait de ses hautes relations pour organiser les secours nécessaires aux indigents nationaux et réfugiés. Frappé des inconvénients du travail individuel dans l'exercice de la bienfaisance, persuadé que le pasteur isolé ne pèut agir d'une manière efficace au milieu d'une grande ville, Saurin organisa une vaste association de charité, sous la présidence de M. de Wassnaer, l'un des chefs de l'État. Ces nouveaux diacres multiplièrent les secours intelligents et réguliers, et mirent les premiers en œuvre ces missions intérieures qui contribuent si puissamment, de nos jours, à la prospérité des paroisses réformées.

L'éducation religieuse de la jeunesse fut toujours une des principales préoccupations des pasteurs protestants. Les anciens catéchismes adaptés aux controverses orageuses de la Réforme ne convenaient plus aux Églises du dix-huitième siècle. Le langage et les formes religieuses étant modifiés, de nouveaux enseignements devenaient nécessaires pour l'instruction chrétienne des enfants. Saurin, favorisé par la clarté et la logique de ses pensées, composa des manuels et des commentaires évangéliques, qui furent de véritables bienfaits pour les contemporains et demeurent encore des guides

précieux pour les pasteurs désireux d'unir dans leurs leçons une saine théologie à des enseignements pratiques.

Les Églises wallones adoptèrent universellement le catéchisme de Saurin qui parut en 1722. Les maîtres et les élèves furent heureux d'employer un style correct, une langue perfectionnée, au développement des vérités chrétiennes.

Le grand ouvrage de Saurin sur l'histoire biblique, qui lui coûta plusieurs années d'études, fut l'occasion de distinctions honorables et d'épreuves pénibles. Frappé de l'ignorance qui régnait dans la société touchant les sciences théologiques, le célèbre orateur composa des discours explicatifs touchant l'Ancien et le Nouveau Testament; il présenta sous des formes populaires les hautes questions qui se rattachent aux annales juives et chrétiennes.

Six volumes furent successivement publiés [1] et devinrent l'aliment journalier du culte de famille. Mais Saurin n'eut pas seul la gloire de terminer cette œuvre. Les deux premiers volumes seulement

[1] En même temps que paraissait la grande édition en six volumes in-f° avec les gravures de Bernard Picart, le même éditeur publiait une édition plus modeste et sans gravures, en 10 volumes in-8°.

parurent de son vivant, le troisième fut achevé par Roques, pasteur à Bâle. Le cinquième et le sixième volume, qui comprennent les discours sur le Nouveau Testament, sont l'œuvre de Beausobre le fils, pasteur à Berlin.

En écrivant ses premiers discours, Saurin avait le triste pressentiment qu'il ne lui serait pas donné de voir la fin de son œuvre; dans la préface du tome second, il s'exprime ainsi : « Il y a plus de quatre années que ce volume est imprimé; il aurait pu paraître dans ce temps-là, si feu M. Van der Mak avait pu se faire servir aussi promptement par les graveurs qu'il l'était par les imprimeurs. Je commençais à désespérer de voir la fin des lettres grises, des vignettes, des culs-de-lampe et des autres ornements dont il avait jugé à propos d'accompagner ces discours. Rebuté de ces délais continuels, j'avais entrepris d'autres ouvrages et presque entièrement abandonné celui-ci.... Ceux qui se rappelleront la première idée que j'avais donnée de mon dessein, seront surpris de voir ce second volume, qui devait contenir tout ce qui me restait à expliquer du Vieux Testament, finir à la mort de Saül. Mais il ne m'a pas été possible de me renfermer dans les bornes que je m'étais prescrites. Ainsi mon ouvrage (*si Dieu me conserve assez long-*

temps la vie pour l'achever) aura quatre volumes au lieu de trois, que j'avais annoncés.... »

Roques continua l'œuvre commencée par Saurin, dont il était un des fervents admirateurs, et il s'exprime ainsi dans l'avant-propos du troisième volume :

« ....M. Saurin était de ce petit nombre de savants privilégiés. A un esprit pénétrant et philosophe il joignait une grande lecture. Son style pur, élégant, varié, qui était comme héréditaire dans sa famille [1], animé par le feu réglé d'une imagination vive, noble et féconde, le mettait en état de répandre le sublime dans tous ses ouvrages. Ce qu'il ne trouvait pas dans son fonds (car quel est le savant qui sache tout?) il le rencontrait dans sa riche bibliothèque et dans les lumières des grands hommes qui l'estimaient et qui entraient dans ses vues. Tant de talents, tant de science, tant de zèle, faisaient espérer qu'il fournirait glorieusement cette longue et pénible carrière. Il ne lui a manqué que le temps. Les six discours que l'on a trouvés dans son cabinet et qui sont placés à la tête de ce vo-

[1] M. Saurin a eu deux frères, tous deux éloquents Le père (M. Jean Saurin) était, pendant qu'il vivait à Genève, comme l'oracle que l'on consultait sur la langue française.

lume, montrent qu'il ne perdait point courage et qu'il mettait tous ses moments à profit. »

Ces discours de Saurin sont imprégnés d'une charité et d'une largeur d'idées admirable, surtout dans les morceaux où il aborde des sujets controversés. On reconnaît l'ancien élève de Genève, qui sut unir l'orthodoxie de Bénédict Pictet à la tolérance de Jean-Alphonse Turretin. Saurin possède en outre un mérite assez rare : il avoue franchement les difficultés et reconnaît, sans les dissimuler, les choses inexpliquées, les mystères qui se rencontrent dans les Écritures.

Un fait de ce genre alluma une guerre de doctrine qui dura deux années (1728-1730). L'ordre historique offrait à Saurin l'analyse de la mission de Samuel. Le prédicateur expose les circonstances dans lesquelles se trouve le prophète lorsque l'Éternel lui donne l'ordre de consacrer David comme roi futur d'Israël. Samuel hésite devant le péril qu'offre cette mission ; il ne croit pouvoir s'en acquitter sans perdre la vie. Alors Dieu lui permet de déguiser le vrai motif de sa démarche et de ne parler que de l'accomplissement d'un sacrifice..... Le théologien ne dissimule pas son embarras devant ce passage. C'est l'Éternel qui envoie, et, par son ordre, Samuel doit user de déguisement. Mais

d'autre part, ajoute-t-il, il est contradictoire que Dieu commande une action criminelle. Aussi plusieurs auteurs ont prétendu que parfois le mensonge peut être innocent, et cette opinion, conclut Saurin, doit être jusqu'à un certain point tolérée.

Le pasteur Armand-la-Chapelle attaqua Saurin dans les journaux avec une extrême violence. La dispute dura deux années. En dernière analyse, Saurin donna une déclaration dans laquelle il affirme « avoir rapporté historiquement les opinions diverses à ce sujet. Les termes de « dessein d'induire en erreur » doivent être pris dans le sens le plus doux et comme n'emportant que la réticence d'une partie de la vérité, et si, contre mon intention, les mots dont je me suis servi peuvent donner la moindre atteinte aux perfections divines, je les désavoue. »

Le gouvernement hollandais ne pouvant plus supporter ces discussions, fit savoir officieusement aux synodes que, si l'affaire ne se terminait pas définitivement, on pourrait prendre des mesures désagréables pour tout le monde, et les délibérations furent closes.

Nous devons mentionner un incident qui surgit durant cette pénible lutte et dont le souvenir, exploité par une odieuse rancune, faillit troubler les

dernières heures de la carrière de Saurin. A la suite des attaques scandaleuses du journal de M. de la Chapelle, un publiciste français, nommé Bruys, voulut entreprendre l'apologie de Saurin et lui proposa de lire ses brochures et de l'aider de ses conseils. Saurin refusa de recevoir ses confidences, pria Bruys de lui épargner ses visites et lui conseilla de se diriger d'après les avis de jurisconsultes distingués et impartiaux. L'ouvrage parut; il contenait des paroles fort pénibles contre MM. Huet et la Chapelle. Ces messieurs déclarèrent à Saurin que l'honneur de son ministère exigeait qu'il affirmât dans les gazettes sa non-participation à ce libelle..... « J'aurais pu, dit Saurin, demander à M. de la Chapelle une semblable dénégation touchant les invectives prodiguées dans son journal; mais je ne fis aucun incident là-dessus, et je donnai la déclaration voulue. »

Le pasteur Huet ne tint aucun compte de la parole de Saurin, exténué par les fatigues et la maladie, et plus tard compromit gravement son caractère ecclésiastique auprès du lit de mort du grand prédicateur [1].

[1] Une vive polémique s'étant élevée naguère en Hollande entre MM. van Ozterzée et Busken-Huet, au sujet de cette affaire, nous offrons aux lecteurs les pièces justificatives nécessaires à son appréciation impartiale.

La correspondance de Saurin nous révèle ses impressions intimes durant le cours de cette triste affaire.

19 septembre 1730. « Depuis mon retour d'An-
« gleterre, j'ai vécu dans le tumulte. Un libelle
« infâme, que vous pouvez avoir lu et qui est in-
« titulé : *Bibliothèque raisonnée*, en a été l'occasion.
« Cet ouvrage est unanimement attribué à l'un de
« mes confrères nommé la Chapelle, qui ne l'avoue
« ni ne s'en défend. Il attaque en furieux ma dis-
« sertation sur le mensonge, et, à cette occasion,
« tout ce qui me concerne. Il dit qu'il n'y a point
« de milieu, qu'il faut que nous passions, ou lui
« pour calomniateur, ou moi pour blasphémateur.
« Quelques ministres ont soulevé leurs Églises
« contre moi et cru avoir trouvé l'occasion qu'ils
« cherchent depuis longtemps, celle de m'éloigner.
« Je leur aurais même donné satisfaction, si j'avais
« suivi mon penchant. J'avais déjà fait et à peu
« près exécuté le projet d'être ici sur le pied de
« chapelain du roi (d'Angleterre) et de sacrifier
« ma pension de ministre français. Ma patente allait
« être expédiée, lorsque des lettres venues d'ici en
« Angleterre l'ont arrêtée. — Un autre projet qui
« m'a sincèrement roulé dans la tête, c'est d'aller
« finir mes jours à Genève. Tout cela a été im-

« praticable. Il a fallu essuyer la fureur de deux « synodes, où ma doctrine sur le mensonge a été « examinée et peinte sous les plus noires couleurs « par quelques esprits. J'avais pour moi le gou- « vernement, le peuple, la partie la plus nombreuse « et la plus saine du clergé. Les autres ont été « obligés de céder, et n'ayant pu avoir le plaisir « de me perdre, ils prétendent à la gloire de m'a- « voir sauvé. Toute cette affaire vient de se ter- « miner dans un synode, à La Haye, où il y a eu « des fraudes et des cabales dont je n'avais pas « même l'idée. Grâce au Ciel, j'ai triomphé de « tout cela, et j'ose vous dire que jamais mon mi- « nistère n'a été si respecté, ni ma personne si « chérie. Il est vrai pourtant que si, dans ce temps- « là, vous m'aviez offert une retraite auprès de « vous, je crois que je l'aurais acceptée. Je déteste « tout ce qui sent l'inquisition et il ne tient pas à « quelques ecclésiastiques d'en rétablir le tribunal « dans ces provinces. Après cela, blâmez encore, « si vous osez, les précautions que je prends, non « pour paraître plus orthodoxe que je le suis, mais « pour faire paraître l'orthodoxie que j'ai. Je vous « assure que si je n'avais deux fils dont l'établis- « sement doit me retenir ici, j'irai mourir à Genève. « A présent que je puis me promettre un peu de

« tranquillité, je vais reprendre mes ouvrages. Je « suis en état de commencer l'impression de mon « troisième volume sur la Bible. Le malheur que « nos inquisiteurs ont eu dans leur entreprise va « les forcer à demeurer dans l'inaction. Je me pré- « vaudrai de cet intervalle pour publier ce qui me « paraîtra pouvoir être utile. »

La réputation de Saurin s'étendit rapidement dans la chrétienté européenne. Toutefois les impressions furent très-variées. Des protestants pensèrent que les discours imprimés du grand prédicateur seraient à la fois une instruction et un relèvement pour les églises persécutées sur la terre de France. Dans ce but, ils firent arriver, au moyen d'efforts inouïs, plusieurs centaines de volumes en Languedoc; les ballots furent saisis à Beaucaire, et 225 exemplaires brûlés publiquement aux acclamations furibondes de la populace[1]. D'autres catholiques mieux intentionnés voulurent reporter sur leur église les mérites et la gloire de Saurin[2]. Ils publièrent que le pasteur de La Haye

[1] Charles Coquerel, *Églises du désert*, tome I, p. 272.
[2] *Biographie universelle*, article SAURIN.

avait fait partie de la communion romaine. « Quoique né dans le centre du protestantisme, Saurin se fit d'abord catholique; il prit le petit collet et prêcha plus d'une fois avec succès à Montpellier, bien qu'il fût dans la plus extrême jeunesse. Mais les protestants ne négligèrent rien pour le recouvrer. Ils y réussirent, et, grâce à leurs instigations, Saurin sortit du royaume et fut à La Haye, où, ayant continué ses études, il embrassa le saint ministère. » Dans ses appréciations littéraires, le cardinal Maury n'assigne à Saurin qu'une place au second rang[1]. Son exemple ne fut pas suivi, et des auteurs catholiques tirèrent bon parti des œuvres du grand prédicateur. L'abbé Pichon publia, en 1768, une brochure intitulée : « Principes de la religion et de la morale extraits des sermons de Saurin, » et dans le catalogue de l'abbaye de Prémontré, on trouve cette curieuse note :
« *Théologie hétérodoxe.* Sermons de Jaques Sau-
« rin, avec une note manuscrite de l'abbé d'Ecuï.
« Ils ont été prêchés à Notre-Dame-de-Paris par
« le père Pacau, jésuite, mot à mot sans y rien
« changer. »

[1] *Bulletin du protestantisme français*, p. 70. 5me année. — Ozterzée, p. 36.

Selon les traditions genevoises que nous avons déjà mentionnées, les prélats des Flandres et du nord de la France admiraient beaucoup Saurin. L'un d'entre eux, ayant reçu sa visite dans un voyage qu'il fit sur la frontière du royaume, voulut le fêter. Il donna un grand repas et pria le ministre protestant de garder un strict incognito. Les dignitaires présents furent frappés de l'esprit, de la beauté de la voix et de l'éloquence naturelle de cet inconnu. Lorsqu'il se fut retiré, l'évêque de Lille, pressé de satisfaire la curiosité des assistants, leur dit : — « Eh bien ! Messieurs, la personne qui vient de sortir est le fameux Saurin de La Haye ! Là-dessus, exclamations générales ! Ah ! Monseigneur, pourquoi cet incognito ! Quelle belle occasion perdue de faire un peu de controverse avec le célèbre hérétique ! — Allons, allons, Messieurs, reprend le prélat, les chandelles ne disputent pas avec le soleil. »

Dans les églises réformées, les discours de Saurin furent accueillis avec un véritable enthousiasme dès leur première apparition. L'auteur les publiait en volumes séparés, et les traductions en anglais et en hollandais, suivaient de près les éditions françaises. La lecture du tome cinquième fit

une impression si profonde sur l'esprit de Georges Ier, roi d'Angleterre, qu'il voulut sans tarder donner un témoignage d'estime au grand prédicateur; connaissant la modicité de sa fortune, le monarque le pria d'accepter une pension viagère, et l'offre fut enveloppée de formes si délicates, que Saurin dut céder malgré son austère désintéressement.

Les discours de Saurin formèrent la nourriture habituelle des protestants sérieux. Ils devinrent la méditation journalière pour les cultes de famille. La place d'honneur leur fut réservée dans les bibliothèques. Les églises du désert en .écoutaient avidement la lecture, et les vieillards du refuge oubliaient leur isolement et retrempaient leur courage en méditant ces éloquentes démonstrations des Evangiles.

Les prédicateurs réformés ont choisi Saurin pour leur guide et leur modèle dans la difficile carrière de la chaire chrétienne. Mais son influence produisit parfois des résultats pénibles. Si des ecclésiastiques, désireux de présenter leurs idées sous une forme claire, impressive, s'inspirèrent de la méthode et des procédés intellectuels du grand maître, malheureusement les plagiaires furent nombreux. Ils voulurent reproduire les ad-

mirables formes du modèle et ne craignirent pas d'encadrer ses pages sublimes dans leurs vulgaires compositions. Mainte fois les auditeurs, familiers avec la littérature théologique, reconnurent des emprunts indiscrets faisant un contraste trop saillant avec l'ensemble du discours. D'autres prédicateurs, sans tomber dans la copie littérale, n'ont pas compris que le génie seul possède le privilége d'envelopper une pensée puissante dans une forme éclatante de beauté, et que la pompe et la grandeur des mouvements oratoires de Saurin étaient des propriétés viagères sans héritiers naturels. Cette erreur vaniteuse leur a voilé les dangers d'une imitation involontaire, aussi leurs expressions ampoulées et sans portée intellectuelle ont faussé le goût du public et trop souvent dénaturé la mission de l'orateur chrétien.

Heureusement ce genre banal et prétentieux a disparu. Dès les premières années du dix-neuvième siècle, au milieu des préoccupations et des angoisses des guerres impériales, les directeurs de la prédication protestante étudièrent, non la forme, mais l'esprit de Saurin. Ils condamnèrent toute imitation servile; ils firent apprécier à leurs auditoires la clarté dans les idées et la chaleur des convictions chrétiennes, et ces hommes (nous ne mentionnerons

ici que les fidèles serviteurs qui reposent en paix suivis de leurs œuvres), ces pasteurs qui forment la couronne bénie des Eglises réformées, les Van der Palm, Adolphe Monod et son vénérable père, Samuel Vincent, les deux Cellérier, Picot, Mouchon, Gaussen, Bouvier, Manuel, Vinet, Gonthier, Bellefontaine, Chaillet, Vaucher, Duby, se rattachent intimement à l'école de Saurin. Ils se sont appropriés les secrets de cette éloquente méthode, et leurs talents individuels se développèrent sous la direction imprimée à l'art de la chaire par le grand prédicateur de La Haye.

Les Eglises réformées n'ont point profité seules des bénéfices du génie de Saurin. Le « prince des prédicateurs » a exercé une haute influence sur l'art de la chaire en Allemagne, et nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs l'opinion du célèbre Tholuck.

La prédication allemande offrit jusqu'à Spener et Franke, chef de l'école piétiste de Halle, un caractère pénible par sa dogmatique scolastique, sa polémique infructueuse et sa réthorique de mauvais goût. Les piétistes adoptèrent une manière plus simple, ils employèrent habilement les textes de l'Ecriture et agirent directement sur la conscience de l'homme naturel. Mais cette nouvelle

méthode n'était pas exempte de sérieux défauts : on reproche à ces prédicateurs un langage peu cultivé, une prolixité désagréable, une certaine monotonie dogmatique, insistant sur la nécessité de la conversion et s'occupant fort peu des autres vérités chrétiennes. Ces caractères enlevaient aux sermons des piétistes les suffrages des gens d'un esprit cultivé et déjà familiarisés avec la littérature de France et d'Angleterre. Aussi lorsque Tillotson fut traduit en allemand, son argumentation précise, son langage élégant, la tendance moralisante de ses discours excitèrent une approbation générale. Un peu plus tard les chefs-d'œuvre de Saurin exercèrent une puissante action sur l'esprit du clergé et devinrent la lecture favorite des personnes pieuses. Rosenberg en traduisit dix volumes en 1759, et Heyer publia les sermons sur la passion en 1772. La sympathie des Allemands fut sérieuse et durable envers le grand pasteur de La Haye. Mosheim dirigea l'école qui puisa ses inspirations dans l'exemple de Saurin et manifesta dans la chaire chrétienne la clarté des pensées unie à la chaleur des expressions, et, dans notre siècle, un des plus célèbres prédicateurs allemands, Reinhards, de Dresde, a franchement rapporté à cet illustre modèle les bénéfices de sa carrière oratoire.

Dans le sein de l'Eglise hollandaise, à côté de l'admiration enthousiaste, de la tendre affection témoignée à Saurin, la jalousie et la haine environnèrent le grand prédicateur. Un de ses collègues, pasteur à La Haye, Armand-de la Chapelle, oublia les devoirs de sa charge pour se livrer aux plus basses passions du journalisme pamphlétaire. Voici comment il travestit la prédication de Saurin [1] : « Que la voix de M. Saurin soit retentissante, « passe encore, mais avec une pareille voix on « peut dire bien des sottises. Que ses sermons « aient parfois du succès et lui attirent des applau- « dissements, on le dit et je le crois, mais n'en « a-t-il jamais fait qui aient déplu à son audi- « toire? J'ai ouï dire mille fois que le secret de son « éloquence était de faire peur aux gens de leur « ombre, que dans ses sermons la moindre pecca- « dille devenait un crime énorme! Qu'à chaque « petit faux pas il ne présentait à ses auditeurs « qu'une légion de diables, d'enfer déchaîné et de « chaudières bouillantes. On m'assure toutefois « qu'il pousse la condescendance évangélique jus- « qu'au pardon de quelques distractions pendant « la prière ou lorsqu'on communie. »

[1] *Bibliothèque raisonnée*, tome II, article SAURIN.

Saurin accepta dignement, mais sans en dissimuler l'amertume, les épreuves que la malice humaine inflige au mérite intellectuel. Néanmoins, un jour de découragement lui fit écrire à l'amie de sa jeunesse : « Je supporte, grâce au ciel, le mauvais vouloir de mes adversaires; mais, je vous l'assure, si je n'avais deux fils dont l'établissement doit me retenir ici, j'irais mourir à Genève. »

Du reste Saurin ne méconnaissait point ses défauts. Mais, pour être juste, il faut faire la part des usages contemporains dont il ne pouvait s'affranchir complétement. Ainsi, on lui reproche d'employer des citations bibliques dans un langage suranné, qui fait un pénible contraste avec l'élégance énergique de son style. Cette observation n'est que trop vraie, et le respect superstitieux du temps pour les antiques versions obligea Saurin de prononcer des phrases que la rudesse seule du seizième siècle avait pu introduire dans la traduction des saintes Ecritures. Un exemple établira l'étrangeté de cette position. Nos versions actuelles traduisent comme suit le psaume dix-neuvième : « Les cieux racontent la gloire de Dieu, et l'étendue donne à connaître l'ouvrage de ses mains. Un jour l'enseigne à l'autre jour, la nuit à celle qui vient après. » — Et dans les sermons de Saurin on trouve ces

mots : « Les cieux racontent.... Un jour en dégorge des propos à un autre jour. »

Quelques critiques observent chez Saurin une érudition prolixe, une exégèse trop détaillée dans certaines parties de ses discours, qui sont inutilement allongés par cet abus de science. Mlle de Saint-Véran reprochait souvent au grand prédicateur ces défauts et ces taches..., et voici les réponses de Saurin, qui prouvent qu'il eut volontiers renoncé à ces dissertations, qui lui semblaient trop froides pour la chaire chrétienne :

« Le volume des sermons pour lequel vous « vous intéressez sera prêt dans huit jours. J'es- « père qu'il sera plus de votre goût que les pré- « cédents, du moins vous y trouverez plus de sim- « plicité. Il contient entre autres trois sermons sur « les travers de l'esprit humain ; vous jugerez « peut-être par leur lecture que je ne suis pas « d'une orthodoxie aussi pédante que vous l'ima- « ginez.

« La position est difficile dans ce pays ; il faut « des explications précises, raisonnables sur maints « sujets ; il y règne une théologie si puérile et en « même temps si dangereuse, qu'on ne saurait la « suivre sans blesser sa conscience ; et cependant « ce mauvais parti domine en certains lieux. Ainsi,

« à Utrecht, on brigue pour donner une place de « pasteur à un homme qui a fait sept sermons sur « les ustensiles placés dans le tabernacle, et deux « discours pour expliquer ce que signifient les « mouchettes qui étaient dans le temple et leur « trouver un sens mystique. »

Mlle de Saint-Véran continue ses critiques et insiste de nouveau sur l'abus des dissertations savantes dans le culte réformé. Saurin lui répond sur le ton d'une amicale plaisanterie: « J'ai dû « montrer votre lettre à Mlle de Peray, qui est la « personne du monde en qui j'ai le plus de con« fiance. Vous attaquez tout, mon style, mes tours « de phrases, ma doctrine, mon choix, vous ne « me laissez rien. Je suis consterné du coup et j'a« vais besoin de quelqu'un qui m'aidât à le sup« porter. — D'ailleurs, je suis docile jusqu'à la « simplicité et j'étais prêt à réformer toute ma « manière de prêcher. — Puis, quand j'ai donné « plus d'attention à votre lettre, j'ai pensé que « vous ne devriez pas considérer Genève comme « la règle du goût universel. On n'y prend pas « assez soin de se transporter par la pensée dans « les lieux où les discours qu'on lit ont été pro« noncés. On ne considère pas qu'ailleurs on agite « d'autres questions, qu'on y a des adversaires

« d'un autre caractère..... Nous avons corrigé « M. Beaulacre de ce préjugé, et même parfaite- « ment. Il a vu que la nécessité nous engage sou- « vent à certaines discussions qu'il eût été imper- « tinent de faire ailleurs. »

Les amis de Genève reprochent également à Saurin l'emploi trop fréquent des formes oratoires; ils voudraient qu'il conservât plus de simplicité dans sa composition. — Son frère, Louis Saurin, répond en ces termes à Mlle de Saint-Véran: « Notre bien-aimé pasteur de La Haye voit croître « de jour en jour la gloire de son ministère. Il se « dispose à donner un second volume de sermons « au public. Peut-être trouve-t-on à Genève qu'il « s'écarte trop de la simplicité apostolique usitée « en vos chaires; mais peut-être aussi qu'on y ou- « tre un peu les choses, et que pour vouloir être « trop naturel on l'est un peu trop. Quel incon- « vénient y a-t-il à faire usage des ornements de « l'éloquence, dès qu'on évite l'affectation et qu'on « se renferme dans les bornes de la vérité. Je crains « qu'on ne décrie la réthorique que parce qu'on « n'a pas le temps de la cultiver. »

Saurin, laissant à son frère l'apologie des formes oratoires, montre la plus touchante modestie en parlant de ses sermons. « Les louanges excessi-

« ves, dit-il, que vous donnez à mon dernier vo-
« lume, m'ont beaucoup surpris par la connais-
« sance que j'ai des grandes faiblesses qui y sont
« répandues ; vous parlez avec tant d'hyperboles
« de mes travaux, que je comprends le danger du
« style oratoire lorsqu'on lui donne carrière. J'ai
« été pourtant charmé de voir, à travers ce que la
« politesse vous a dicté, des marques bien énergi-
« ques et bien tendres de votre amitié. »

Cette absence de préoccupations vaniteuses touchant la valeur littéraire de ses travaux, se manifeste encore mieux dans les lettres suivantes :
« Vous me demandez des sermons manuscrits ;
« vous en recevrez et vous en ferez l'usage que
« bon vous semblera. Je compte sur votre discré-
« tion, car je n'ai aucun discours auquel j'aie mis
« le temps que je désirais ; mes occupations entra-
« vent le travail de cabinet. Combien j'envie la
« condition de M. Sarasin, qui prêche quand il
« veut, qui fait les études qui lui plaisent, qui a
« de quoi vivre sans dépendre de personne et qui
« satisfait au mouvement de sa conscience. C'est
« le genre de vie que je choisirais si j'étais libre. » — Et ailleurs : « Les témoignages que me
« donne M. Bénédict Pictet de son souvenir me
« touchent sensiblement. Il me demande les ser-

« mons que je lui ai promis, je ne me souvenais « plus de ce bel engagement. Des sermons à « M. Pictet ! Faut-il donc porter l'eau à la fon-« taine? Je lui en enverrai tant qu'il voudra... car « les précédents pour les amis de Nîmes sont exé-« crables, veuillez les brûler. »

Tels sont les sentiments intimes de l'homme que ses ennemis accusaient d'un amour-propre excessif touchant ses ouvrages. La haine théologique est la plus aveugle de toutes les passions.... Les envieux de Saurin lui ont également reproché un intolérable orgueil dans ses relations sociales, et lorsqu'on analyse ces récriminations, on voit qu'il s'agit de distractions fréquentes; ses visiteurs ne veulent pas admettre que la méditation des hautes pensées se prolonge parfois involontairement au delà des heures de travail. — D'autres critiques, oubliant ses chefs-d'œuvre, ont présenté des discours inférieurs en mérite comme le type du génie oratoire de Saurin. Il nous semble entendre des feuilletonistes qui, jugeant Corneille, passeraient sous silence les Horaces pour analyser les froides tirades de Nicomède. Mais de ces attaques de la jalousie et de la prévention envenimées, que reste-t-il ? Quelques articles de journaux à grand'peine retrouvés par les bibliophiles, tandis que l'histoire

a confirmé les paroles que Saurin confiait à l'amie de sa jeunesse : « Depuis mes épreuves, jamais mon ministère n'a été plus respecté ni ma personne plus chérie. »

Si dans le cours des temps évangéliques, la Providence suscite rarement des génies pareils à Saurin, une série non interrompue d'orateurs distingués édifient et soutiennent le christianisme au sein des Églises réformées. Nous avons tous entendu prêcher, nous possédons encore des hommes d'un admirable talent; mais nul, parmi les contemporains, ne peut être mis en parallèle avec notre grand maître. Aussi lorsque nous sortons d'un temple, d'une salle de conférences, où le prédicateur a transformé le culte ordinaire en une fête chrétienne, nous pouvons juger du privilége des foules qui sentaient leurs affections s'émouvoir, leurs consciences se réveiller et leurs cœurs brûler sous l'empire irrésistible de la parole de Saurin.

CHAPITRE III

Vie sociale de Saurin.

Établissement de Saurin à Londres. Son mariage. — Pénibles circonstances d'intérieur. — Mort de Jean Saurin le père. — Mort de Mme de Saint-Véran la mère. — Lettre consolatoire de Saurin. — Saurin à La Haye. Cordial accueil de cette Église. — Situation pécuniaire gênée. — Bienveillance de la famille royale d'Angleterre. — Offres généreuses des hommes d'État hollandais. — Refus de Saurin. — Ruine générale causée par la banqueroute du Sud. — Prudence et désintéressement de Saurin. Le testament Lambert. — Vocation de l'Église d'Amsterdam. — Nobles sentiments de Saurin. Délicate générosité de ses amis. — La famille de Saurin en Angleterre. Louis Saurin, pasteur à Londres en 1708. Les Églises du refuge. — Vie d'un pasteur anglais au dix-huitième siècle. — Mariage de la sœur et des deux frères de Saurin. — La vieillesse de Mme Saurin la mère. — Louis Saurin, doyen à la cathédrale de Dublin. — Mode de vivre ecclésiastique. — Le refuge à Dublin. Vie intime et bonheur de famille. — La famille de Jaques Saurin à La Haye. — Amour paternel. — Philippe Saurin le fils, ses talents précoces. Tendresse exaltée de son père. — Dernier voyage de Saurin en Angleterre. — Affaiblissement de la santé du

grand prédicateur. Son amour pour l'étude. — Maladie résultant de fatigues pastorales. — Dernières journées. — Saurin meurt à cinquante-trois ans. Piété et résignation. — Triste scène à son lit de mort. — Lettres de son fils et de son frère à Mlle de Saint-Véran. — Mort de Mme Saurin et de Mlle de Saint-Véran.

Nous allons terminer notre travail biographique touchant Saurin par l'analyse de sa vie sociale et de ses relations de famille. — Nous prévenons nos lecteurs qu'ils ne rencontreront pas dans ce récit des circonstances dramatiques fécondes en ardentes émotions. Un autre genre d'intérêt s'attache à l'existence intime de Saurin, c'est la réalisation journalière des principes chrétiens qui élèvent les actes et le caractère moral au niveau du génie oratoire...... Et ce genre de mérite est assez rare pour que nous puissions nous féliciter hautement de le rencontrer chez l'homme dont la parole et les écrits ont couronné d'une gloire si pure l'histoire des églises réformées.

Saurin, comme nous l'avons dit, âgé de 23 ans, fut nommé, en 1700, pasteur d'une église française à Londres, et demeura cinq années dans cette ville. Il se maria en 1703 avec Mlle Catherine Bouton, appartenant à une famille distinguée du

refuge. Une passion mutuelle et irréfléchie décida cette union, et Saurin, trop jeune pour apprécier de sang-froid le caractère de sa future compagne, dût plus tard se résigner à de cruelles épreuves domestiques. Cette dame était dépourvue d'ordre, incapable de diriger convenablement sa maison, et son humeur revêche bannissait la paix intérieure. — Voici deux lettres qui dépeignent trop bien ce triste état de choses.

« Mon frère Antoine et moi, » écrit Louis Saurin, « nous sommes des plus heureux, les deux femmes et leurs maris semblent faits les uns pour les autres, et si Dieu nous conserve ensemble, notre intérieur ne le cédera à personne. — Il n'en est pas de même de notre pauvre frère aîné, il n'est pas moins malheureux dans son intérieur qu'il est considéré hors de chez lui. Il se voit réduit à passer sa vie avec une personne qui n'a ni conduite, ni douceur, qui n'est bonne à autre chose qu'à exercer sa patience. Il souffre avec beaucoup de courage, et la Providence le dédommage dans son église, des mauvaises heures qu'il passe dans sa famille. Ma mère, qui a demeuré quelque temps avec lui, lassée de ce genre de vie, reviendra vers nous. » Cette lettre est confirmée par

quelques mots de Jaques Saurin écrits après six ans de mariage, à Mlle de St-Véran :

« En général, je vous dirai que je suis un des hommes du monde les plus heureux par rapport à la société extérieure ; mais je suis assez à plaindre chez moi. Il n'a pas plu à Dieu de me donner une société capable de rendre ma vie douce, ni de ménager mes intérêts. Sans les deux amies dont je vous ai parlé, je serais souvent fort embarrassé dans la conduite de mon ménage et l'éducation de mes enfants. Que ne pouvez-vous vous joindre à elles pour adoucir bien des amertumes que la Providence répand dans mon âme, mais que je tâche de rapporter à ce grand but qu'elle se propose, de nous faire chercher notre félicité dans une autre vie. »

Une douloureuse épreuve atteignit Saurin durant son séjour à Londres. Son père, attaqué d'une maladie incurable, désira le revoir. A grand peine le Consistoire français lui permit ce voyage. Après un court séjour, Saurin quitta Genève, certain de ne plus retrouver en ce monde le protecteur, l'ami dévoué de sa jeunesse. Son pressentiment ne le trompait pas. Quelques semaines plus tard on inscrivait à l'état civil de Genève :

« Jean Saurin, réfugié, avocat de Nimes, mort

d'une fièvre continue en son logis de la Taconnerie, le jeudi 15 janvier 1705, à onze heures du soir. » Son testament reflète les sentiments qui l'animèrent durant sa vie..... « Je me recommande à Dieu de tout mon cœur, le priant très-humblement de me faire miséricorde en faveur de la mort et passion de notre Rédempteur, sur le mérite duquel j'appuie toute ma confiance, espérant qu'il recevra mon âme en paradis en compagnie des anges et des saints. — Je prie affectueusement mes quatre enfants, Jaques, Louis, Antoine et Anne-Marie, et leur ordonne par exprès de vivre dans la crainte de Dieu en gens d'honneur et de probité. Je lègue aux pauvres de la Bourse française de Genève la somme de 100 livres tournois, et si Dieu permet que l'exercice de la religion réformée soit rétabli en France et que ma famille recouvre ses biens, je charge mes héritiers d'augmenter ce legs de telle somme qu'ils jugeront à propos au profit des pauvres de la religion réformée de Nîmes. »

Cette année vit les deuils se multiplier dans ce cercle d'amis chrétiens. Mlle de St-Véran perdit sa mère, et Saurin lui adressa ces paroles, qui demeureront comme un modèle de la dignité au sein de la douleur chrétienne (10 avril 1705). « Ma-

demoiselle, je vous rends le triste office que j'ai reçu de vous il y a quelques semaines, et je viens mêler mes larmes avec les vôtres comme vous voulûtes pleurer avec moi la mort de mon père. — Vous disiez alors que vous aviez été frappée du même coup que moi, et j'éprouve en recevant cette nouvelle tout ce que vous avez ressenti. La mort de Mme de St-Véran est une nouvelle occasion que Dieu nous offre pour exercer notre patience et pour nous apprendre à rompre quand il lui plaît les nœuds les plus tendres et les plus serrés. Cependant ces réflexions qui nous montrent la grandeur de notre perte nous font voir quelle doit être notre soumission à la volonté de Dieu. La grâce qu'il vous avait faite en vous conservant jusqu'à ce jour une si digne mère, doit vous porter à lui rendre ce dépôt avec résignation lorsqu'il lui plaît de vous le demander. Il faut mettre cette perte à profit et en prendre une nouvelle occasion de chercher en Dieu seul une solide félicité. — Je suis sûr, Mademoiselle, que ce que je pourrais dire de plus fort sur ce sujet ne ferait que dépeindre les sentiments de votre cœur; il est si porté de lui-même à son devoir, qu'il ne fait que changer de vertu à mesure que les circonstances où Dieu le met changent de face. Je prie Dieu

qu'il perfectionne ces grands sentiments, et je lui demande aussi qu'il éloigne les occasions de vous faire exercer votre constance et qu'il vous conserve précieusement ce que vous avez. »

Peu de temps après la mort de son père, Saurin, dont la santé est affectée par le climat de Londres, et dont le talent ne peut se développer convenablement dans ces petites églises, Saurin quitte l'Angleterre, il vient en Hollande, reçoit la place de ministre des nobles, et voici des détails intimes donnés par son frère sur leur établissement.

« On ne peut trouver plus de douceur parmi les étrangers que nous en rencontrons à La Haye... A cela près que nous ne savions où nous loger, et sans une dame qui nous a remis sa maison, nous aurions été contraints de retourner à Genève. Depuis que nous avons un chez-nous, nous jouissons d'une grande tranquillité, et ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est que l'on nous envoie des meubles de tous côtés, et que si je voulais me marier, je trouverais de quoi garnir plusieurs chambres à peu de frais. Je pense que c'est Mlle Ribaut qui nous a joué ce tour-là par le moyen de vos bons amis dans cette ville. »

Saurin étant établi, étudions sa vie sous le ra

port de la fortune, de la famille et des épreuves intimes de son ministère.

La fortune de la famille Saurin, divisée entre la mère et les quatre enfants était fort restreinte, et les honoraires du pasteur de La Haye ne pouvaient guère suffire à son entretien. Jusqu'en 1713, pendant huit années, il fut fort à l'étroit, puis il obtint des chances de fortune plus favorables. « Je vous suis obligé, écrit-il à Mlle de Saint-Véran, de la part que vous prenez à ma petite fortune. Je viens de gagner 16,000 florins à la loterie de la Généralité, et cette somme, qui serait considérable dans un autre ménage, ne servira dans le mien qu'à réparer les dépenses excessives que nous avons faites. Mais c'est une grande faveur du ciel que de recevoir des biens si peu attendus. »

Il faudrait connaître bien peu l'esprit des Hollandais pour croire que cette position de Saurin n'excitât pas la sympathie active de ses amis et des personnes édifiées par ses admirables discours. Mais sous quelle forme faire accepter des suppléments d'honoraires, lorsque la dignité chrétienne du ministre ne peut se prêter à aucune accommodation. La famille royale d'Angleterre sut tourner la difficulté, et si Saurin avait pu dire d'une partie de la société de Londres : « L'éloigne-

ment des Anglais est extrême envers tout ce qui est étranger, » il dut faire une large exception au sujet des Souverains de ce pays. Un de ses amis lui demanda pour les enfants de la princesse de Galles quelques directions touchant leur éducation morale et religieuse. Saurin, entraîné par son sujet, écrit un volume et l'envoie. La princesse, voulant conserver ce chef-d'œuvre pour elle seule, prie l'auteur d'en accepter la juste rétribution[1]. Saurin doit céder, et dit à Mlle de Saint-Véran: « Madame, la princesse de Galles m'a témoigné des bontés que je n'oserais vous raconter; je reçois encore aujourd'hui une lettre qu'elle me fait écrire et par laquelle elle m'assure vivement sa bienveillance. Les empressements qu'on a pour moi de ce côté et qui font penser qu'une charge à la cour m'est destinée, me valent déjà ici une augmentation de gages assez considérable. Mon ami, M. de Wassnaer, m'offrit un présent de trois mille livres, une pension annuelle de cinq cents et une maison pour m'empêcher de le quitter... Je ne sais

[1] Plus tard, la reine Caroline montée sur le trône obtint les bénédictions de toutes les églises protestantes par ses inépuisables bienfaits envers les réfugiés et persévéra dans cette œuvre malgré les difficultés qu'elle rencontrait dans la politique de son époux George II.

si vous connaissez suffisamment mon cœur pour deviner ce que j'ai répondu à cette générosité. Cependant je n'ai pas de quoi vivre ici à cause du mauvais gouvernement de mon ménage. »

Cette position de Saurin s'aggrava encore. Une grande compagnie s'était formée en Angleterre pour l'exploitation des colonies du Sud; on s'engoua de cette affaire en Hollande et dans la Grande-Bretagne, comme en France pour les spéculations de Law. La faillite arrive, Saurin est enveloppé dans ce désastre; sa mère n'a pas voulu l'écouter lorsqu'il l'exhorte à se prévaloir des heureuses circonstances où elle se trouve pour résister à la fièvre des spéculations, elle perd la moitié de sa fortune, et dans cette pénible épreuve, Saurin manifeste la noblesse de son caractère, il ne fait aucune récrimination, il oublie son malheur pour ne penser qu'à ses amis. Il écrit à Mlle de Saint-Véran : « Vous m'avez parlé d'une manière assez vague de la part que vous avez dans la déroute du Sud et dans les banqueroutes qu'elle a entraînées à Genève. Elle a fait de grands ravages à La Haye. La plupart des réfugiés qui s'étaient arrêtés ici vivaient de leurs rentes et avaient leur bien placé en Angleterre, on leur avait fasciné les yeux. Ils se félicitaient tous d'avoir une fortune immense. Ceux

qui n'avaient augmenté leurs fonds que d'une centaine de mille francs se regardaient comme les moins favorisés. Tout le monde aspirait aux millions. Nous n'avons pas ici une seule personne, sans exception, qui ait vendu à propos. Le charme a été général, le désespoir l'est aussi. J'ai prié, j'ai conjuré, j'ai censuré, j'ai pris toutes les formes possibles pour engager mes amis à prévenir le coup dont ils étaient menacés: mes efforts ont été inutiles... » Et cependant les paroles de Saurin atteignirent un haut degré d'éloquence [1].

« L'esprit d'étourdissement qui vous saisit sera le ministre du Dieu des vengeances. Il semble que Dieu a destiné nos propres mains à notre ruine. Il semble que Dieu accorde à un démon sorti du sein des enfers une permission semblable à celle qu'il donne à cet esprit qui troubla le cœur d'Achab. Oui, un esprit mauvais a juré le renversement de nos familles, la destruction de notre commerce, la perte de notre crédit. Cet esprit nous fascine tous. Il entraîne les grands, la cour et la ville. »

Le noble désintéressement de Saurin fut mis à des épreuves plus rudes encore que les pertes de fortune. Nous pourrions raconter ces incidents d'a-

[1] Sermon sur Michée, VI, 9.

près les brochures contemporaines, nous préférons transcrire la correspondance. (1725, La Haye.)

« J'ai été pendant six mois comme enivré d'affaires et de distractions. Il a fallu que je suspendisse la plupart de mes études et tous mes commerces de lettres. Un M. Lambert que je connaissais à peine (mais qui était parent de celui qui avait épousé une sœur de ma mère à Annonay), vint me rendre visite il y a un an. Il me conta qu'après avoir gagné un peu de bien dans le commerce, il l'avait employé à faire sortir de France sa mère et un frère et à les faire venir à Nimègue où il s'était retiré, qu'il en avait été trompé et qu'ils s'étaient vilainement retirés à Annonay, d'où ils étaient venus depuis quelque temps pour lui extorquer une partie de son bien. Il me dit aussi que les personnes les plus distinguées de Nimègue, qui le croyaient mourant, aspiraient à sa succession, et que c'était ce qui l'obligeait de se retirer à La Haye, où il avait dessein de venir finir sa vie quand il aurait été quelque temps à Aix-la-Chapelle. Pendant que ce bon homme me contait cette histoire, j'étais distrait et prêt à sortir; il s'en plaignit et dit à je ne sais qui que je l'avais mal reçu et que je payerais cher mon impolitesse: qu'il avait résolu depuis quelque temps de me faire son héri-

tier, mais qu'il changeait d'avis. Il alla à Aix où il eut une grande maladie pendant laquelle il fit vœu de venir mourir entre mes mains et de me donner son bien. C'est ce qu'il a exécuté. Il revint à La Haye, il me consulta sur ses dispositions testamentaires; je me servis de tout le pouvoir que j'avais sur lui pour l'engager à faire sortir ses parents hors de France et à les attirer ici par un testament fait en leur faveur. Il céda, mais après m'avoir représenté mille et mille fois que ses parents étaient des canailles, y compris sa mère et son frère, il me dit qu'il me faisait son héritier; je le refusai. Il le fit à mon insu, et sa succession, qui aurait été assez considérable s'il n'avait eu beaucoup d'argent à fonds perdus, montait à 20,000 florins tous les legs payés. J'ai d'abord écrit à la mère Lambert de sortir de France, je lui ai offert de l'entretenir à Genève comme ma propre mère. Elle m'a répondu d'une manière impertinente qu'elle ne voulait point de mes charités, que si je ne voulais pas lui donner 10,000 florins, elle viendrait à La Haye me mettre en justice. Le frère de Lambert est venu ici; je lui ai fait des offres j'ose dire très-généreuses, mais il s'est cabré, il a amassé des attestations pour prouver que le défunt était fou et pour faire casser le testament. Tout cela est extravagant et

ne fait que confirmer l'idée que le mort m'avait donnée de ses parents. J'ose dire que toute cette affaire m'a acquis plus d'honneur que de bien. Le public a vu toutes mes démarches, et pendant qu'il a couru des écrits satiriques contre un de mes confrères qu'on accuse d'être avide de successions, on m'a rendu justice. La mère Lambert m'a écrit en dernier lieu sur un autre ton, elle me prie de lui envoyer cent écus pour aller à Genève. Je crois qu'on l'a fait écrire, car on me dit qu'elle est en enfance et qu'elle a 81 ans. Je lui ferai réponse dès que j'aurai vu les démarches du frère de Lambert, qui est un fripon. »

Le procès s'instruisit; Vincent Lambert, condamné sur tous les points, dut faire amende honorable; Saurin, ayant obtenu les réparations judiciaires indispensables en pareilles circonstances, partagea cet héritage entre de pauvres coreligionnaires et les parents du défunt [1].

Les années s'écoulèrent sans apporter de changement dans la fortune de Saurin, et l'affection vigilante de ses amis lui fournit de nouvelles occasions de manifester la noblesse de ses principes.

« Il n'a tenu qu'à moi, ma chère cousine, de

[1] Von Osterzée, p. 24 et 25.

rétablir mes affaires domestiques, l'Eglise d'Amsterdam a voulu me faire l'honneur de m'appeler avec des appointements considérables; on devait débuter par un présent de 25,000 florins, on me faisait entendre qu'on le porterait jusqu'à 30,000 florins. Je n'ai consulté personne, du moins j'ai commencé par refuser, puis j'ai demandé les avis de mes amis. J'ai cru que ce serait une flétrissure éternelle à mon ministère, si l'on pouvait soupçonner que le désir du gain m'avait fait sacrifier le genre de vie que je mène à La Haye, les amis et la liberté que j'y ai.... je n'ose dire l'édification que j'y donne. — On me fait espérer de nouveau les bienfaits du roi d'Angleterre; il n'y a que les affaires du parlement qui ont retardé une gratification que l'on me promet pour mes gros ouvrages et une augmentation de pension pour quelques services que j'ai rendus. Il n'a pas plu à Dieu de réparer les brèches faites à ma fortune par les désordres passés de mon ménage, j'espère que la Providence me procurera quelque jour les moyens d'y parvenir.»

Le célèbre prédicateur étant inaccessible aux offres d'argent qui auraient pu effleurer la délicatesse de sa conscience, le Grand Pensionnaire Hensius et ses amis tournent la difficulté et deviennent les instruments de cette Providence en

qui Saurin se confie sans jamais permettre à l'angoisse pécuniaire d'aborder son âme. Les sermons et les travaux sur la Bible successivement publiés sont considérés comme un monument national, les chefs de l'Etat s'intéressent spécialement à leur succès et les résultats des ventes indemnisent l'auteur de sa gêne antérieure, il peut dès lors écrire à sa vénérable amie : « Grâce à Dieu je n'ai jamais été plus content de ma fortune, de mon église et de ma famille. »

Nous devons maintenant présenter le tableau des affections de famille de Saurin. Il éprouva pour ses enfants une tendresse exaltée, il ressentit les épreuves avec l'énergie naturelle de son caractère, mais la foi et la résignation dominèrent les tristesses paternelles. Durant son séjour à Londres il perdit son fils premier-né et il confie en ses termes sa douleur à J.-Alphonse Turretin : « Le trouble où je suis me laisse à peine la liberté de vous raconter mon chagrin. Je perdis hier ce cher enfant pour lequel vous formiez des vœux si obligeants, et il me semble que j'ai perdu avec lui tout ce qui me pouvait donner de la joie dans cette vie. Mon père et ma mère seront sans doute très-sensibles à cette triste nouvelle, et je ne connais personne plus propre que vous à la leur faire rece-

voir avec patience et résignation; donnez-vous la peine, Monsieur et très-honoré père, de leur apprendre ce coup dont la Providence me frappe, et apprenez-leur en même temps à voir sans impatience cette nouvelle plaie qu'il plaît à Dieu de faire à notre famille.

« La parfaite soumission que j'ai pour la volonté de Dieu ne m'empêche point de sentir la pesanteur de son bras, et je reconnais dans cette mort que je pleure sa bonté qui paraît envers une âme innocente qu'il retire à soi, et sa justice à l'égard d'un père qu'il châtie en le privant d'un bien si précieux. » Londres 16 janvier 1704.

Ces sentiments éprouvés par Saurin dans les jeunes années, il les manifestera avec une énergie également chrétienne au sein des angoisses et des tendresses de l'âge mûr.

Lorsque Saurin fut nommé ministre des nobles à La Haye, il réunit sa famille dans cette résidence. Madame Saurin, la mère, sa fille Marianne, ses deux fils Louis et Marc-Antoine arrivèrent en novembre 1705. Nous avons vu le cordial empressement et les délicats procédés qui les accueillirent dans la capitale des Pays-Bas. Toutefois le séjour des parents de Saurin ne put se prolonger à La Haye. Les jeunes hommes ne trouvèrent pas

des établissements convenables. Il régnait peu d'harmonie entre la mère du pasteur et son épouse, en sorte que la séparation dut s'effectuer et fut singulièrement douloureuse pour des personnes unies par les liens de l'affection et de l'épreuve.

En 1708, Louis Saurin fut nommé pasteur d'une communauté française à Londres, et les détails de cette élection ajoutent une page à l'histoire des églises du Refuge. Le 13 février 1708 il écrit à Mademoiselle de St-Véran : « J'attendais le dénouement d'un projet qui a mieux tourné que je n'avais lieu de l'espérer et qui me fixe enfin dans l'église du monde que j'enviais le plus. Je me flatte qu'un petit détail de ma vie ne vous ennuiera point, vous en serez quitte pour n'y pas jeter les yeux et j'aurai du moins le plaisir de vous le dire.

« Il s'était fait depuis plus d'un an une ouverture pour moi à La Haye, une place était vacante, mais la pension ne l'était point, je crus que, jusqu'à ce qu'elle échût, je devais faire un tour en Angleterre, je partis de Hollande et me rendis ici, sans avoir presque aucune vue. A peine y ai-je été deux mois, que M. Sature, ministre[1] de la Sa-

[1] Les églises françaises de Londres portaient le nom des

voie, a souhaité sa décharge, il a été question de remplir sa place, on m'a mis sur les rangs et l'élection est tombée sur moi. Mon frère eût voulu que je n'eusse point pensé à un établissement qui m'éloignait de lui, on me faisait même quelques petits avantages à La Haye pour m'engager à y retourner, j'ai hésité longtemps, enfin je ne saurais dire comment je suis resté à Londres, mon amitié seule en souffre. Du reste, je suis dans la plus agréable église que je connaisse, collègue de ce que nous avons de gens plus distingués, en voie d'avoir quelque jour un bénéfice, et ce qui me fait infiniment plus de plaisir, j'ose dire que j'y entre de la manière du monde la plus engageante. Le jour de l'élection, qui se fait par le peuple, il ne fut pas nécessaire d'en venir aux *cris* comme on avait fait jusqu'alors. On ne me demande d'ailleurs qu'un sermon neuf tous les mois, qu'il faut répéter dans trois auditoires différents, et quoique mes appointements ne soient pas aussi considérables qu'ils le seront un jour, je suis mieux à cet égard que vos professeurs de Genève. Ma mère se dispose à me venir joindre et son départ ne dépend plus que du vent. »

rues où elles étaient construites, Savoie street, Leicester field, Threadneedle street.

L'année suivante, 1709, la famille Saurin était réunie sous le toit du jeune pasteur, dont le bonheur intime accompagnait les succès dans ses fonctions ecclésiastiques. « La vie sociale que nous « menons ici est des plus agréables, nous avons « une douce liberté; les occupations y varient se- « lon les goûts, et dans cette diversité de caractè- « res qu'on y trouve, chacun peut aisément assor- « tir le sien. La maison que nous occupons est « exposée au grand air. Nous respirons un air « neuf qui passe par nos fenêtres avant d'aller « ailleurs, et nous ne le renvoyons à nos voisins « qu'après en avoir pris ce qu'il y a de plus sub- « til. Si vous pouviez vous décider à venir nous « joindre, Mademoiselle, votre appartement est « marqué et votre cabinet a la plus belle vue « d'Angleterre, les Ingrand et les Ribaud vous « attendent et la petite société du mercredi est « déjà formée. Pour rendre même la chose plus « agréable, choisissez-vous une amie dont l'hu- « meur vous convienne, nous la ferons la direc- « trice de notre petit ménage, et je lui donnerai « dans la maison tous les droits d'une femme « sœur. Du reste, notre intérieur est des plus pai- « sible. Ma mère et ma sœur s'accommodent par- « faitement du séjour de Londres, à Genève près,

« elle le préfère à tout autre. Ma mère vit de
« sermons et ma sœur de musique. C'est un de
« ces heureux tempéraments qu'aucune passion
« n'agite. »

Quatre ans plus tard le mode de vivre de cette heureuse famille est changé. — « J'ai deux nouvelles à vous apprendre, écrit Louis Saurin à Mlle de St-Véran, l'une regarde ma sœur qui vient d'épouser un gentilhomme boulonnais, capitaine dans les troupes anglaises, et qui a fait le plus agréable établissement qu'elle ait pu souhaiter. J'en suis d'autant plus content que j'ai ménagé cette affaire en l'absence de ma mère, et que plus je connais mon beau-frère, Monsieur Du Buc, plus je m'applaudis d'avoir si bien réussi dans ma négociation. Il a du bien, de l'éducation, beaucoup de probité et de douceur, et tout ce qui peut contribuer à rendre une femme heureuse. On voit chez l'un et chez l'autre cette joie qui anime les nouveaux mariés et que ceux qui vivent dans un morne célibat ne connaissent point. Mais ce qui me réjouit le plus, c'est qu'elle paraît de nature à augmenter plutôt qu'à s'affaiblir avec le temps. Vous jugez bien qu'un pareil exemple doit être contagieux, et comme j'ai passé quelques jours avec eux, il était très-difficile pour moi, qui n'ai pas un cœur de

roche de résister à la force de l'imitation. J'ai eu le bonheur de trouver une personne qui rassemble toutes les qualités que mon imagination errante me faisait souhaiter dans celle que le ciel me destinait, et à qui on ne peut reprocher que de m'avoir préféré à des gens qui valent beaucoup plus que moi. C'est Mlle de la Bretonnière, petite-nièce de Mme de Marencin, et je m'en rapporte à Mme Calandrini pour vous en donner des nouvelles. Le public, qui s'ingère d'ordinaire à gloser sur ces sortes de *marchés*, par malignité ou par envie, me trouve si heureux que je serais le plus insensible des hommes s'il me restait quelque chose à souhaiter..... Depuis trois jours nous sommes mariés, et mon premier soin est de vous faire part de ma bonne fortune. » La jeune dame Saurin déchiffrait cette lettre par-dessus l'épaule de son mari, et lui enlevant la plume des mains, elle continue en ces termes. — « Vous jugerez bien, Mademoiselle, par la lecture de cette épitre, qu'il n'y a que trois jours que M. Saurin est marié. Je crains que cette circonstance ne vous fasse avec raison douter de tout ce qu'il vous dit sur mon chapitre, cependant je souhaiterais bien que vous fussiez assez bonne pour l'en croire sur parole et m'accorder en sa faveur un peu de part dans votre amitié, ce serait un

moyen certain de m'assurer son cœur pour jamais. L'estime et la considération qu'il a pour vous ne lui permettraient pas de douter que je mérite sa tendresse si vous l'en aviez vous-même assuré. La manière dont il me parle de vous me donne un grand désir d'avoir l'honneur de vous connaître : je ne sais pourtant pas bien si je n'aurais point d'inquiétude si vous étiez plus près, mais quelque risque que je puisse courir, je voudrais pouvoir vous assurer de bouche et vous persuader, Mademoiselle, combien je suis votre très-humble et très-obéissante servante. *Henriette de Saurin.* »

Nous devons ajouter que le jeune pasteur nouvellement marié ne disait pas tout à Mlle de St-Véran. Mme Saurin, la mère, qui avait longtemps souffert des angoisses d'une position gênée, voulait les épargner à ses enfants. Mlle de la Bretonnière n'était pas riche et la prudente mère de famille concevait de graves inquiétudes pour l'avenir. « Ma mère, écrit Jaques Saurin (8 août 1714) est venue me faire une visite à La Haye, elle avait principalement en vue de me faire entrer dans les préjugés qu'elle a contre un mariage que mon frère médite depuis longtemps, et qu'il n'a différé que par un effet de sa grande déférence pour elle. Je l'ai persuadée de donner la main à cette affaire.

Il s'agit d'une demoiselle de qualité qui a tout le mérite imaginable, et qui n'a d'autre défaut que celui d'une fortune médiocre. Mon frère a reçu de notre part plein pouvoir pour conclure. »

Le frère cadet, Marc-Antoine Saurin, jouissait également d'un sort prospère. Grâce à la protection de milord Galloway, il fut nommé capitaine dans la garde royale, il épousa en 1715 une demoiselle de Fenhove, intime amie du pasteur de La Haye, qui donne à Mlle de St-Véran les détails suivants touchant ce mariage.

« Ma mère vous aura peut-être dit en confidence que, si Marc fait quelque chose en Angleterre ou si nous pouvons retirer quelque capital de la France, il viendra se marier ici avec une fille des meilleures maisons de ce pays, qui a un mérite fort distingué et possède de plus cinquante mille florins. Si elle était maitresse d'elle-même, elle n'attendrait pas le succès des affaires d'Angleterre, mais elle a une mère, il faut pouvoir offrir quelque chose de plus digne d'envie qu'un capitaine réformé avec cinquante pistoles de pension. Nous avons de puissants amis à la cour, mais ils ne peuvent rien faire jusqu'à ce que le Parlement ait réglé si l'acte de la succession qui exclut tous les étrangers de

tout emploi, a un effet rétroactif et regarde ceux qui étaient naturalisés auparavant. »

Jaques Saurin ne présumait pas trop de son crédit à la cour d'Angleterre et un poste favorable changea la destinée du capitaine Marc-Antoine. Celui-ci, dans la joie de son âme, s'empressa d'écrire à Mlle de St-Véran : « Vous avez appris par ma mère que j'ai renoncé au métier de meneur d'ours. Dans le séjour que nous avons fait à Hanover, la réputation de mes frères m'a donné la facilité de me faire des amis qui, suivant toutes les apparences, avanceront considérablement ma fortune, et à mon retour à La Haye j'ai formé une liaison qui certainement fera le bonheur de ma vie. Vous serez surprise d'apprendre que fait comme je suis, sans un sol de bien, sans établissement, je suis à la veille d'épouser une personne d'un mérite distingué, qui est de bonne famille et qui a assez de bien pour elle et pour moi. C'est Mlle Feuhove, pour qui je prends la liberté de vous demander un peu de part dans votre amitié ; vous n'auriez pas de peine à me l'accorder si elle avait l'honneur d'être connue de vous, c'est une personne de ces caractères que vous aimez. Je croyais partir cette semaine pour aller finir cette affaire, lorsqu'il m'en est venu une autre à la traverse, mes amis ont ob-

tenu une petite place pour moi à la cour, dont j'espère être mis en possession en peu de jours. Je ne sais encore de quels revenus elle est, mais il est sûr qu'elle a été briguée par quantité de gens des meilleures maisons et qu'elle peut me mener loin avec le temps. » Les espérances du jeune Saurin se réalisent, et quatre ans plus tard il décrit en ces termes son bonheur intime. « La place que j'ai aujourd'hui me donne un peu plus de revenu et beaucoup plus de liberté. J'ai résolu de profiter de ce dernier avantage pour me retirer du monde, mais pour n'avoir rien à souhaiter, il faudrait pouvoir aller à Genève jouir de ma petite fortune, mais nous ne sommes pas sur la terre pour être parfaitement heureux.

« La vie de Londres n'est qu'une dissipation continuelle qui ne nous laisse pas un jour de la semaine à passer à notre fantaisie. Tout ce qu'on y peut faire c'est de perdre son temps et cela même sans se divertir beaucoup. Ma femme et moi qui, quoique mariés depuis quatre ans, nous nous trouvons de la même humeur sur cet article, nous sommes résolus de nous retirer à la campagne et de n'être en ville que le moins que nous pourrons. Je ne suis de service que trois mois de l'année et de ces trois il y en a un, et quelquefois deux, que

le roi passe à Hamptoncourt. Je compte prendre une petite maison dans le voisinage et travailler doucement à nous mettre au-dessus de tous les contre-temps qui pourront arriver pendant cette vie et à nous assurer de celle qui est à venir.

« Nous sommes venus cet été essayer un petit hameau qui, jusqu'ici, me paraît fait exprès pour nous. Les allées d'arbres, les eaux, les belles vues y sont disposées de manière à nous fournir des promenades pour toutes les heures du jour, toutes charmantes et toutes différentes les unes des autres. Quatre ou cinq familles, que leur liaison de parentage ou d'amitié ont rassemblées ici, forment une société agréable sans cohue.

« Mon frère Louis est si fort attaché à Londres qu'il n'ose pas s'en éloigner d'un vol de chapon. Il est à présent à Chelsea, une petite demi-lieue de la ville, où il doit passer une partie de l'été. Vous savez que M. Du Buc a emmené ma sœur à Ipswich; il a craint la cherté de Londres et la fertilité de sa femme, elle n'a pourtant encore qu'un fils et une fille. La vérité est qu'elle s'y était prise sur un ton à faire peur, mais je n'apprends pas que cela se soutienne, elle nous promet une visite à la fin de cet été. Les commodités qu'on a en Angleterre

pour voyager font qu'on est toujours voisin en quelque lieu qu'on soit.

« Ma mère a une petite maison où elle demeure avec ma tante. Il ne manque à son bonheur qu'un peu plus de fécondité dans sa famille. Qui pourrait lui procurer une recette pour avoir huit ou dix Saurins de plus la mettrait au comble de la félicité. A voir cependant comme une petite qu'elle a l'occupe, on croirait qu'elle en a assez, c'est une charmante enfant, et c'est tout ce que nous avons entre nous, il ne faut pas s'étonner si nous en sommes tous un peu fous. Je pourrais vous en dire mille et mille jolies choses, mais je suis sûr que si ma mère a l'honneur de vous écrire, elle n'oubliera aucune des circonstances qui peuvent vous en donner une haute idée, et je ne veux pas vous exposer à ouïr des répétitions. Ma tante vieillit beaucoup, mais ma mère est aussi robuste; aussi agissante que vous l'avez jamais vue, et s'il s'agissait de retourner à Nismes, je crois qu'elle y serait avant qu'aucun de nous eût le temps de faire ses paquets. »

En 1722 cette paisible et prospère situation est bouleversée par la banqueroute de la Compagnie du Sud, qui étend sur l'Angleterre et la Hollande les misères dont le système de Law avait frappé la

France, et si la famille Saurin sait bénir Dieu pour les temps favorables, elle accepte sans murmure les jours mauvais. Voici les paroles de Mme Saurin-Fenhove :

« Weybridge. 10 avril 1722. — Les malheurs du Sud qui ont abîmé tant de gens ne nous ont contraints qu'à retrancher le superflu, et il nous est encore resté une petite planche dans ce naufrage universel. J'ai passé ma jeunesse sur une grande scène, fort engagée dans le monde et dans tous les plaisirs. Qu'il est doux après en avoir connu la vanité de s'en retirer et de se trouver dans une retraite aimable, d'avoir un jardin et de cultiver les fleurs avec un mari qu'on aime, et ce qu'il y a de plus joli, qu'on aime après sept ans de mariage. Voilà, ma chère demoiselle, quelle est Mme Marc Saurin, au reste un peu hibou, fort attachée à sa maison, à son ménage, grande travailleuse de tapisserie, se communiquant peu, en un mot de ces gens qu'on ignore et qui sont charmés d'être ignorés. Adieu Madame, je déplore mon malheur de ne point vous connaître personnellement. Il est triste de finir une lettre avec cette réflexion, qu'apparemment nous ne nous verrons jamais dans ce monde. Dieu veuille que nous nous trouvions unis dans un séjour plus heureux. »

La résignation de Mme Saurin la mère est empreinte d'un caractère plus énergique. On reconnaît l'héroïne des persécutions, dont la foi a dès longtemps surmonté toutes les traverses de ce monde.

« Londres, 7 juillet 1724.

« Ma chère cousine,

« Je porte mes soixante et quinze ans avec beaucoup de courage. Il y a peu de personnes de mon âge qui aient autant de vigueur qu'il m'en reste encore. Quant aux nouvelles de la famille, avant ces malheureuses affaires du Sud, je vous en aurais donné d'agréables : malheureusement, nous y sommes tous jusqu'au cou, et il est fort à craindre que nous y perdions la moitié de notre bien. Nous n'avions justement que ce qu'il fallait en faisant bon ménage, à présent il faudra vendre à grande perte et vivre sur le reste de notre petit capital. Dieu nous fasse la grâce de soumettre notre volonté à la sienne. Il a pris jusqu'ici tant de soin de ma famille que j'espère qu'il nous accordera les mêmes grâces pour le reste de nos jours.

« J'ai tout sujet de me louer de toute ma famille, mes belles-filles ont autant de complaisance pour moi que si j'étais leur propre mère. Je remercie

Dieu de toutes les faveurs dont il me comble, et comme il est magnifique en moyens, j'espère qu'il saura dédommager toute la famille des pertes qu'elle vient de faire et pourvoira d'ailleurs à ses besoins. »

La confiance de cette digne personne ne fut pas trompée. L'espoir d'un bénéfice avantageux, que Louis Saurin nourrissait depuis longtemps, fut enfin réalisé, et en 1727 il écrivait à Mlle de Saint-Véran : « Milord Carteret, vice-roi d'Irlande, a eu la bonté de jeter les yeux sur moi, à la sollicitation de mon frère, et il m'a procuré dans ce pays un établissement aussi avantageux qu'agréable. Il consiste en un doyenné qui n'est éloigné que de quarante milles de Dublin, et dans une place de chantre ou de premier chanoine d'une des cathédrales de cette ville. Ni l'une ni l'autre de ces dignités ne m'engagent à autre chose qu'à assister aux prières publiques soir et matin pendant quelques jours de l'année, et le revenu qu'elles produiront me mettra en état d'entretenir et d'élever ma famille très-commodément. Je serai maître de moi-même et j'aurai tout le temps nécessaire de m'appliquer au genre d'études qui me conviendra le mieux. Il y a quelques églises françaises où je pourrai prêcher dans l'occasion, et je tâcherai de

consacrer mon repos à acquérir de nouvelles lumières, à élever mes enfants et à me rendre utile à ceux à qui mes soins pourront être de quelque secours. Mon inclination m'y porte, l'honneur de mon ministère m'y oblige, mais la nouvelle grâce que Dieu vient de m'accorder est un nouveau motif pour m'y engager, et où je ne saurais être insensible sans porter l'endurcissement à son comble. Je me dispose à partir, s'il plaît à Dieu, dans quelques jours, je ferai ce voyage seul, et dès que j'aurai été sur les lieux et que j'aurai été mis en possession, je verrai les mesures que j'aurai à prendre pour faire passer ma famille. Ma mère, toute âgée qu'elle est, compte de venir demeurer avec nous; ma femme et moi nous nous ferons un devoir, comme nous y sommes très-obligés, de lui rendre la vie aussi agréable que nous le pourrons. Il m'en coûte au delà de ce que je pourrais vous exprimer de rompre les liens que j'ai ici, mais si nos amis nous font l'honneur de nous regretter, il n'y a personne qui nous blâme du parti que nous allons prendre et qui n'ait paru se réjouir du bien que Dieu nous envoie. »

Un peu plus tard le nouveau dignitaire décrit son établissement. « J'arrivai ici l'esprit agité d'incertitudes et de craintes. Il m'y fallait parler un

langage qui m'était peu familier, m'y mêler d'affaires que je n'entendais point, et y vivre parmi des gens peu satisfaits de voir des étrangers occuper des places qu'ils remplissent volontiers eux-mêmes. Ces difficultés m'effrayaient, et les Hanakins ne faisaient pas plus de peur aux Israélites que les Irlandais m'en faisaient à moi. Mais je n'ai trouvé rien moins que ce que j'avais craint. On a eu à mon égard beaucoup plus d'indulgence que je n'en osais espérer, et je dois ce témoignage aux gens de cette nation, qu'il n'est guère de pays au monde où il règne plus d'hospitalité que dans celui-ci, du moins parmi les personnes qui y occupent les premiers rangs. En peu de temps j'y ai trouvé des protecteurs et des amis, et j'y suis établi comme si j'y avais passé une partie de ma carrière.

« Les places que j'ai dans l'église sont très-agréables et me procurent des accès que je n'aurais pas pu me procurer ailleurs. Elles me laissent maître absolu de mon temps, et je serais en état d'en faire un bon usage si j'étais affranchi de certaines distractions de devoir et de bienséances dont il n'est pas possible de se mettre à couvert.

« Toutes mes fonctions consistent à prier Dieu en chantre gagé dans notre cathédrale et dans un ha-

bit dont vous seriez scandalisée si vous n'étiez pas au-dessus des faux préjugés du vulgaire. J'ai des maisons et des terres qui me rapportent un revenu suffisant pour l'entretien de ma famille, et je pourrais même dans la suite en réserver quelque partie, sans la nécessité où je me trouve de vivre un peu différemment que je faisais lorsque j'étais à Londres. Les denrées y sont d'ailleurs fort renchéries et Dublin n'est plus à cet égard ce qu'il était autrefois.

« La Société de nos réfugiés y est très-douce et il y a même parmi eux un très-grand nombre d'honnêtes gens sociables et d'un très-bon commerce, et quoique l'air n'y soit pas d'ordinaire aussi serein qu'ailleurs, il est pourtant très-sain et vaut mieux même que celui de Londres d'où nous venons. Ma famille, grâces à Dieu, s'en accommode parfaitement et y forme peu à peu de nouvelles habitudes. Ma mère en arrivant y eut une maladie qui semblait incurable, et par un miracle que nous n'osions attendre sa santé s'est rétablie et elle a repris ses premières forces.... » Jaques Saurin complète cette description de famille en disant : « Ma mère est aussi bien que possible avec ses soixante et dix-neuf ans : elle n'a d'autre genre de mort à

craindre que celui que pourrait lui causer l'inquiétude de n'avoir aucun sujet d'être inquiète.»

Le grand prédicateur de La Haye savourait également les joies de la famille. Sa situation pécuniaire est gênée, son ménage est mal assorti. mais il surmonte ces épreuves intimes et le bonheur donné par les enfants se reflète en traits charmants dans sa correspondance.— 1707. « Je n'ai rien de particulier à vous dire de ma famille, elle jouit, grâce au ciel, d'une bonne santé, d'une prospérité médiocre et d'un contentement aussi parfait que peut le permettre la vanité des choses humaines. Mon fils aîné embellit en croissant et semble vouloir démentir ce que je vous disais il y a six mois, qu'on ne pourrait rien voir de plus beau dans le monde. Dans quelque temps d'ici il pourrait bien avoir une sœur, et si ce genre de bénédiction continue dans ma famille, je serai contraint d'avoir recours à vous et de vous prier que vous adoptiez quelques-uns de mes enfants.... A propos de grâces que vous me faites.... faut-il que je réponde à un endroit de votre lettre où vous me parlez de je ne sais pas de quelle honnêteté que vous voulez me faire, c'est que je refuse toute sorte de libéralité de votre part, et je ne vous tiens quitte que pour un acte d'adoption en bonne forme. »

Cet enfant fut un second fils : puis une fille naquit en 1719. « Ma fille est très-jolie, dit-il, et se porte fort bien, grâce au ciel. Mais les louanges que je donnerais à un enfant de huit mois rendraient suspectes celles que je réserve à mon fils aîné. J'ose à peine vous en parler de peur que vous m'accusiez de faiblesse. Il est pourtant regardé par tous ceux qui le connaissent comme un être assez extraordinaire pour les talents du cœur et ceux de l'esprit. — A l'âge de douze ans et quelques mois il est en état d'aller à l'académie commencer sa philosophie, et je vais l'envoyer à Leyde. — J'ai chez moi l'inconvénient d'avoir un objet trop aimable et un autre qui ne l'est pas assez. Je pourrais plus que personne résoudre un problème que l'on a quelquefois proposé. Savoir ce qui donne plus d'inquiétude dans un ménage, ou une amitié, ou une indifférence excessive. »

Toutefois comme nous l'avons dit, ces récriminations sont passagères et les bonnes réalités font bientôt oublier les déceptions sans remède. L'adolescent accomplit les promesses de l'enfance, et lorsque son fils atteint quatorze ans Saurin peut encore écrire : « Il fait toujours les délices de ma vie et ma petite fille est fort aimable. Nous menons ici le genre de vie le plus doux que des pros-

crits honorables puissent avoir sur la terre.... Mais ces douceurs sont empoisonnées chez moi par le chagrin de ne pouvoir les partager avec la protectrice et l'amie de ma jeunesse. »

La vénérable aïeule parle également de cet enfant avec le tendre orgueil des grands parents. « Mon fils aîné vous aura sans doute appris que Philippe a commencé à Leyde sa philosophie avant sa treizième année: toutes les personnes qui viennent de ce pays-là, nous en disent mille biens. On croit qu'il sera plus habile ministre que son père. Il y a aussi une petite fille qui, à ce que Jaques me mande, me ressemble beaucoup. »

Enfin la tendresse exaltée de Saurin pour cet enfant se peint en traits de feu dans la dernière lettre qu'il écrit à ce sujet l'année qui précède sa mort, 19 septembre 1729 «....Je viens de faire un voyage en Angleterre. J'avais dessein d'établir mon fils aîné à Oxford, et je partis pour retourner en Hollande.... Deux journées que je mis pour aller à Warwich, l'endroit où on s'embarque, me parurent si affreuses après m'être séparé de ce jeune homme, que je crus perdre la raison. Les vents contraires m'obligèrent à retourner à Londres et de là à Oxford. »

En passant dans la capitale, Saurin est retenu

par ses amis et une scène touchante a lieu. Trop péniblement préoccupé de son enfant, il ne voulait pas prêcher, mais il ne put résister aux instances de son ancienne église, et ce fut une tendre entrevue pour des amis séparés depuis quinze ans. Le prédicateur était si ému qu'à peine il put prononcer la première prière et les auditeurs les plus froids pleurèrent pendant la plus grande partie du sermon. Le lendemain Saurin retourna à Oxford et, dit-il : « Ma passion pour mon fils, soutenue de quelques raisons qui semblaient la justifier, m'engagèrent à le ramener. Il se consacre à l'étude de la religion, mais non au saint ministère. Je le laisse entièrement libre dans son choix. J'espère qu'il aura un emploi tranquille qui lui laissera le temps de cultiver ses lumières et de les rendre utiles au public. »

Ces profondeurs de l'affection paternelle étaient mélangées des plus cruelles angoisses, et si l'on juge Saurin tendre jusqu'au caprice dans son voyage en Angleterre, on trouve ses apparentes faiblesses justifiées en lisant les nouvelles que donne bientôt son frère Marc-Antoine à M[lle] de de St-Véran. « Notre frère de Hollande éprouve les plus grands sujets d'alarmes pour sa famille, depuis longtemps il craint pour son fils cadet qui

paraît avoir les poumons attaqués, et il est dévoré d'inquiétudes pour son aîné qui semble menacé du même mal. Il a été en dernier lieu dans une espèce de langueur accompagnée de fièvre, il s'est remis, mais il est fort maigre et dort peu. — .... Voilà la vie! ce qui nous est le plus cher devient souvent le sujet de nos plus vives douleurs... » Toutefois ces appréhensions ne se réalisèrent pas, et nous verrons que le fils aîné méritait l'affection passionnée de son père. La lettre qu'il écrit au sujet de la mort du grand prédicateur est un touchant témoignage de piété filiale.

A côté de ces douceurs puisées dans les affections de famille, Saurin trouve des joies sérieuses dans les relations sociales. Les lettres suivantes en font foi. « Mon frère, écrit le pasteur anglais, est toujours dans de très-agréables circonstances, l'étude où il s'applique uniquement, la gloire toujours croissante de son ministère, ses excellents amis lui rendent la vie aussi heureuse que possible. » Saurin de son côté ne peut recevoir ces bénédictions intimes sans en faire part à la personne qui dirigeait sa jeunesse. « Vous serez bien moins surprise de ma négligence à votre égard si vous voyez de près, le genre de vie que je mène. Je ne parle pas des occupations qui me sont don-

nées et qui me mettent souvent hors d'état de vous écrire. Il semble qu'on trouve toujours assez de temps pour fournir au commerce d'une amitié tendre. Mais j'ai renoncé à tous les actes de simple cérémonie. J'ai même négligé les amis de second ordre, et à la réserve des occasions où mon devoir m'appelle ailleurs, je me borne à un cercle de cœurs qui me sont attachés, par des liens dont on n'a pas même l'idée à Genève. Pendant deux ou trois années j'ai multiplié les efforts pour vous faire entrer dans une société qui fait tout le bonheur de ma vie. Je vous ai lié avec Mlle de Peray. J'ai parlé de vous mille et mille fois à des gens dignes à tous égards de votre estime, mais tout est inutile et Genève vous retiendra jusqu'à la fin. » (1720)

« Toutefois je suis bien assuré que, si vous aviez seulement quelque idée de la manière dont vous pouvez vivre ici, vous ne craindriez pas de vous mettre en route. — Vous trouveriez chez nous pour le moins quatre ou cinq maisons, quatre ou cinq *case* qui vous dédommageraient de celles que vous avez perdues. Vous reconnaîtriez par expérience que quelque pénétration d'esprit qu'on ait naturellement, on est resserré dans un trop petit cercle d'objets quand on vit dans un petit endroit et qu'on voit toujours les mêmes personnes : ce

n'est que dans la comparaison des divers principes, opinions et systèmes que l'on peut acquérir ce dégagement des préjugés, nécessaires pour faire des progrès dans la connaissance de la vérité.

« Voilà, ma très-chère cousine, une bien longue lettre, je ne l'ai pas écrite dans un bateau pendant ce temps d'ennuis où l'on cherche à oublier que l'on voyage. — Non, je l'ai écrite dans mon cabinet, dans le temps que je pourrais feuilleter mes livres ou aller voir mes chers amis. Je me suis oublié dans le plaisir d'entretenir une personne que je porte dans l'endroit le plus sensible de mon cœur. Je suis heureux de vous écrire, puisque je vois avec peine qu'il faut renoncer au bonheur de vous faire part de mes pensées, de mes sentiments et de nous aider mutuellement au grand dessein de nous préparer à l'éternité. » Saurin avait quarante-trois ans lorsqu'il écrivait cette lettre, et ces derniers mots si solennels au milieu des épanchements d'une respectueuse affection nous font présumer que la santé du célèbre orateur ne le soutenait pas suffisamment dans ses travaux. Cette impression est malheureusement vraie.

Accoutumés comme nous le sommes à voir dans Saurin un prédicateur qui entraîne les foules par l'énergie de sa parole, nous nous le représentons

doué d'une vigueur extérieure qui surmonte sans peine les fatigants exercices du culte réformé ; toutefois un détail consigné par le biographe hollandais Van Osterzée nous inspirait des doutes à ce sujet. « L'ardent orateur, dit-il, baissait la voix vers la fin de son discours pour l'avoir trop élevée au commencement. » Hélas la correspondance de Saurin nous apprend que ce n'était pas défaut de méthode, mais défaut de santé. — Dès l'année 1715 (et Saurin mourut en 1731), après dix ans de ministère, ses parents et ses amis vivent dans une perpétuelle inquiétude à son égard, et, tout en savourant les nouvelles lointaines de sa gloire, ils échangent de pénibles confidences sur sa santé. Ils nous révèlent ainsi ses misères intérieures, car pour lui, toujours préoccupé d'autrui, il ne connaît pas l'égoïste plaisir des êtres souffrants qui tyrannisent parfois leurs amis par les répétitions détaillées de leurs maux.

Aux alarmes de ses parents, Saurin répond ces paroles en apparence rassurantes : « (1715) Cet automne j'ai dû faire le voyage d'Aix-la-Chapelle, les eaux m'ont beaucoup soulagé... en sorte que je n'ai jamais autant travaillé que cet hiver, par là, j'ai acheté le droit de prendre un peu de repos

et je me propose de retourner à Aix vers le commencement de mai. »

Huit ans plus tard, un acte de dévouement pastoral accompli sous le regard de Dieu, dans la simplicité du cœur, porte une atteinte mortelle à la santé de Saurin. Il doit pendant longtemps donner des soins religieux à une personne malade, et subit l'influence délétère de la contagion... Son humilité chrétienne lui fait considérer cette épreuve comme un incident tout ordinaire. « J'ai eu pendant trois mois une amie malade du poumon ; à force d'assiduités, j'avais pris quelque impression de son mal ; il a fallu faire des remèdes dans les formes, et m'abstenir de prêcher durant deux mois... Mon amie est morte, et Dieu m'a rendu la santé. » Ceci se passait en 1726, et Saurin se faisait illusion touchant son état; au bout de deux années, il est repris d'une violente attaque ; sa poitrine demeure affaiblie : il passe plusieurs mois sans pouvoir prêcher, et malgré son dévouement et son abnégation, jusqu'à l'année 1730, il est obligé de suspendre souvent ses fonctions pastorales et ses études, que des bourdonnements perpétuels dans la tête lui rendent intolérables. Les ennuis théologiques dont nous avons entretenu nos lecteurs exercèrent sans doute une fâcheuse influence sur la santé de Sau-

rin. Au mois de décembre 1730, une crise dangereuse se déclare, la poitrine s'embarrasse, et Saurin, repoussant tout espoir terrestre et sentant sa fin prochaine, prodigue ses consolations à ses proches. — « Ne pleurez point, leur dit-il, la mort n'est rien à mes yeux, elle est désarmée, je n'ai que des grâces à rendre au Seigneur, je suis heureux, je suis inondé des consolations divines, j'avais craint la mort, mais elle n'est rien. Bénissez Dieu des secours qu'il me donne. »

Nous voudrions passer sous silence la scène scandaleuse que la haine fit éclater auprès du lit de mort de Saurin. Ses collègues vinrent le voir, ils échangèrent quelques bonnes paroles d'affection et de regrets... Deux d'entre eux, MM. Huet et la Chapelle, s'étaient, comme nous l'avons déjà dit, spécialement prononcés contre Saurin. Le mourant les pria de lui pardonner s'il les avait offensés, et implora la bénédiction divine sur leur ministère. Là-dessus, M. Huet faisant allusion aux mémoires composés par Bruyx et croyant encore à la complicité de Saurin, ne craignit pas de dire : « Cela ne suffit pas, il faut examiner votre conscience: n'avez-vous point fait un livre contre vos collègues, ou tenu la main qui l'a écrit ? » M. Huet, répondit le mourant, je n'ai jamais donné ces mémoires. Dieu devant qui je

vais comparaître est mon témoin. Ce que je déclare est la pure vérité. M. Huet voulant insister, Philippe Saurin prit la parole : « Assez, Monsieur ! Je sais parfaitement la vérité de ce que mon père a témoigné. » — « Eh bien, dit M. Huet, en supposant l'exactitude de ce que vous dites, je vous souhaite la grâce de Dieu et je vous pardonne. » Et il sortit brusquement.

Un peu plus tard, le mourant se trouve entouré de ses meilleurs amis. — A Madame Van der Hulst, il adresse ses félicitations sur son séjour en pays de liberté, et l'exhorte à remplir ses devoirs de réfugiée. Il loue M. de Rivière des sacrifices qu'il a fait pour la vérité religieuse. « Persévérez, mon ami, vous trouverez bien des croix et des amertumes, mais ne vous rebutez pas, l'éternité est au bout. » Puis il ajoute : « Parlez-moi, priez à haute voix ! Je sens que ma tête s'affaiblit, et embrassant son fils, il lui dit : Mon enfant, je suis heureux ! Que de gloire et de grandeur en Jésus-Christ ! Mon enfant, aimez la piété ; il n'y a que cela de bon au monde. — O Dieu ! fais-moi voir ta gloire, que je contemple ta face ! » — Et peu d'instants après, il poussa un profond soupir et expira sans secousse et sans agonie. C'était le 30 décembre 1730, cinq jours

plus tard, Philippe Saurin écrivait à Mlle de Saint-Véran :

« C'est avec la douleur la plus amère que je prends aujourd'hui la plume pour vous annoncer la plus triste de toutes les nouvelles. Mon père, dont la santé avait été dérangée, se trouva plus mal, il y a quelques jours, et, malgré tous nos soins, il a plu à Dieu de nous l'enlever samedi passé. Il eut, jusqu'à la fin, une tranquillité et une joie dignes d'envie. Dieu lui fit ressentir, dans ses derniers combats, toutes les consolations qu'il avait répandues sur les autres pendant la durée de son long ministère, et lui donna l'assurance de la félicité éternelle qu'il destine à ceux qui ont rempli une si glorieuse vocation avec autant de piété et un si grand zèle. — Il n'y a que Celui qui l'a assisté si puissamment qui puisse nous consoler dans le triste état où nous met un coup si terrible et si imprévu. J'espère, Mademoiselle, que vous voudrez bien joindre vos prières aux nôtres. Je conserverai toute ma vie les sentiments de respect et d'affection dévouée que mon père avait pour vous. »

La santé de Mlle de Saint-Véran fut péniblement affectée par cette perte inattendue. Un peu plus tard, elle se retira dans une propriété qu'elle possédait dans le riant village de Bursins, au pays de

Vaud. Elle mourut en 1744[1], et, par son testament, laissa « aux enfants de Jaques Saurin, son excellent ami, le bien qu'elle possédait en Hollande. »

Telle fut la carrière de Saurin. Après avoir édifié l'Église durant trente années, il couronne son œuvre en acceptant la mort sans murmure, lorsqu'il jouit encore de la plénitude de ses facultés intellectuelles et de sa gloire, et que le temps du repos semble fort éloigné. Il se soumet chrétiennement à cette épreuve, la plus dure peut-être que la Providence puisse infliger aux hommes qu'elle choisit pour accomplir une grande mission dans ce monde. Il rapporte à l'Éternel les grandes bénédictions des temps favorables. Il trouve dans les chagrins et les maladies les gages de la félicité céleste. Aussi l'Église et la famille chrétienne peuvent redire, en se souvenant de Saurin, ces paroles de saint Paul : « Dieu agréa son offrande, et quoique mort, il parle encore par elle. »

[1] Extrait des registres de la paroisse de Bursins. Demoiselle Elisabeth de Montcalm, dite de Gozon, Française réfugiée d'origine, bourgeoise de Bursins, est morte au dit Bursins, le lundi soir à neuf heures, 1er novembre 1744, dans un âge fort avancé. Une lettre de Mme Meunet-Lombard, de Genève, à M. Pierre Gaussen à Londres, nous apprend que Louis Saurin est mort en novembre 1749. La veuve de Jacques Saurin est morte en juin 1739.

CORRESPONDANCE

DE

JAQUES SAURIN

ET DE SA FAMILLE

Par M. DES HOURS FAREL

Nous donnons dans ces lettres les fragments qui peuvent intéresser le lecteur au point de vue historique. Nous omettons des détails confidentiels qui concernent des amis de Saurin et qui n'ont aucun rapport avec sa personne et son ministère. Si ces lettres présentent un caractère intime et familier, il ne faut pas oublier que la partie spécialement religieuse et pastorale se trouve déjà citée dans la biographie. Les fragments qui suivent contiennent les confidences affectueuses échangées entre le grand prédicateur et la vénérable amie qui dirigea les années de sa jeunesse.

LETTRE I

Jaques Saurin à Mlle de St.-Véran.

Amsterdam, le 14-25 septembre 1700.

J'envie bien, Mademoiselle, le sort de M. de Vaux [1], et il me serait plus doux de vous rendre une lettre que de vous l'écrire. Il ne me reste pourtant que ce dernier plaisir depuis mon départ de Genève, et vous ne désapprouverez pas, s'il vous plaît, que je me le procure. Quelquefois vous ne sauriez croire combien cette consolation m'est nécessaire, et je ne vous exprimerais pas longuement mes regrets, sachant que vous m'interdisez les expressions de reconnaissance et les retours sur tous les services que vous m'avez rendus.

LETTRE II

J. Saurin à Jean-Alphonse Turretin.

Londres, le 6 avril 1703

Je ne prétends pas me justifier auprès de vous, Monsieur et très-honoré Père, de ce que j'ai été

[1] De Vaux, d'une maison noble du Maine, entra au service de Prusse et mourut des suites de ses blessures en 1714.

si longtemps sans me donner l'honneur de vous écrire. J'avoue ma faute avec confusion, et j'implore votre clémence. Il ne tiendra pas à moi que je ne répare désormais cette irrégularité, et, si mes lettres vous font quelque plaisir, je m'engage de bon cœur à vous apprendre, de temps en temps, ce qui se passe de considérable dans ce pays.

M. Butini me donne occasion aujourd'hui de rompre ce long silence et de commencer avec vous un commerce dont je me tiendrai très-honoré, si vous voulez y répondre.

Vous avez appris, par la dernière lettre que mon père a reçue de moi, l'état de notre Église. Il y a un an que nous avons une place de ministre vacante, et j'avais si bien prévenu les esprits en faveur de M. Butini, qu'il n'aurait eu qu'à paraître, et on l'aurait élu infailliblement. J'avais fait renvoyer le jour de l'élection plus d'une fois à sa prière, et lorsque je croyais le voir arriver, je reçus une de ses lettres par lesquelles il me disait qu'il avait changé entièrement de résolution et qu'il ne voulait pas faire le voyage d'Angleterre. Je montrai sa lettre à notre Compagnie, et nous fixâmes, pour élire un ministre, le 16 de ce mois de juin. Dans le temps que je pense le moins à proposer M. Butini, je reçois une de ses lettres qui m'apprend que

si nous lui adressions une vocation en forme, il serait prêt à l'accepter. Il me dit même que vous voulez agir pour cette affaire, et il me demande de concourir avec vous pour la faire réussir. Le mouvement que je me suis donné jusqu'ici témoigne assez le désir de l'avoir pour collègue, et quoique je prévoie mille difficultés à lui faire adresser une vocation, la chose ne me paraît pas impossible. Vos recommandations seront d'un grand poids, Monsieur et très-honoré Père, si vous voulez les employer. Je sais par expérience les bons effets qu'elles produisent, et les lettres que vous eûtes la bonté d'écrire en ma faveur à mes collègues furent un des traits les plus avantageux dont on me dépeignait à notre consistoire. Il est donc très-nécessaire que votre témoignage supplée à la présence de M. Butini et que vous exprimiez promptement à diverses personnes de ce pays ses bonnes qualités. Le temps presse, et vos lettres ne pourront arriver que peu de jours avant l'élection. C'est pourquoi je vous prie instamment, Monsieur, de me faire promptement une réponse et de seconder les efforts que je ferai dans cette occasion. M. Caille pourrait nous être aussi d'un grand usage. Je voudrais qu'il s'adressât directement à la Compagnie, sans me nommer comme l'auteur de cette ouverture, et qu'il re-

cueillît dans sa lettre les éloges que tant de personnes de mérite ont donnés à M. Butini. Si vous voulez bien vous donner ce soin, vous aplanirez les difficultés, et, en cas que nous ne réussissions pas dans cette occasion, nous pourrons espérer de le faire plus aisément dans une autre. Je crains bien que nous n'ayons bientôt besoin d'un autre ministre. Le bon M. Proget mène une vie languissante, et nous n'osons pas espérer qu'il puisse reprendre ses fonctions, dont nous l'avons dispensé depuis quelque temps. Ainsi, vous rendrez toujours un service considérable à M. Butini, soit qu'on jette les yeux sur lui, soit qu'on les tourne ailleurs dans l'élection prochaine...... (V. Biographie, p. 38.)

On a beaucoup parlé du panégyrique du feu roi, que vous avez prononcé à Genève. Je n'ai pas pu parvenir à en avoir un exemplaire: ceux à qui vous en avez envoyé les gardent précieusement, et M. de la Place et M. de Neuville m'ont manqué de parole plus d'une fois sur cet article. On nous fait espérer que vous donnerez bientôt au public quelques beaux sermons en notre langue: il n'y en a point qui serait mieux reçu qu'un de ce genre, et vous savez combien il en a paru peu de vous. Ainsi vous êtes doublement engagé de déférer aux sollicitations pressantes que vos amis vous font depuis

si longtemps, et nous autres, jeunes prédicateurs, nous nous intéressons extraordinairement pour ces sortes de modèles.

M. de Saint-Evremont me demande souvent de vos nouvelles. Il est toujours le même : beaucoup d'esprit, point de religion et une santé qu'on n'avait pas vue à un homme de son âge depuis les siècles des patriarches. Je me propose d'écrire à mon père par le courrier prochain, et vous approuverez, je m'assure, que je lui dise ici que mon frère et moi nous portons très-bien, grâce à Dieu. Je fais des vœux ardents pour votre conservation, et je prie Dieu instamment qu'il vous donne une santé et une longueur de vie proportionnées aux talents qu'il vous a donnés avec tant de profusion.

Je suis, Monsieur et très-honoré père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SAURIN.

Souffrez que j'assure de mes très-humbles respects MM. Tronchin, Chouet, Laget, Jalabert, Ingrand et M. Chenaud.

LETTRE III

J. Saurin à J.-A. Turretin.

Londres, 18 juin 1703.

Je ne saurais mieux répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, mon très-honoré père, qu'en vous apprenant le succès de vos recommandations et l'élection de M. Butini. Vos lettres sont lues dans notre Compagnie, et l'estime que vous y témoignez pour ce ministre a été la règle de notre choix et la direction de presque tous les suffrages. On n'avait point vu encore d'élection aussi unanime : de trente-huit personnes qui composent notre assemblée, il y en a eu trente-deux pour M. Butini, et les six autres du parti contraire n'ont pas fait une seule difficulté contre le nôtre..... (V. Biographie, p. 41.)

Voulez-vous bien me pardonner encore si je félicite ici M. Butini le père de l'élection de M. son fils. La manière dont nous l'avons élu, les empressements que nous avons de le voir, les témoignages d'amitié que nous lui préparons, sont aussi glorieux pour lui que l'élection même, et M. Butini le père sentira sans doute le plaisir que doit causer

une pareille nouvelle. Je suis destiné à vous écrire à la hâte. Passez-moi, je vous prie, cette irrégularité.

Je suis, Monsieur et très-honoré père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SAURIN.

J'ai reçu une lettre de mon père à laquelle je ferai réponse dans peu de temps.

LETTRE IV

J. Saurin à J.-A. Turretin.

Londres, le 1er janvier 1704.

Je suis fâché, Monsieur et très-honoré père, que mes soins aient été aussi peu efficaces et que je ne puisse rien répondre à la demande de M. Coste, si ce n'est que ses parents sont hors d'état de la satisfaire. Il le verra lui-même par la lettre qu'on lui écrit, et si les difficultés qu'on lui oppose diminuent dans la suite, je vous en donnerai avis. A l'égard de son séjour à Genève, on le laissera à sa disposition, et le desir de l'embrasser cède à celui

de son avancement, pour lequel sa famille s'intéresse tendrement...... (V. Biographie, p. 40.)

Je suis, Monsieur et très-honoré père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SAURIN.

LETTRE V

J. Saurin, à Mlle de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, 10 mars 1707.

Quoique je ne doute point de vos bontés pour moi, Mademoiselle, je n'osais me donner l'honneur de vous écrire pour vous mander simplement que ma famille est en bon état, qu'elle est toujours dévouée à votre service et qu'elle souhaite passionnément la continuation de votre amitié. Les lettres qui viennent de loin semblent devoir traiter d'autres matières et comme je n'en avais aucune à vous proposer, je me croyais condamné par là à attendre quelque occasion plus particulière pour vous donner de mes nouvelles; mais vous me levez ce scrupule et vous voulez que je donne un libre champ au désir extrême que j'ai de m'entretenir avec vous. Je me prévaux de cette liberté, Mademoiselle, et il ne tiendra pas à moi que notre

commerce de lettres ne dure jusqu'à ce que j'aie le bonheur de vous entretenir de bouche. Je suis pénétré jusqu'au cœur des expressions que vous employez pour m'assurer de votre souvenir, et quoique votre constance me soit connue, j'ai toujours un plaisir nouveau d'en entendre renouveler les sentiments. Celles que vous m'avez données en dernier lieu m'ont dédommagé en quelque manière de cette longue interruption de commerce, et quand vous auriez rempli un volume de ces protestations, comme vous en avez rempli une lettre, je l'eusse lu avec des transports de joie et les dernières lignes m'eussent été toujours aussi agréables que les premières. Voilà qui vous engage indispensablement à revenir à la charge et je vous mets dans le rang des autres personnes de votre sexe si vous manquez à cet office de charité. Mais quelque énergiques que soient les termes dont vous vous servez pour me marquer cette amitié qui me cause tant de joie, ils seraient encore trop faibles pour vous donner une idée de mon attachement pour vous. Il faudrait que je susse mieux parler que vous, comme je sais mieux sentir que vous, et je n'ai jamais tant souhaité de bien marquer mes sentiments que lorsque j'ai à vous dire ceux dont mon cœur est rempli pour vous. Ramassez dans votre

esprit ce que l'estime la plus parfaite, ce que les relations les plus étroites, ce que l'amitié la plus respectueuse, peuvent faire naître et vous aurez une image grossière de ce que je pense sur votre sujet. Mais je crains de vous importuner en me satisfaisant ; il faut finir une matière trop rebattue....

Je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur

SAURIN.

LETTRE VI

J. Saurin à Mlle de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, 11 novembre 1807.

. . . .

J'ai cru ou que vous vouliez vous-même faire un voyage à La Haye, ou que vous imaginant qu'un esprit d'économie m'empêchait d'aller à Genève, vous vouliez libéralement lever cet obstacle. Si vous avez le premier de ces desseins, je vous exhorte à en hâter l'exécution. Si vous avez le second, je vous en remercie. Je suis tout porté à satisfaire le désir que vous pourriez avoir de me voir à Genève, je suis prêt à y aller sans qu'il vous en coûte autre chose que la patience de me

souffrir deux heures par jour tout le temps que je séjournerai dans ce pays-là. Je suis dans la situation du monde la plus commode pour faire une absence. Je ne prêche qu'une fois le mois, et en prêchant une fois tous les quinze jours pendant trois mois avant mon départ et autres trois mois après mon retour, je fais ce voyage sans porter aucune atteinte à mes fonctions. Il est très-vrai que je voulais charger M. Geli de quelques sermons pour vous, mais je suis ravi de ne l'avoir pas fait. Ceux que je voulais vous envoyer seront imprimés dans un mois. J'en donne sept ou huit qui feront un gros octavo. Dès que cela sera prêt, je vous en enverrai un nombre d'exemplaires, et si je trouve incessamment une occasion, je m'en servirai pour vous faire tenir les quatre qui sont déjà prêts, quoiqu'ils ne doivent être publiés qu'avec les autres. Vous les lirez tous avec indulgence. Tous les auteurs prétendent avoir de bonnes raisons pour se faire imprimer. Il est certain que j'en ai de particulières et tout ce que je puis faire pour le public c'est de lui en épargner le détail dans une préface et de les garder par devers moi.

Ma famille ne me fournit rien de nouveau pour vous mander. Mon frère Louis est à Londres, incertain si on l'élira à la Savoie, comme on le lui

fait espérer, ou s'il aura une place ici, comme cela est praticable. Marc doit passer l'hiver avec lui. Ma mère et ma sœur ne sauront leur destinée que lorsque M. Louis sera fixé. Sans donner dans toutes les faiblesses paternelles, je puis vous dire que mon fils donne toutes les espérances qu'on peut voir dans un enfant de cet âge. Ma femme se porte bien, et tout ce peuple vous fait ses tendres amitiés. . . . .

Le blanc que j'ai laissé à mes pages pour vous écrire avec honneur, me serait nécessaire pour vous écrire plus au long. J'ai à Genève une troupe de vieux amis que je ne cultive guère, mais que j'honore parfaitement. M. Pictet, M. Jalabert, M. Ingrand, l'hôtel Gallatin, Duquène, Caussade, Massane, Ricard, etc. J'ai besoin de vos bons offices auprès de toutes ces personnes. Mais surtout je vous demande instamment d'assurer Mlle de Sausigni que je lui suis aussi dévoué que je l'ai jamais été. Assurément je me donnerai l'honneur de lui écrire et j'espère qu'une entrevue renouera notre amitié. Je ne saurais assez vous prier de témoigner à Mlle de Saint-Véran, combien je suis dans ses intérêts. Mais je souffre de ce que je suis si longtemps à parler d'amitié sans qu'il s'agisse de vous. Sincèrement, ma chère commère, vous n'a-

vez ni ami, ni parent qui ne doive me céder entièrement en matière de sentiments zélés, empressés, pleins de cordialité.

Au milieu de tant d'objets divers dont nous sommes frappés et étourdis dans ce pays, je ne cesse de penser à vous. et ma vie, qui est d'ailleurs plus heureuse que je n'aurais osé l'espérer, est toujours troublée par la pensée de notre éloignement. Adieu, si ma lettre vous fait plaisir, vous ne la quitterez que pour prendre la plume pour me répondre. C'est ce que j'ai fait à l'égard de la vôtre.

SAURIN.

LETTRE VII

J. Saurin à Mlle de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, le 8 novembre 1710.

. . . .

Laissons là le négoce et passons à la métaphysique. Vous ne m'avez rien appris de nouveau lorsque vous m'avez mandé que vous avez lu *l'Art de penser et la Recherche de la vérité*[1]. J'avais eu le nez assez fin pour le découvrir par moi-même

[1] Par Mlle de St-Véran.

il y a plus de douze ans, et c'était ma discrétion seule qui m'avait empêché de vous faire connaître ma découverte. Ainsi vous m'avez fait la grâce de me donner part à votre confidence sans m'apprendre votre secret qui m'était connu d'ailleurs. Que si vous avez quelque honte de votre science je vous dirai que j'ai ici deux Gozons aussi Gozons que vous, c'est-à-dire deux demoiselles qui vous égalent peut-être en mérite et qui vous surpassent en amitié pour moi. Ces deux personnes dévorent les livres dont vous me parlez, et un des plus grands plaisirs que je pourrais avoir serait de vous voir unie avec elles par une société qui vous dédommagerait de toutes celles de Genève. Mais, ma très-chère, je ne suis nullement satisfait de l'endroit de votre lettre où vous répondez aux propositions que je vous faisais de vous revoir. Vous y témoignez tant de raison que j'en ai été tout scandalisé, et j'aurais voulu plus d'amitié. A coup sûr, mes deux Gozons de La Haye auraient répondu plus tendrement, et j'ai bien peur que ces hérétiques de Genève, qui ont eu assez de pouvoir sur votre esprit pour vous persuader que je suis trop orthodoxe, n'aient aussi fait assez d'impression sur votre cœur pour empêcher que vous ne m'aimiez d'une manière qui réponde à mes sentiments pour

vous. Je les réfuterai eux et vous dans ma logique, et si je puis parvenir à vous convaincre je serai suffisamment dédommagé de ma peine. Cette digression m'a éloigné de la question que vous m'avez faite touchant les sujets et les propriétés. M. Locke n'est pas le seul philosophe qui croit qu'on peut ne pas connaître les sujets lorsque l'on connaît les propriétés. M. Leclerc a soutenu cette thèse avec chaleur et a été suivi en cela de plusieurs autres. Je n'ai pas le temps à présent de vous dire mes pensées là-dessus. Je vous les enverrai dans une autre occasion et je les soumettrai à votre jugement. Je me contenterai de vous dire historiquement ce qui me paraît là-dessus. Les propriétés et le sujet ne sont que la même chose. Par cela même que vous connaissez toutes les propriétés, vous connaissez le sujet. Transporter les propriétés du corps au sujet de l'esprit, c'est une contradiction ou une idée confuse. C'est vouloir faire du corps un esprit et de l'esprit un corps. M. Bernard, pour qui je prêchais dimanche dernier, et avec qui je parlais de cette matière, se servit de cette comparaison : Demander où est le sujet lorsqu'on a les propriétés, c'est lorsqu'on voit les rues, les places, les maisons d'une ville, demander où est la ville. La ville est ce composé de rues, de

places, de maisons. Aussi le sujet de l'esprit c'est cet amas de propriétés qui constituent l'esprit. Si donc nous n'avons pas une idée claire de l'esprit (ce que je n'examine pas maintenant), mais si nous n'avons pas cette idée du sujet de l'esprit, c'est que nous ne connaissons pas toutes les propriétés de l'esprit, c'est que nous ne savons pas bien distinguer ce qui est propriété d'avec ce qui ne l'est pas, et non de ce qu'après avoir connu toutes les propriétés nous ne pouvons pas connaître le sujet même. Que l'on me montre toutes les propriétés de l'esprit, j'en montrerai le sujet, ce sera, comme je l'ai dit, l'amas de ces propriétés mêmes. Une autre fois je vous en dirai davantage.

Rien ne vient moins à propos de philosophie que ma bonne tante Tournière. Je ne savais pas la liaison qu'elle avait avec vous, sans cela il y aurait eu dans chacune de mes lettres un article pour elle. Je l'assure de mon attachement et de mes respects et je n'ose lui écrire de peur de grossir cette lettre et d'en augmenter le port. Vous ferez pour moi l'office d'une bonne amie si vous persuadez bien cette chère parente de la sincérité de mon amitié pour elle. Je fais aussi des protestations de respect à toutes ces personnes dont vous m'avez parlé dans votre lettre, mais en particulier

à mon ancien maître, M. Pictet, dont le caractère est si aimable. Je recevrai avec beaucoup de reconnaissance tout ce qui me viendra de sa part.

En général je vous dirai que si je suis un des hommes du monde les plus heureux par rapport aux sociétés extérieures, je suis assez à plaindre chez moi. Il n'a pas plu à Dieu de me donner une société capable de me rendre ma vie douce, ni de ménager mes intérêts. Sans mes deux Gozons dont je vous ai parlé, je serais souvent fort embarrassé dans la conduite de mon ménage et dans l'éducation de mes enfants. Que ne pouvez-vous vous joindre à elles pour adoucir bien des amertumes que la Providence répand dans mon âme, mais que je tâche de rapporter au grand but qu'elle se propose, qui est de nous détacher du monde et de nous faire chercher notre félicité dans une autre vie.

Je suis tout à vous,

SAURIN.

LETTRE VIII

J. Saurin à Mlle de Gozon de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, 24 janvier 1713.

Les louanges excessives que vous donnez à mon dernier volume m'ont beaucoup surpris, non seulement par la connaissance que j'ai des grandes faiblesses qui y sont répandues, mais par ce que j'ai vu du goût régnant de Genève. Je croyais que les mêmes raisons qui avaient prévenu les esprits contre le premier auraient fait le même effet sur celui-ci, et ce fut une des raisons qui m'empêcha de vous en envoyer un plus grand nombre d'exemplaires.

En général il me semble qu'à Genève on ne prend pas assez de soin de se transporter par la pensée dans les lieux où les discours que l'on lit ont été prononcés. On fait quelquefois, des manières particulières à cette petite ville, la règle du goût universel. L'on ne considère pas qu'ailleurs on agite d'autres questions, qu'on y a des adversaires d'un autre ordre et des auditeurs d'un autre caractère. Nous avons corrigé M. Baulacre de ce préjugé, et même parfaitement. Il a vu la nécessité

qui nous engageait souvent dans certaines discussions qu'il eût été impertinent de faire ailleurs. J'estime beaucoup ce prédicateur et je trouve des délices dans sa conversation, mais sa manière de prêcher n'a été goûtée de personne. Il nous a dépeint le monde universel comme la République de Genève, et il semblerait que les mêmes voies qu'il faut suivre à Genève pour parvenir au poste de Syndic, ou de capitaine de la garde étaient les plus sûres qu'on pouvait suivre pour présider avec éclat dans l'assemblée des Etats-Généraux, ou pour commander nos armées.

Je suis très-sensible à l'estime et à l'amitié que M. de Cambiaque me témoigne, et je vous prie instamment de l'en assurer.

Encore un mot des sermons et nous n'en parlerons plus. Je vous en enverrai des exemplaires par la première occasion et surtout pour M. Pictet à qui je dois des volumes plus considérables.

Je suis tout occupé des explications des figures de la Bible dont je crois vous avoir déjà entretenue. J'ai pris une route toute différente de celles qu'avaient suivies ceux qui avaient travaillé à ces sortes d'ouvrages, et je fais des dissertations sur chaque sujet, les plus diversifiées qu'il m'est possible. La beauté des figures fera passer par-dessus les dé-

fauts des explications. Il m'a fallu interrompre mon projet de logique. M. de la Placette avec qui j'ai des liaisons étroites me sollicite beaucoup à le reprendre et m'a donné des plans d'ouvrages pour le reste de mes jours, allassent-ils jusqu'à un siècle. Vous savez que ce vénérable pasteur s'est retiré ici. J'ai trouvé en lui des vertus qui sont allées au delà de tout ce que j'avais pu concevoir sur le mérite. Il a surtout une douceur si parfaite et une si profonde humilité qu'il n'est pas possible de ne pas l'aimer sans avoir un caractère de réprobation. J'ai eu le plaisir de me rencontrer avec lui sur le jugement qu'il a fait de la logique de M. Crousaz. Nous y avons trouvé d'excellentes choses, mais un style un peu diffus et des règles trop vagues; c'est ce me semble le défaut ordinaire de ces sortes d'ouvrages. On y donne certaines maximes que chacun adopte sans peine, mais la difficulté est d'avoir des secours pour les suivre et des applications particulières qui en déterminent l'usage.

Comment se peut-il que ma bonne tante Tournière ait si bien conservé son patois, et qu'elle n'en ait rien perdu dans votre commerce. Elle m'a rappelé bien des façons de parler que je n'avais pas entendues depuis longtemps : surtout je fus surpris de la manière dont elle m'exprima la vie retirée

de Mlle de Saint-Véran : ce fut en me disant *coucou babaöu*. J'ai pourtant été ravi de voir cette bonne tante, et je l'ai reçue du mieux qu'il m'a été possible.

Je suis, ma très-chère commère,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SAURIN.

LETTRE IX

J. Saurin, à Mlle de Gozon de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, 9 avril 1720

J'ai à présent entre les mains, mademoiselle, de quoi user de récrimination quand vous m'accuserez de porter dans l'excès les figures de rhétorique. Vous parlez vous-même avec tant d'hyperboles sur le présent qu'on vous a offert de ma part, que je n'aurai qu'à comparer les expressions qui vous paraîtront trop déclamatoires dans mes sermons, avec celles dont vous vous servez pour me remercier. Vous serez obligée de céder et de reconnaître que quand on a une fois donné carrière au style oratoire, on ne le peut pas toujours retenir dans de justes bornes. J'ai été pourtant bien charmé de voir à travers ce que la politesse vous a dicté, des

marques bien énergiques, et des expressions bien tendres de votre amitié. Toutes les personnes avec lesquelles j'ai un commerce étroit à la Haye, savent les sentiments que j'ai pour vous et me demandent de temps en temps de vos nouvelles, comme de mon fils. Vous seriez étonnée, si vous veniez ici, de voir combien vous y êtes connue de plusieurs personnes qui vous ressemblent. Vous n'auriez pas besoin de décliner votre nom ni vos qualités. On aurait d'abord pour vous cette confiance qui ne s'acquiert pour l'ordinaire que par de longues épreuves. La lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire m'aurait comblé de joie si elle m'avait donné quelque espérance de vous voir. Vous me faites de temps en temps venir l'eau à la bouche sur cet article, et quand je commence à faire des projets de passer ma vie avec vous, je vois toutes ces agréables idées qui s'évanouissent. Je suis bien assuré que si vous aviez seulement quelque idée de la manière dont vous pourriez vivre ici, vous ne craindriez pas à vous mettre en chemin. Vous trouveriez chez nous pour le moins quatre ou cinq maisons ou quatre ou cinq *case* qui vous dédommageraient de celles que vous avez perdues. Vous connaitriez par expérience que quelque pénétration d'esprit qu'on ait naturellement, on est

resserré dans un trop petit cercle d'objets quand on vit dans un petit lieu et qu'on voit toujours les mêmes personnes. Ce n'est que dans la comparaison de divers principes, opinions, systèmes, que l'on peut acquérir ce dégagement des préjugés, nécessaire pour faire des progrès dans la connaissance de la vérité. Il ne m'est pas possible de renfermer dans les bornes d'une lettre tout ce que je pense là-dessus. Mais j'ai vu des effets de ces sortes de préjugés dans des personnes de mérite qui nous sont venues de Genève et qui voyaient trop les choses avec des yeux accoutumés à se fixer sur un petit cercle d'objets. C'est ce qui faisait que M. Duquêne s'imaginait que ses maximes de politique allaient refondre ici tous les systèmes des ambassadeurs. C'est ce qui fait aussi que tous vos théologiens se flattent de travailler avec succès au grand dessein de la réunion des religions. J'ai vu depuis peu le beau discours que M. Turretin a fait sur ce sujet et qu'il m'a envoyé. J'en ai fort goûté les raisonnements (quoique je puisse y faire encore bien des difficultés), mais assurément ce ne seront pas les docteurs qui viendront à bout de réunir les religions : il n'y a que les Princes qui puissent y réussir.

Je reviens à vous, ma très-chère amie, dont j'ai

toujours admiré le génie : assurez-vous que vous tireriez encore plus de fruits des talents que Dieu vous a donnés, si vous faisiez un voyage en Hollande. Je me sers de ce motif parce que je le crois plus puissant sur vous : sentez-en l'énergie. Je serais au comble de mes vœux si je pouvais vous faire part de mes pensées, de mes sentiments, et si nous pouvions nous aider mutuellement au grand dessein que nous avons l'un et l'autre de nous préparer à l'éternité.

Assurez-vous qu'il n'y a eu qu'une raison de conscience qui m'ait empêché de faire le voyage de Genève pour vous aller voir. J'ai cru que je devais immoler aux devoirs de mon ministère le plaisir que m'aurait fait ce voyage ; mais vous, vous êtes libre, vous êtes maîtresse de votre temps : vous me devez quelque retour, et ce que je vous propose est en soi-même agréable, comme vous en conviendrez dès que vous aurez été huit jours avec nous. Les personnes avec lesquelles je passe les moments les plus doux de ma vie, savent si bien le désir que j'ai de vous voir, qu'elles vous avaient déjà préparé un appartement. Il y a dans la société de Mlle de Dangeau un *quartier* de maison qui était autrefois occupé par l'illustre Mme de la Moussaye, mère de M. de Turenne. Cette dame,

qui avait un mérite singulier, avait tous les avantages de cette société sans en avoir les embarras. Mes amies m'ont parlé plus d'une fois du désir qu'elles ont de vous loger là. Vous y seriez à peu de frais. Vous y feriez votre ménage à part. Vous n'y seriez qu'autant que vous le voudriez, et vous seriez aussi seule et aussi accompagnée que vous le jugeriez à propos. Mais cette idée m'emporte trop loin. Je réponds aux autres articles de votre lettre.

Il est vrai que le volume que je vous ai envoyé m'a coûté cinq ou six ans de lecture et de travail. Mais j'ai le plaisir de pouvoir répondre des choses que j'y ai avancées. Les citations y sont très-exactes, et j'ai eu la patience de les vérifier l'une après l'autre, après avoir achevé le livre. Il y a pourtant diverses fautes d'impression, surtout dans les chiffres, parce que l'ouvrage n'a pas été imprimé sous mes yeux. La petite édition in-8° qui va être achevée, et que je vous enverrai incessamment, sera plus correcte et plus châtiée pour le style. J'y ai aussi corrigé diverses méprises. Les preuves des citations seront aux marges dans le corps de l'ouvrage, au lieu que dans le folio elles sont à la fin. Je dois aussi vous dire que, comme je me suis pressé de vous faire ce présent, je n'ai pu vous

envoyer les *cartons;* c'est ainsi que l'on appelle les feuilles que l'on réimprime pour corriger quelques fautes. Il y a surtout deux feuilles réimprimées qui manquent dans votre exemplaire. Dans l'une, j'avais attribué un sentiment à feu M. Turretin, tout opposé à celui qu'il avait sur un passage des Actes. Dans l'autre, il y avait un extrait qui ne signifiait rien et qui avait tout à fait besoin de réformation. C'est à la page 51 et 52. Je travaille à force aux volumes suivants, mais je ne pourrai commencer à imprimer que dans six mois, si Dieu me conserve la vie. J'ai un dessein beaucoup plus vaste que je ne l'avais formé d'abord, et assurément il y aura incomparablement plus de matière dans la suite de l'ouvrage que dans les commencements. Il est vrai que je suis très-distrait à La Haye. Cependant j'ai beaucoup de temps à moi, parce que je me lève matin et que je ne fais pas de visites. Mes études ne reçoivent aucune diversion par le désir de sortir. Je ne vois mes amis que lorsque ma tête ne peut plus supporter le travail. Grâce au ciel, le plaisir auquel je suis désormais le plus sensible, c'est celui de travailler. Il est vrai qu'il y a dans mon ouvrage beaucoup de questions peu intéressantes. Mais je les donne pour ce qu'elles sont et cela même est utile. On rendrait un grand

service aux gens de lettres, si l'on pouvait leur faire bien comprendre que diverses matières auxquelles ils consument une partie de leur vie, sont incertaines et ne méritent pas les peines qu'elles leur donnent. Surtout il serait à propos qu'on ne s'injuriât pas pour déterminer certaines questions sur lesquelles les partis opposés sont souvent dans une égale ignorance.

L'éloignement que je ressens pour la dispute m'a empêché de répondre aux difficultés que M. Leclerc m'a proposées dans son journal. Il ne fait que se défendre sur des sujets à l'égard desquels il avait pris déjà parti. Je crois avoir à peu près des démonstrations à lui opposer.

Le volume de sermons pour lequel vous vous intéressez sera achevé dans huit jours. J'espère qu'il sera plus de votre goût que les précédents; du moins vous y trouverez plus de simplicité. Il contient entre autres trois sermons sur Ecclésias. VII, 29. Ils ont pour titre : *Les travers de l'esprit humain*. Vous jugerez peut-être, par la lecture que vous en ferez, que je ne suis pas d'une orthodoxie aussi pédante que vous vous l'imaginez. Je vous enverrai ce volume avec la petite édition de mon ouvrage, qui sera très-jolie. On travaille à la septième édition des premiers volumes de mes ser-

mons, et on forme le projet d'une édition in-4°. Si les libraires veulent faire cette dépense, je refondrai ces sermons et j'y joindrai un discours sur les différentes méthodes de prêcher.

Nous avons formé ici une société de charité dont M. de Wassenaer, mon intime, est le chef. Vous serez bien édifiée quand vous saurez le bien que nous faisons. Vous verrez notre projet dans la préface d'un catéchisme français auquel je travaille et qui sera sur un plan tout nouveau. Nous entretenons une école nombreuse et nous cherchons un ministre français et un flamand pour faire des instructions familières selon l'esprit du catéchisme, qui paraîtra, s'il plaît à Dieu, dans quelques mois . . . .

M. de Mirmand n'a pas le moindre sujet de douter de ma tendre amitié : il est de ces personnes que j'ai appris à aimer dès le berceau.

Je voudrais aussi que dans l'occasion vous marquassiez à M. Rouvière que je m'intéresse bien fort à ce qui le touche. . . . .

Donnez-moi plus souvent de vos nouvelles. Assurez-moi plus souvent que vous m'aimez et que vous prenez plaisir à voir les expressions de mon amitié. C'est la consolation la plus efficace qui puisse adoucir les amertumes de ma vie. C'est

aussi ce qui est le plus propre à donner de la pointe aux plaisirs que je goûte.

Adieu ma chère amie, ma chère commère, ma chère cousine, et si vous me permettez quelque chose de plus tendre encore, adieu ma chère Gozon. Ces protestations n'ont rien d'opposé aux sentiments respectueux avec lesquels je serai toute ma vie,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SAURIN.

LETTRE X

J. Saurin à Mlle de Gozon de St.-Véran, à Genève.

De La Haye, 8 juillet 1721.

M. de Salgas m'écrit de Leyde, Mademoiselle, qu'il a reçu une de vos lettres et que vous le chargez de m'assurer de votre souvenir. Vous m'auriez fait plus de plaisir si vous aviez bien voulu vous-même me donner ces preuves de votre amitié, que d'en avoir chargé un autre. Il me semble que nous avions fait le projet de nous écrire plus souvent, et puisque vous aviez une occasion de me donner directement de vos nouvelles, n'aurait-il pas fallu s'en prévaloir ? Le triste état où les pré-

cautions contre la contagion vous mettent à Genève augmente le désir que j'ai de savoir votre situation. La crainte d'un si triste fléau ne fera-t-elle point sur votre cœur ce que mes tendres invitations n'y ont pu produire; ne vous engagera-t-elle point à faire un voyage en Hollande et à y venir voir des personnes très-dignes de votre amitié et qui vous aiment sans vous avoir jamais vue ? Il y en a deux ou trois qui sont en tous sens du premier ordre et dont le caractère vous convient parfaitement, qui ne cessent de me demander si vous ne prendrez jamais le parti de venir ici. Pourquoi êtes-vous toujours inexorable ? Pourquoi m'interdisez-vous dans vos dernières lettres jusqu'à l'espérance de vous revoir ? J'apprends que vous avez reçu quelques feuilles de mon catéchisme, et je me féliciterai beaucoup si vous en êtes contente. Je vous enverrai la suite dès que j'en aurai l'occasion. Tout l'ouvrage sera prêt dans quelques semaines, après quoi j'espère de publier mon second volume de la Bible. (Le reste dans la biographie.)

Saurin.

LETTRES

DE LA

FAMILLE DE JAQUES SAURIN

I

Louis Saurin à Mlle de St-Véran.

La Haye, 5 novembre 1705.

Vous demandez que quelqu'un de nous ait l'honneur de vous écrire et par là vous avez excité une dispute entre des frères qui n'en auront jamais d'autres: chacun a voulu prendre sur lui la charge que vous remettez indifféremment à l'un des trois : l'aîné faisait valoir son droit d'aînesse, et le cadet l'avantage d'être de votre société. Pour moi, je trouvais ces raisons si faibles lorsque je les comparais aux miennes, que je ne pouvais comprendre qu'ils osassent me le disputer: je convenais que vous les aimiez plus que moi, mais je disais aussi

qu'ayant reçu plus de marques de votre bonté qu'eux, il était juste que je vous remerciasse le premier : j'ajoutais encore que mon esprit étant plus rempli de vous que le leur, ils devaient fraternellement me laisser satisfaire : enfin j'alléguais plusieurs autres choses que je n'ose pas trop presser devant vous, et qui sont claires comme le jour; on me chicanait sur tout cela, et sans quelques affaires qui sont survenues à notre ministre, et le mal de tête du frère Marc, nous serions encore en contestation.

Que si vous souhaitez de savoir aussi ce qui me regarde, cette ville me convient peu. Je suis encore trop sensible au plaisir pour oser l'envisager de si près, et lorsqu'il coûte si peu, il est difficile qu'on en prenne trop. J'ai pourtant pris toutes les précautions qui dépendaient de moi pour n'être pas distrait, j'ai pris une chambre hors de notre maison, et après quelques semaines de visites nécessaires, je me suis borné à un petit cercle de gens. J'ai toujours Genève dans le cœur, et comme je l'ai quittée malgré moi, mon esprit y retourne plus d'une fois le jour. Je commence à sentir le malheur de ma petite fortune qui m'empêche d'y passer ma vie. Je me rappelle incessamment mes amis, mes sociétés, et je ne vois rien qui puisse

me dédommager de ce que j'ai perdu. Où pourrai-je jamais trouver rien qui valût les conversations de Monsieur Ingrand, l'exemple de tant d'hommes vénérables, la douceur des demoiselles de Caussade, l'amitié de Mlle de Saussigni, la vivacité de l'Hôtel Gallatin, et si Mlle votre sœur le veut, je dirai encore l'agrément des demoiselles Macombes.

Je trahirais mes sentiments si je ne vous disais aussi que vous avez plus de part que personne dans tous mes regrets. Il me semble qu'en dernier lieu vous m'aviez donné un peu plus d'accès auprès de vous ; que vous me faisiez espérer des liaisons plus étroites et que notre amitié, si je l'ose dire, allait être au point qu'il faut pour la rendre agréable. Il me faut tout à coup abandonner ces heureux commencements, et renoncer à ces beaux projets. Dans un autre temps, cette séparation m'eût moins coûté. Mais dans quelques lieux où la Providence me conduise, j'emporterai ces idées avec moi, et je mettrai tout en usage pour vous engager à les conserver aussi. Vous m'avez attaché à vous par des endroits si sensibles, qu'il faudrait que je dépouillasse les sentiments de la raison, de la reconnaissance, et de l'amour-propre pour changer à cet égard.

Je ne saurais penser à Genève, à la personne

du monde qui m'était la plus chère, ni à moi-même sans penser à vous, et si vous vous intéressez encore pour le bonheur de ma përsonne, souffrez que je me flatte que vous vous y intéressez toujours. J'espère que Mademoiselle votre sœur voudra bien partager avec vous ce que j'ai l'honneur de vous dire.

Nous vous sommes très-redevables de tous les soins que vous avez pris en dernier lieu, et nous vous prions encore d'engager ma tante à prendre tout ce qui lui sera nécessaire. Elle peut toujours compter sur nous, et elle me fera plaisir de se souvenir de ce que je lui ai dit plusieurs fois. Elle doit un compliment de notre part à M. d'Albenas, à qui nous n'écrivons point de peur de l'engager à une dépense peu nécessaire.

Je fais mille vœux pour votre prospérité et suis, Mademoiselle, etc.

II

Mme Saurin la mère, à Mlle de St-Véran.

J'assure Mlle de Saint-Véran et de Gozon de mes très-humbles services et de ma plus tendre amitié, Marianne leur offre ses respects, je prie

Mlle de Gozon d'avoir la bonté de dire à Mlle Hardi que je prends bien sa part à la perte qu'elle a faite et de faire savoir à ma sœur et à ma nièce que toute la famille se porte bien, et que j'attends une réponse à l'affaire qu'elle sait, et l'argent que je lui ai demandé avec impatience, et que nous aurons un Saurinet ou une Saurinette dans quatre ou six mois. Je prie ma sœur de faire mes amitiés à Mlle de Saussigny et à M. Grenut.

III

Louis Saurin à Mlle de St-Véran, à Genève.

La Haye, 6 mai 1707.

Ce billet est trop petit, Mademoiselle mon illustre commère, pour renfermer tout ce que la reconnaissance m'inspire. Vous m'avez fait un présent où votre générosité, votre politesse, votre bon goût, votre piété, se font également reconnaître, et si j'ai eu le bonheur de charger votre mémoire de quelques sons et de quelques mots, vous avez voulu former mon jugement par des choses plus importantes et plus réelles.

Mme de Chandieu, qui part demain pour Lausanne, a bien voulu grossir son bagage de deux

petits livres pour vous: l'un est la manière de bien vivre, et l'autre celle de bien mourir; je souhaite que vous fassiez longtemps usage du premier, et que vous n'ayez besoin de l'autre que dans un demi-siècle.

Depuis deux jours on nous a rendu deux de vos lettres de sept mois de date, et si vous avez eu la bonté de murmurer de ce que nous négligions de faire réponse, recevez mes remercîments et notre justification. Je ne vous dis rien de particulier sur l'état de notre famille, la longue épître de ma mère ne parle sans doute d'autre chose: ce qui me surprend, c'est qu'elle soit si étendue, puisqu'il ne nous est arrivé rien de nouveau que la métamorphose du frère Marc en officier. Nous avons appris les mouvements que se donnent les réfugiés à Genève pour engager les princes protestants à nous rétablir dans nos droits; s'il m'était permis de parler de politique, l'écueil de la plupart des petits collets, je dirais, Mademoiselle, qu'on a quelque peine à comprendre le projet de vos Messieurs; ils ont dessein, dit-on, de députer en Angleterre, en Allemagne et en Hollande: leur intention est sans doute louable: mais croient-ils que les réfugiés qui se trouvent sur les lieux demeurent dans l'inaction et négligent l'intérêt de

leur fortune et de leur religion ? Et n'est-il pas à présumer qu'ils sauront mieux ménager les esprits que les étrangers, que des étrangers qui, pour se faire connaître, auront besoin d'avoir recours à eux ? Vous savez la favorable réponse qu'a faite la reine d'Angleterre. Ainsi de ce côté-là on a prévenu notre députation, et pour ce qui regarde ces provinces, les choses sont sur un pied bien différent. Les peuples veulent la paix à quelque prix que ce soit. Ils commencent à redouter la puissance de la Grande-Bretagne, et ils prétendent que si leurs voisins témoignent tant de zèle pour rétablir les exilés, c'est moins pour la défense de la foi que pour prolonger la guerre, en mettant un nouvel obstacle à la paix. Dieu seul peut juger des intentions; mais lorsqu'on a voulu sonder ici les souverains pour pressentir comment ils recevraient une requête en notre faveur, ils ont répondu qu'il fallait attendre des temps plus heureux, et qu'agir dans ces circonstances ce serait soulever la plupart des citoyens qui, lassés de tant de contributions, ne sauraient voir sans murmurer qu'on retardât la paix pour une proposition de ce genre: à cet égard donc encore, vos députés paraissent assez inutiles. Pardonnez-moi cet enthousiasme de politique, et que ma témérité, je

vous prie, ne soit connue que de vous. Il n'est pas permis de raisonner sur ces matières, et je ne voudrais être cité sur quoi que ce soit... (Le reste de cette lettre a été coupé avec des ciseaux.)

Je finis en vous suppliant de me conserver cette petite part que vous m'avez donnée dans votre souvenir, et de soutenir toujours mes intérêts auprès de Mlle Ribaud, de M. Jalabert, de M. Ingrand, et en particulier auprès de Mademoiselle votre sœur.

IV

Louis Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 6 avril 1710

Je ne sais si vous avez appris la mort de M. de Beauval, auteur des journaux des savants. On nous propose de prendre sa place: on voudrait que mon frère se chargeât de faire les extraits de ce qui s'imprime en français et en latin, et moi de tous les livres anglais qui sont peu connus au delà de la mer. Je ne sais si j'en aurai le courage.

Le valeureux Marc n'écrit pas depuis longtemps; les officiers font sans cesse l'éloge de sa conduite, et il a trouvé le secret de leur plaire

sans les imiter. Le voilà capitaine de nom, s'il peut l'être d'effet, son ambition sera satisfaite. Il n'a rien perdu de la sévérité de sa morale, et il a gagné beaucoup du côté de la politesse et des agréments de l'esprit. Avec le temps ce disciple nous fera honneur. Pour ma mère et ma sœur, je vois avec plaisir qu'elles s'accommodent parfaitement du séjour de Londres, et qu'à Genève près, elles le préfèrent à tout autre. Ma mère vit de sermons et ma sœur de musique. C'est un de ces heureux tempéraments qu'aucune passion n'agite.

Je vous dois mille remerciements pour toutes les bontés que vous témoignez à ma tante, et je vous supplie de vouloir continuer, peut-être nous réunirons-nous dans la suite, et il ne tiendra pas à moi que nous passions notre vie ensemble. Jusqu'à présent, les dépenses sont si excessives, que je n'ai pas osé le proposer.

Daignez aussi me conserver dans le souvenir de MM. Pictet, Jalabert, Ingrand, et de tous ceux qui m'honoraient de leur amitié. Surtout n'oubliez pas, je vous prie, l'Hôtel Gallatin et toutes ses dépendances. Par là, Mademoiselle, vous me rendrez un double service. Vous les ferez penser à moi, et vous aurez occasion d'y penser aussi. Je suis avec

un tendre attachement, Mademoiselle, ma chère commère.

V

Louis Saurin à Mlle de Gozon de St-Véran.

Londres, 19 décembre 1710.

A mon retour de La Haye, j'eus le bonheur de vous écrire une lettre qui ne vous est pas parvenue.

Je vous rendais compte de mon voyage et vous exposais les raisons qui m'ont fait refuser ce qu'on avait la bonté de m'offrir. C'est une maxime de prudence de ne pas changer d'état lorsqu'on est heureux, et j'ai voulu la suivre en demeurant à Londres. Mon frère vous aura sans doute appris la mort de notre cher petit filleul; si ce nœud qui nous unissait est rompu, je vous conjure que notre amitié n'en souffre point, et que j'aie le même droit de vous aimer comme auparavant. Je suis fâché que la fortune n'ait pas favorisé nos billets, s'il se fait une nouvelle loterie, peut-être y aurons-nous plus d'avantages.

Les affaires sont toujours ici dans le même mouvement. On ignore si le duc de Malborough servira

la campagne prochaine, et quelques politiques lui donnent le duc d'Ormond pour successeur. On travaille dans le Parlement à trouver de nouveaux fonds et à affermir les précédents, et s'il est permis de conjecturer, on espère de voir rétablir le crédit. Le clergé fait tout le mal.

J'ai une bonne nouvelle à annoncer à ma tante, Mlle de Missolz sa nièce se dispose à sortir, et le mois de mars prochain vous la verrez à Genève. Elle aura le choix ou d'y demeurer, ou d'aller en Hollande, ou de passer en Angleterre. Notre ami Marc n'écrit point depuis longtemps; on le flatte d'un voyage à Gibraltar, et il compte d'y faire une grande fortune. Ma mère et ma sœur vous saluent très-humblement; l'une vieillit et l'autre est toujours fille; heureuses celles qui le sont par choix comme vous. N'aurons-nous jamais l'honneur de vous voir, et ne changerez-vous point cette idée flatteuse en réalité. Si M. Grenus a le plaisir d'approcher votre personne, souffrez que je vous prie de lui dire qu'il y a longtemps qu'il me doit une réponse; je ne reçois pas de ses lettres qu'il n'y ait quelque éloge pour Mlle de Gozon : je ne sais comme vous l'entendez. Ne me refusez point quelques lignes de votre main toutes les fois que vous écrirez à M. de Roussière, et prenez quelque

plaisir à penser que vous n'êtes pas moins chérie à Londres que vous l'êtes à Genève.

Je suis avec respect, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VI

Louis Saurin à M[lle] de Gozon de St-Véran.

Londres, 2 septembre 1711.

Mademoiselle, ma très-chère cousine, comme cette lettre arrivera sans doute un peu tard, elle ne vous apprendra rien de nouveau. Je vous prie seulement de recevoir avec votre générosité ordinaire, celui qui aura l'honneur de vous la rendre. Son dessein ne vous déplaira pas; il part pour étudier en théologie, et si aux leçons de Messieurs les Professeurs, il joint vos bons exemples, il fera de grands progrès dans la théorie, et dans la pratique. Souffrez donc, Mademoiselle, qu'il ait quelque accès chez vous, et daignez le diriger par vos bons conseils.

Je n'ai pas oublié combien ils étaient salutaires, et je ne saurais me consoler de n'être plus à portée d'en profiter. On trouve assez ailleurs des amies agréables, si l'on ne court qu'après le plaisir,

et l'on ne manque pas de personnes propres à donner des conseils, si l'on ne cherche que l'utile; mais vous, Mademoiselle, vous savez réunir l'un et l'autre, vos conseils tiennent lieu de plaisirs, et les plaisirs qu'on prend chez vous sont si solides que l'esprit et le cœur s'en accommodent également. M. de Valois en fera l'expérience, si vous lui permettez; et je lui destine chez vous la place de lecteur dont il s'acquittera dignement. Je souhaiterais aussi que M. Ingrand voulût lui donner quelques directions pour ses études, et je prends la liberté de le lui recommander comme à vous. Mandez-moi, je vous prie, ce que vous en pensez, et si l'on le juge propre au but qu'il se propose. Il a ici des parents à qui je dois beaucoup, et j'embrasse avec joie l'occasion qu'il me fournit de leur marquer quelque retour. Vous devez avoir reçu une de mes lettres à laquelle vous n'avez point répondu.

Ne me négligez point, et souvenez-vous, je vous prie qu'on ne saurait être avec plus d'attachement que je suis, Mademoiselle, ma très-chère cousine,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VII

Louis Saurin à Mlle de Gozon de St-Véran.

Londres, 15 juillet 1715.

Je ne sais, Mademoiselle, ma très-chère cousine, si votre lettre m'a causé plus de plaisir que d'inquiétude, mais j'ai senti en la lisant deux mouvements bien opposés. Elle est d'un style si obligeant, et vous voulez bien que je dise si tendre, que j'ai cru en la lisant, que vous aviez dessein de dépeindre ce qui se passe dans mon cœur. Tout est flatté par votre amitié, l'esprit, le cœur, l'amour-propre et tant d'autres liens, m'attachent à vous que rien ne sera capable de les relâcher et moins encore de les rompre. Mais cela même, Mademoiselle, trouble toute ma joie. Vous parlez de votre santé d'une manière si douteuse que vous me faites tout craindre ; et vous témoignez tant d'indifférence pour votre propre vie, que j'ai bien vu par là que c'était de vous-même et non pas de moi que vous vouliez parler. Vous seule êtes capable d'envisager votre mort avec tant de courage ; vos amis ne le seront jamais, et moi moins encore qu'un autre. Je prie Dieu de tout mon cœur de détourner ce mal-

heur dont vous nous menacez et de nous inspirer plus de constance pour le soutenir. Jugez par ce que vous avez perdu en perdant M. Ingrand, de la perte que nous ferions si vous veniez à nous manquer. Pour vous, ma chère cousine, votre soumission à la volonté de Dieu, doit vous être un garant des biens qu'il vous prépare; et vous connaissant comme je fais, je ne m'étonne point que ce qui effraie les autres ne vous console et ne vous réjouisse : plus vous approcherez de l'éternité, plus vous en sentirez les douceurs. Je vous remercie pour le pauvre M. de Mons. Il doit vous écrire, vous ne sauriez mieux placer vos charités, et son état me fait une peine extrême; il se flatte qu'on fera quelque chose pour lui; mais quoique j'aie mis tous mes amis en mouvement, j'ai lieu de croire que leur bonne volonté sera sans efficace. En ce cas-là il court risque d'être réduit à vivre aux dépens des pauvres. J'espère que Mme de Gouvernet sa parente l'aidera de quelque chose, en attendant qu'on voie ce qu'il deviendra. Nous allons travailler à transporter sur sa tête une pension de l'ami Marc, qui la quitte pour quelque chose de meilleur.

VIII

Louis Saurin à Mlle de Gozon de St-Véran.

Londres, 18 juin 1719.

Il n'y a pas longtemps que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Mademoiselle, ma très-chère cousine; et si je n'ose dire que c'est par un peu trop de volupté à vous entretenir, que je vous écris encore aujourd'hui, souffrez du moins que je le fasse pour vous présenter un jeune cavalier pour qui je m'intéresse tendrement. C'est M. Pygniot de Lallangue, très-honnête Poitevin et dont la famille doit être connue de M. Ingrand : il aura l'honneur de vous haranguer en grec et en hébreu, et à son ordinaire il ne parle que latin. Nous vous le prêtons pour quelques années à condition que vous nous le renverrez quand il aura fini ses études, et qu'il pourra occuper une place dans notre église. Je l'ai assuré que vous voudrez bien l'honorer de vos conseils, et veiller un peu sur sa conduite. Ayez la bonté de lui indiquer la pension que vous jugerez la plus convenable, et où il trouvera le plus d'honnêtes gens. On ne ménagera rien de ce qui sera nécessaire pour lui faciliter ses études et l'entre-

tenir honorablement. Si je n'avais craint d'importuner M. Jalabert, j'aurais pris la liberté de lui écrire, mais il le recevra bien mieux, si vous voulez le lui présenter vous-même. Vous m'obligerez sensiblement aussi de le faire connaître à ces autres Messieurs et de le diriger dans le choix de ses amis. Il aime l'étude, mais la dissipation est un piége dont on ne peut se défendre qu'avec peine, et qui rend inutiles les plus heureux talents. J'espère que vous serez dédommagée de vos soins par la manière dont il y répondra, et que vous voudrez bien m'apprendre dans vos lettres s'il fait tous les progrès que nous en attendons. C'est pour moi un des plus grands plaisirs du monde de voir que Dieu met au cœur de plusieurs de nos jeunes gens d'étudier pour servir l'autel : cela me fait espérer qu'il n'a pas abandonné nos Eglises, et je regarde cette opération de sa grâce comme un acheminement à les relever un jour de la poudre.

Je ne vous dirai rien de notre famille : ce que je pourrais vous mander de nouveau vieillirait trop en chemin : ma mère se dispose à faire une visite à mon frère, ni la mer, ni son âge ne l'épouvantent point, et elle a autant d'ardeur à voir son petit-fils, que les autres en ont à devenir mères elles-mêmes.

Cela soit dit sans choquer celles qui sont dans d'autres pensées.

Adieu, Mademoiselle, j'envie le sort de tous ceux qui sont à Genève, et je souhaiterais de tout mon cœur que quelque raison plausible pût me fournir un prétexte d'y aller passer quelques mois. Je suis à vous peut-être plus qu'il ne faudrait.

IX

Mme Saurin-Fenhove à Mlle de St-Véran.

Weibridge, ce 10 de juillet.

Mademoiselle,

Je n'aurais pas attendu si longtemps à répondre à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, sans les tristes nouvelles que j'appris bientôt après de la mort de Mme de Marsay. J'ai craint d'augmenter la douleur que vous doit causer cette perte en vous écrivant dans les premiers mouvements de la mienne. Quoique je dusse m'attendre à ce coup, mon cœur en est pénétré de la plus vive affliction, vous connaissiez Mme de Marsay, Mademoiselle, vous étiez attachée à cette digne et aimable personne par une tendre amitié, ainsi il n'est pas nécessaire de vous dépeindre ce que

je sens dans cette occasion, je suis persuadée que nous la pleurerons longtemps l'une et l'autre et que sa mémoire nous sera chère pendant toute notre vie, outre les raisons que tout le monde avait de l'aimer, j'avais celle d'une sincère reconnaissance des bontés qu'elle avait eues pour moi, lorsque, quittant mon pays, mes parents, mes amis, à mon arrivée en Angleterre, elle tâchait d'adoucir autant qu'il lui était possible, tout ce qu'une telle séparation avait de rude, et par les manières du monde les plus obligeantes, les plus douces et les plus tendres, elle faisait pour moi ce que vous avez fait depuis pour elle ; aussi ma seule consolation dans son absence était de savoir qu'elle était auprès de vous. Avant que je fusse dans la famille de M. Saurin, j'avais déjà beaucoup entendu parler de vous, Mademoiselle. M. Jaques Saurin qui était mon intime ami avant que de devenir mon beau-frère, Mme de Peray, MM. Serre et Baucillon, nos dignes confesseurs, m'avaient souvent entretenu de votre mérite et m'avaient déjà donné une extrême envie d'avoir l'honneur de vous connaître. Ces sentiments se sont encore beaucoup fortifiés dans les conversations que j'ai souvent eues avec mon mari sur votre sujet. Son amitié pour moi, bien loin de faire la moindre diversion envers celle qu'il a pour vous,

ne sert qu'à l'augmenter sur cet article, si j'avais osé, je vous aurais plus tôt assuré de cette vérité, et si vous voulez bien me le permettre, Mademoiselle, je prendrai la liberté de vous réitérer de temps en temps ces assurances.

La perte que nous venons de faire en Mme de Marsay est de ce genre qu'il n'y a que le temps qui y puisse porter de l'adoucissement, il y a une espèce de douceur dans les tristes circonstances de décharger son cœur dans le sein d'une personne qui en ressent les mêmes déplaisirs; vous trouverez chez moi ce soulagement et comme vous avez eu le bonheur d'être auprès d'elle jusqu'à son dernier moment, vous pouvez m'apprendre des particularités de sa maladie et de sa mort qui ne peuvent être que très-édifiantes et qui me seraient une grande consolation.

Je suis, Mademoiselle, après vous avoir assuré de mon très-humble respect,

Votre très-obéissante servante

C. Saurin.

Mon mari vous fait assurer de sa tendresse et nous vous prions l'un et l'autre de vouloir témoigner à M. de Marsay la part que nous prenons à son affliction.

X

Louis Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 14 septembre 1719.

Mon frère aîné ne respire plus que l'étude, et cette vivacité que vous lui connaissez s'épuise aujourd'hui sur ses livres. Il apprend les langues orientales à l'âge où il est ; nous le verrons quelque jour professeur en syriaque.

Le premier volume de la Bible va paraître en petit, et on l'imprimera en grand peu de temps après. C'est un ouvrage d'un travail immense et dont toutes les citations qui sont sans nombre, ont été vérifiées avec la dernière exactitude. Il me tarde de savoir quel succès il aura à Genève : je serais très-aise aussi d'apprendre le jugement qu'on y a fait du Testament de Messieurs de Berlin : on soupçonne beaucoup leurs principes et il semble qu'ils ne s'en embarrassent pas. Fournissez-moi aussi, je vous prie, une réponse à des questions où je suis exposé chaque jour. Je sais qu'on a depuis longtemps à Genève de la tolérance sur des matières sur lesquelles il serait très à souhaiter que tous les Chrétiens en eussent, mais on répand des bruits

qui alarment bien des gens qui les croient fondés, et l'on prétend que le socinianisme et l'arianisme sont chez vous des noms qui n'y font plus peur.

Ce qui donne lieu à ces bruits sont des conversations indiscrètes de quelques jeunes gens.

M. Turretin a eu la bonté de m'envoyer un de ses sermons sur le Jubilé de Zurich et vous voulez bien que je vous prie de l'en remercier.....

XI

Louis Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 1 février 1720.

Vous aurez déjà vu ou vous verrez bientôt la Bible de mon frère ; l'on en fait une petite édition qui sera prête dans six semaines, et l'on commence à la traduire en anglais. — Les sermons ne sont pas prêts encore : il est infatigable et on ne saurait avoir plus d'exactitude qu'il en a eu pour vérifier toutes ces citations, et ne faire parler les auteurs que conformément à leurs pensées. Je vous suis très-redevable de la bonne opinion que vous avez de moi et d'autant plus que, dans ce jugement, ce sont plutôt les mouvements de votre cœur que les lumières de votre esprit que vous suivez pour

guide : sans fausse modestie, je n'ai rien de ma façon qui mérite de vous être envoyé. Un sermon prononcé et un sermon écrit sont deux choses très-différentes : si mon Eglise a quelque indulgence pour ceux que je prononce, ils mériteraient peu la vôtre si vous les lisiez de vos propres yeux. Vous croirez si vous voulez que les continuelles distractions qui absorbent mon temps m'empêchent de faire mieux, mais quelle qu'en puisse être la raison, le fait n'est que trop certain. Peut-être n'en sera-t-il pas toujours de même.

J'ai paraphrasé la plus grande partie de l'Evangile selon St-Matthieu, et je serai bientôt à la fin.

Si j'ai jamais plus de loisir, je tâcherai de revoir ce que j'ai fait, et avec le secours de mes amis, de perfectionner ce petit ouvrage autant qu'il dépendra de moi.

Il contiendrait cinquante ou soixante discours, et il me semble qu'il pourrait être de quelque usage aux personnes qui ne lisent l'Ecriture que dans le dessein de s'édifier. En ce cas-là je le soumettrai à votre jugement et vous en disposeriez de la manière que vous en jugeriez à propos.

J'ai vu le dernier livre de M. Turretin ; ce qui

est le mieux reçu en Angleterre sont ses thèses que tout le monde recherche avec soin. Je souhaite de tout mon cœur qu'il veuille se donner la peine d'achever la carrière qu'il s'est ouverte, et il ne saurait exciter plus vivement ma reconnaissance que de me faire part de tout ce qu'il fait pour l'usage de ses disciples. Je me regarde toujours comme étant de ce nombre, et sous cette qualité j'ai quelque droit à ces sortes d'ouvrages.

XII

Louis Saurin à Mlle de Gozon, à Genève.

Londres, 17 mars 1720.

Je suis bien aise que M. de Salgas prenne le parti de venir en Angleterre, et je vous réitère de nouveau ce que j'ai déjà eu le plaisir de vous dire : s'il peut vivre quelque temps par lui-même, j'ose espérer que l'hiver prochain ne se passera pas sans qu'on trouve à le placer : plusieurs personnes s'intéressent pour lui, et Mylord Gallovay, à qui je vais me donner l'honneur d'écrire pour lui apprendre le départ de ce jeune gentilhomme, lui a déjà promis sa protection. Il serait bien à souhaiter qu'on pût procurer aussi quelque pension à Ma-

dame sa mère; M. de Marsay qui était au logis quand votre billet me fut rendu, agira fortement auprès de M. de Benkorf, malheureusement la liste civile est épuisée, et on ne paie pas même les pensionnaires qui sont établis.

Si vous m'honorez un peu plus souvent de vos lettres, j'en serais beaucoup mieux. La rareté qui donne du prix à la plupart des autres choses, en ôte beaucoup aux lettres que vous voulez bien m'écrire, et rien ne peut me les faire plus estimer que leur abondance. Je suis plus que jamais, et quoique fier de ma nouvelle dignité, Mademoiselle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XIII

Louis Saurin à Mlle de Gozon de St-Véran.

Londres, 1er mars 1722

J'attends avec impatience M. d'Albenas dans l'espérance qu'il pourra m'apporter quelque lettre de votre part, et m'instruire de bien des choses que je regarde comme très-importantes par le rapport qu'elles ont avec vous. Vous gardez là-dessus un profond silence; et vos billets sont ordinairement si courts qu'ils ne servent qu'à me faire

mieux connaître ce que leur brièveté me fait perdre.

M. Case aura pu vous informer de ce qui regarde notre famille et que vous souhaitez d'apprendre : les choses sont à peu près sur le même pied où il les a laissées.

Mon frère a achevé l'impression de son catéchisme et en a changé le titre qui me paraissait peu répondre à son ouvrage : il a entrepris une tâche difficile à remplir au gré de tout le monde : la plupart de ceux qui l'ont précédé ont trouvé des censeurs, ou pour avoir passé trop légèrement sur les dogmes, ou pour s'y être trop étendus, il a tâché de prendre un milieu entre ces deux extrémités, et son travail pourra être très-utile à ceux qui savent faire usage de leurs lumières, et qui cherchent à les augmenter. On a commencé aussi à imprimer un second volume sur la Bible, et il me mande qu'il a cinq ou six discours de prêts qu'il va m'envoyer incessamment.

Le genre de vie que je mène est d'une tout autre nature : et la Providence qui n'a pas voulu m'accorder les mêmes avantages m'a placé dans des circonstances toutes différentes. Il faut pour se rendre utile à Londres agir beaucoup plus qu'étudier et l'on nous laisse à peine le temps de mé-

diter les matières que nous avons à traiter dans nos sermons, qui se sentent le plus souvent des distractions qui nous enveloppent. C'est ce qui m'a empêché de satisfaire jusqu'à présent la demande que vous m'avez faite : si j'étais à portée de profiter de vos lumières, je surmonterais la répugnance que j'ai toujours eue à me produire et où je me confirme tous les jours. Je me connais assez pour voir que mes ouvrages méritent peu de passer la mer : je ne sais si dans la suite je deviendrai plus téméraire, mais il faudrait pour cela que j'eusse plus de liberté et plus de repos, ce qui pourrait peut-être arriver.

XIV

Mme Saurin la mère, à Mlle de St-Véran.

Londres, 7 juillet 1724.

Je me serais fait un sensible plaisir de répondre moi-même à votre lettre obligeante si mes yeux et ma main tremblante me l'avaient permis, quoique mes yeux ne soient ni rouges ni changés, ma vue s'est extrêmement affaiblie, dès que je veux m'occuper à lire ou à écrire elle diminue encore davantage, cela fait que je la ménage, de peur

qu'elle ne me manque tout à fait, d'ailleurs ma santé est assez bonne grâces à Dieu. Je porte mes 75 ans avec beaucoup de courage. Il y a peu de personnes de mon âge qui aient autant de vigueur qu'il m'en reste encore.

Je vous remercie tendrement de la bonté que vous avez de vouloir savoir exactement l'état de toute ma famille, avant le malheur du Sud je vous en aurais donné des nouvelles plus agréables mais malheureusement nous y sommes tous jusques au cou et il est bien à craindre que nous y perdions la moitié de notre bien; nous n'avions justement que ce qu'il nous fallait en faisant bon ménage et à présent il faudra vendre à grande perte et vivre sur le reste de notre petit capital. Dieu nous fasse la grâce de soumettre toujours notre volonté à la sienne.

Il a pris jusqu'ici tant de soin de ma famille que j'ai lieu d'espérer qu'il nous accordera les mêmes grâces le reste de nos jours. Mon fils aîné se porte fort bien. Il vous aura sans doute appris que son fils qu'il a envoyé à Leyde avait commencé sa philosophie avant sa treizième année. toutes les personnes qui viennent de ce pays-là. nous en disent mille biens, on croit qu'il sera plus habile ministre que son père. Il a une petite fille qui, à

ce que mon fils nous marque, me ressemble beaucoup. — Mon fils Louis et sa femme se portent fort bien, ils ont une fille qui a six ans et deux ou trois mois, qui a de l'esprit et les manières de son cousin, on la prendrait plutôt pour sa sœur que pour sa cousine. C'est une petite tout à fait charmante. Ils ont aussi un garçon de seize mois qui est extrêmement vigoureux. Mon fils Marc et sa femme se portent fort bien, ils n'ont point d'enfants, ils sont toujours à la campagne. Ils étaient heureux à souhait, mais par malheur, le Sud est venu troubler leur repos et déranger toutes les affaires, ma sœur est chez eux depuis trois semaines. Nous les attendons tous trois ici, dans deux ou trois jours. Elle fut fort aise d'apprendre par votre lettre que vous vous souveniez toujours d'elle. Ma fille et mon mari se portent aussi fort bien et vous assurent de leurs respects. Elle vient de nous donner une fille il y a quatre jours, elle a présentement deux garçons et deux filles, son aînée qui a quatre ans sera fort jolie et fait espérer qu'elle aura beaucoup d'esprit. Elle est fort bien mariée et serait effectivement heureuse si le Sud n'était venu à la traverse. J'ai tout sujet de me louer de toute ma famille, mes belles-filles ont autant de complaisance pour moi que si j'étais leur propre mère.

Aidez-moi, ma chère demoiselle, à rendre grâce à Dieu, pour toutes les faveurs dont il me comble, comme il est magnifique en moyens, j'espère qu'il saura dédommager toute la famille des pertes qu'elle vient de faire et pouvoira d'ailleurs à nos besoins.

Nous sommes extrêmement affligés des ravages que la contagion fait en Provence. Dieu veuille arrêter le bras de l'ange exterminateur, et exempter notre malheureux pays de ce fléau, on prend dans ce pays toute la précaution possible pour tâcher d'empêcher que ce mal ne s'y communique, l'on dit que vous craignez beaucoup à Genève. Si vous aviez résolu d'en sortir et que vous voulussiez venir dans ces quartiers, vous me procureriez et à toute ma famille un plaisir qu'il ne m'est pas possible d'exprimer et vous nous trouveriez tous prêts à vous recevoir avec le même empressement et la même tendresse qu'on pourrait avoir pour une mère ou pour une sœur. Je n'aurais pas un plus grand plaisir au monde que de finir mes jours entre vos bras comme a fait mon cher mari. Je vous prie, ma chère demoiselle de me conserver toujours la part que vous m'avez promis dans votre amitié, d'être persuadée qu'il n'y a personne au monde qui vous estime, vous aime et qui fasse des vœux plus sincères pour votre conservation que

moi. M. Cage m'a dit que votre santé n'est pas des meilleures, que vous êtes souvent incommodée, ce qui m'afflige beaucoup me voyant hors d'état de vous être jamais d'aucun usage, ne pouvant vous témoigner ma reconnaissance que par des vœux et des prières que j'adresse à Dieu de tout mon cœur. Je suis ma chère demoiselle tout à vous de tout mon cœur et votre très-humble et très-obéissante servante.

H. SAURIN.

J'assure Mlle de Saint-Véran de mes très-humbles services, je la félicite du retour de sa santé, faites-moi la grâce d'assurer Mme de Salgas de mes services; si Monsieur son fils était venu ici, je me serais faite un plaisir de donner des marques de l'estime et de l'attachement que j'ai pour elle et pour tout ce qui la regarde, je me félicite que la prédiction que je lui fis que ses larmes ne seraient pas perdues, que Dieu lui donnerait un de ses enfants ainsi qu'elle souhaitait avec beaucoup de passion; je souhaite qu'elle ait le plaisir de le voir ministre, faites s'il vous plait mes amitiés à toute la famille de Dombre et surtout à Madon que j'aime de tout mon cœur, mes amitiés je vous prie à Gautier et à sa femme.

XV

Marc-Antoine Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 12 août 1724.

Je commencerai, Mademoiselle, ma chère cousine, par vous remercier de vos reproches obligeants sur l'interruption de notre commerce, je me suis plus d'une fois réprimandé sérieusement moi-même sur cet article, mais quand je venais au fait et au prendre, il me semblait toujours qu'il y avait de l'impertinence à moi à vous mettre en frais de ports de lettre, pour vous faire souvenir que j'étais à ma campagne à planter des choux; je ne dis pas ceci pour me justifier tout à fait ; pour peu que vous insistiez j'avouerai qu'il y a eu trop d'indolence de ma part et qu'estimant autant que je fais la part que je me flatte d'avoir dans votre amitié, je ne devais pas me reposer même sur la bonté de votre cœur pour vous faire penser de temps en temps à moi. — Je vois pourtant avec un sensible plaisir et une tendre reconnaissance que je ne me suis pas trompé dans le jugement que j'ai fait de ce cœur. J'ose vous assurer que presque depuis que je me connais, j'ai toujours mérité les sentiments de bonté que vous me té-

moignez autant qu'ils peuvent être mérités par un ami inutile mais dont l'estime et le parfait attachement ne seront jamais diminués par l'absence, ni par la longueur du temps.

J'ai été accompagner ma mère et la famille de mon frère jusqu'à soixante lieues d'ici pour les voir embarquer, ma mère a quelquefois plus de courage que de force, elle nous effraya souvent, cependant elle parvint en bonne santé au bord de la mer et est arrivée en Irlande en meilleur état que qui que ce soit de la troupe, toutes les lettres que nous avons reçues de là pendant quelques semaines n'étaient pleines que du plaisir qu'elle avait de voir son fils dans son nouvel établissement, sa joie semblait l'avoir rajeunie mais les dernières nouvelles m'ont mis dans une peine extrême pour elle, mon frère me mande qu'elle est tombée depuis quelques jours dans un épuisement qui lui fait tout craindre.

J'ai attendu quelque temps à répondre à votre billet du huit juillet pour pouvoir vous mander quelque chose de sûr pour les affaires de M. de Salgas et pour les miennes. Le Roi n'a pas encore réglé toute sa maison et je suis de la classe de ceux qui sont incertains de leur sort, c'est-à-dire que je ne sais point ce qu'on fera de moi, quoique

je sois presque sûr de n'être pas mis dehors, sans un équivalent qui me dédommagera à peu près de de ce que j'avais. Nous avons un bon Roi qui fait ce qu'il est possible de faire pour que personne ne perde rien par son avénement à la couronne.

Comme l'on est naturellement un peu porté à la peur, l'on a d'abord craint pour une grande quantité de pensions qui donnent du pain à une infinité de misérables. Je me suis employé pour M. de Salgas aussitôt que pour moi-même. Dieu merci, ces soins sont entièrement inutiles, personne ne souffrira, on dit seulement que la chose a été si loin qu'on sera plus difficile à en accorder à l'avenir.

J'envie beaucoup votre voisinage aussi bien que celui de vos voisins, nous sommes dans un pays où l'on ne sait ce que c'est que de se divertir, il faut plus de temps que la vie d'un homme pour faire connaissance avec quelqu'un, quand on se voit c'est pour se voir sans se parler, malheureusement ce mal se prend, on devient songe-creux comme les autres, et la paresse s'accommode si bien de cette espèce d'anéantissement qu'on ne pense pas à en sortir.

XVI

M.-A. Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 23 septembre 1728.

J'ai de temps en temps des nouvelles d'Irlande, ma mère est comme ressuscitée, on me mande qu'elle est aussi bien que son ordinaire, pour moi je sors très-peu, le triste état de ma pauvre femme me retient beaucoup au logis.

Ses forces diminuent tous les jours, ses douleurs augmentent et nous sommes dans la crainte de lui en voir à tout moment de plus terribles, elle vous remercie bien tendrement de la part que vous prenez à ses maux : nos prières à Dieu pour elle sont les seules ressources qui nous restent pour son soulagement.

On ne peut porter la résignation chrétienne plus loin qu'elle fait dans une aussi grande épreuve. Je ne sais si mon frère Louis vous a mandé que sa famille est augmentée d'une fille. Sa femme avait joui jusqu'ici d'une pension de soixante et dix livres qu'elle vient de perdre par cette réforme, on n'a conservé que les gens dans la nécessité. Mon frère Saurin a recommencé à prêcher après avoir été

interrompu pendant plusieurs mois par une fluxion sur la gorge.

Je sais que vous avez la bonté de vous intéresser dans ces particularités et je crois qu'il n'est pas nécessaire que j'insiste beaucoup pour vous persuader qu'on ne vous peut être plus sincèrement dévoué que je le suis, Mademoiselle ma chère cousine.

XVII

M.-A. Saurin à M[lle] de St-Véran.

Le 30 décembre 1728.

Je vous suis infiniment obligé, Mademoiselle ma chère cousine des bonnes nouvelles que vous donnez du rétablissement de votre santé, le billet écrit d'une main tremblante pour M. Minuset m'avait effrayé. Dieu veuille vous accorder une meilleure année et pour vous et pour tout ce qui vous est cher. Je dois me préparer à la commencer d'une manière encore plus triste que je n'ai fini la précédente. Il y a plus d'un an que je vois ma pauvre femme dans un état de misère qui augmente tous les jours, et qui ne peut finir que par le plus grand malheur qui me puisse arriver, sa délivrance approche, il n'est pas possible qu'elle languisse désormais long-

temps, et plût à Dieu, puissé-je me sentir aussi bien disposé qu'elle à recevoir ce triste coup.

Dieu lui a accordé jusques ici tous les secours qu'on peut souhaiter, dans un mal aussi affreux. elle a peu souffert, en comparaison des personnes qui ont été dans la même épreuve, et elle voit approcher la mort avec une tranquillité et une résignation qui rendrait son état digne d'envie si nous savions regarder les choses du côté que nous devrions les envisager. Elle me charge de vous remercier tendrement de votre souvenir et de vous demander pour elle la continuation de vos prières.

Mon frère Saurin est aussi dans de grandes alarmes dans sa famille. Il y a longtemps qu'il craint pour son fils cadet qui paraît avoir les poumons attaqués, et ce qui me touche infiniment plus, il a de grands sujets d'inquiétude pour son aîné qui paraît menacé du même mal. Il a été en dernier lieu dans une espèce de langueur accompagnée de fièvre.

La fièvre l'a quitté, mais il me mande qu'il est fort maigre et qu'il dort peu. Voilà la vie, ce qui nous est le plus cher devient la plupart du temps le sujet de nos plus vives douleurs. Le reste de notre famille, dont vous avez la bonté de vous informer, est Dieu merci fort bien. Ma tante a le plai-

sir de voir élever les trois enfants de sa nièce, et ma mère d'en voir quatre de son cher fils Louis qui a toutes les raisons du monde d'être content de son nouvel établissement. Ma mère écrit encore souvent de sa propre main des lettres qui, pour leur vivacité et leur tendresse, ne sont rien moins que d'une personne de son âge.

Je prends la liberté d'assurer ici Mlle de Saint-Véran de mes très-humbles respects. Je m'estimerais fort heureux de pouvoir vous témoigner mon sincère attachement pour elle et pour vous autrement que par des vœux inutiles pour votre bonheur.

XVIII

M.-A. Saurin à Mlle de St-Véran.

Londres, 15 mai 1729.

Je suis si persuadé de votre indulgence et de votre bonté, Mademoiselle ma très-chère cousine, que je ne vous ferai point d'excuses sur mon irrégularité à vous écrire. Les tristes circonstances où j'ai été pendant deux ans, suivies de la plus grande perte qu'un bon cœur puisse faire en ce monde m'ont si fort accablé que je commence à peine à revenir de mon

étourdissement, tout cela ne m'a pourtant point empêché d'être aussi sensible qu'on peut l'être à la manière tendre dont vous vous intéressez à ce qui me touche; l'on sent plus que jamais, dans ces occasions, tout ce qu'on perd par l'éloignement de ses amis. J'ai eu le malheur d'être presque seul de ma famille dans le temps que j'aurais eu le plus besoin de les avoir auprès de moi. J'ai la consolation d'avoir à présent auprès de moi, depuis trois ou quatre semaines, mon frère Saurin: il est venu conduire son fils en Angleterre, où il a dessein de le laisser pour achever ses études dans une de nos universités. Sa visite sera courte, car il parle de partir la semaine prochaine. J'espère pourtant de le retenir encore une quinzaine de jours; il m'a chargé, Mademoiselle, de vous assurer de ses respects et Mademoiselle votre sœur; il l'aurait fait de sa propre main si nous avions demeuré ensemble, mais à peine fut-il chez moi que la rougeole, dont j'ai eu deux domestiques attaqués, l'obligea à en sortir. Son fils me paraît fort joli garçon, il est sage, a un air du monde qui le rend fort aimable et fait plus de progrès dans les études qùe la plupart des jeunes gens de son âge. Dieu veuille le conserver, il ne paraît pas d'une santé fort robuste. Mon frère Louis a perdu son cadet quelques semaines avant

son départ de Hollande, il ne lui en reste plus que deux. Je crois vous avoir déjà dit que la famille du doyen est augmentée d'une fille depuis qu'il est en Irlande; c'est pour le moins autant qu'il en faut pour des gens qui doivent les doter de leurs épargnes; ma mère est entièrement rétablie d'une fièvre qui nous avait alarmés pour elle, elle avait commencé à sortir quand nous avons reçu les dernières nouvelles.

Je passerai la plus grande partie de mon temps à Londres, où je suis assez désœuvré.

J'ai seulement dessein, dans quelques semaines, d'accompagner mon neveu à l'université, où je passerai quelques jours à le voir se mettre en train. Son père a donné, dimanche passé, un sermon à son ancienne église: ce fut une tendre entrevue entre d'anciens amis séparés depuis longtemps. Le prédicateur était si ému, qu'à peine put-il prononcer la première prière, et les auditeurs les plus froids pleurèrent pendant la plus grande partie du sermon. C'est tout ce que nous aurons de lui pour cette visite. Il a été trop dissipé pour songer à prêcher. Permettez-moi d'assurer Mlle de Saint-Véran de mes très-humbles respects.

Je suis, Mademoiselle ma chère cousine,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XIX

M.-A. Saurin à Mlle de St.-Véran.

3 juillet 1730.

J'ai eu trop de preuves de votre bonté pour moi dans toutes les occasions, Mademoiselle ma chère cousine, pour n'être pas persuadé de la part que vous prenez dans la plus grande perte que je pusse faire; dans ces tristes occasions, on aurait besoin du secours de tous les amis pour se soutenir, et j'ai eu le malheur d'être éloigné de presque tous les miens; depuis longtemps, je n'ai pas beaucoup pensé à en augmenter le nombre, du moins des amis du cœur.

La personne dont Dieu vient de me séparer avait seule toute ma confiance; en la perdant, je me trouve dénué de toute la douceur de ma vie. Je suis aussi sensible qu'on peut l'être aux souhaits obligeants que vous faites d'être à portée de m'aider de vos consolations; rien ne serait plus capable de m'aider à mettre mon esprit dans l'assiette où il devrait être et à faire l'usage que je devrais de mon affliction, que la conversation d'une personne comme vous qui savez aimer tendrement et remettre à

Dieu avec résignation ce que vous aimez le plus. La visite de mon frère m'a été fort agréable et fort utile ; il l'a faite plus longue que je ne l'avais espéré; nous ne nous sommes séparés que mardi qu'il partit pour aller s'embarquer à Harwick; son fils est à Oxford depuis deux jours; ainsi, me voilà aussi solitaire que jamais. Je leur ai lu votre lettre, et je leur ai promis de vous remercier de la part qu'ils ont, l'un et l'autre, à l'amitié que vous avez pour toute la famille. Le doyen me dit qu'il y a longtemps qu'il n'a point reçu de vos lettres.

Je lui donnerai de vos nouvelles par la première poste; il se fait fort aimer là où il est, et j'espère qu'il se fera des amis utiles qui pourront contribuer à son avancement : il en a assez de besoin, car, quoiqu'il soit établi fort agréablement, les emplois l'engagent à de la dépense, et sa nombreuse famille demanderait qu'il pût pourvoir à l'avenir. Je vous remercie de la question que vous me faites pour ce qui me regarde : ma femme a fait pour moi tout ce qu'elle pouvait faire, mais ce tout-là n'est rien : j'avais eu le malheur de perdre la plus grande partie de son bien au Sud.

J'ai passé de tristes moments en pensant que je pouvais la laisser misérable, si Dieu me retirait avant elle. Dieu, qui connaît l'enchaînure des évé-

nements, m'a fait voir que mes craintes étaient vaines à cet égard.

Je n'ai pas sujet d'être dans aucune sorte d'inquiétude par rapport à ma fortune; je suis seul, les places que j'ai me donnent de quoi vivre assez agréablement du jour à la journée, et je serais fort tranquille si je n'avais pas plus à m'inquiéter pour les autres que pour moi.

Je suis, Mademoiselle ma chère cousine, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XX

Louis Saurin, à Mlle de Gozon de St.-Véran.

Dublin, 21 avril 1731.

Je n'ai pas douté, Mademoiselle ma très-chère cousine, que vous ne fussiez vivement touchée de la grande perte que nous avons faite, et la douleur que vous en témoignez fait que je ne craindrai point de donner un libre cours à la mienne et de vous découvrir toute l'amertume dont je suis accablé. Dieu, qui ne veut pas que nous murmurions dans nos maux, ne nous défend pas d'y être sensibles; tant de raisons concourent à me faire regretter mon cher et illustre frère, que mes regrets ne

finiront qu'avec ma vie. Nous devrions toujours être préparés à ces sortes d'événements, et cependant j'assure que je ne m'étais pas assez attendu à celui-ci, faute de courage de pouvoir l'envisager: à ne juger même que selon les apparences, il paraissait peu vraisemblable que je dusse survivre à mon frère : il semblait avoir plus de force et de santé que moi: il était en état de servir encore utilement l'Église; si Dieu l'a appelé le premier à lui, c'est sans doute qu'il l'a trouvé prêt à aller lui rendre un fidèle compte de sa conduite, et recevoir de sa main la récompense de ses travaux; j'ai tout lieu de craindre que ces dispositions ne soient pas encore dans mon cœur au degré où elles devraient y être. Je vais, ma chère cousine, travailler de tout mon pouvoir à les acquérir, et profiter de l'exemple que Dieu me met devant les yeux; c'est le meilleur usage que nous puissions faire de notre vie, et le seul moyen d'adoucir l'amertume de nos épreuves en tâchant de nous les rendre salutaires.

Je suis très-affligé d'apprendre vos continuelles indispositions, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il veuille vous rétablir.

Je fais les mêmes vœux pour Mlle de Saint-Véran, que j'assure de mes respects, et à qui je demande toujours quelque part dans l'honneur de

son souvenir. Mon frère, qui partit immédiatement de Londres après la triste nouvelle qu'il reçut, vous aura sans doute informé de ce qui s'est passé à La Haye, et des projets qu'on y a formés pour mes neveux: j'en ignore encore le succès et attends de ses lettres avec impatience. C'est un redoublement de douleur pour moi de ne pouvoir être à portée de servir ces jeunes enfants. J'ai demandé le cadet, dont je me chargerais volontiers, mais on a de la peine à l'arracher à sa mère, et on veut le laisser encore quelque temps auprès d'elle.

A l'égard de ma propre famille, je n'ai, Mademoiselle, rien de nouveau à vous apprendre. Ma mère n'a pu qu'être fort ébranlée du coup dont Dieu nous a frappés; mais elle est du reste aussi bien que ces circonstances et son grand âge peuvent le lui permettre.

Ma femme a eu de la peine à s'accoutumer au climat d'Irlande, et ce n'est que depuis peu que sa santé est plus affermie. Ma fille aînée commence à se produire dans le monde et me paraît le goûter assez sans l'aimer trop. Ses deux petites sœurs ne nous servent encore que d'amusements, et leur frère fait ma principale occupation. Nous faisons nos études ensemble, et si Dieu le conserve, j'ai lieu d'espérer que les soins qu'on prendra de lui ne se-

ront pas inutiles. Il a à peine 11 ans, et est en état de lire tous les poëtes latins.

Je devrais vous demander pardon d'entrer dans ce détail, mais vous l'avez souhaité, et sous ce prétexte, je me laisse aisément aller au penchant qui m'entraîne.

Il y a bien des années que vous me faites la grâce de ne m'écrire que par billets, et que je suis privé du plaisir de savoir bien des circonstances qui vous concernent et qui par là m'intéressent infiniment; daignez m'en dédommager si votre santé vous le permet, et vous souvenir qu'on ne saurait vous être plus dévoué que je vous le suis, et que je le serai toute ma vie. J'ose vous prier d'assurer de mes respects toutes les personnes qui ont la bonté de se souvenir de moi, et suis, avec tout l'attachement et la tendresse possibles, Mademoiselle ma très-chère cousine,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Testament de Demoiselle de Gozon de St-Véran.

Registré à Genève, le 18 novembre 1744.

A Bursin ce treizième d'Avril mil sept cent quarante-trois, moi, soussignée, Elisabeth de Montcalm, me trouvant, par la grâce de Dieu, en santé de corps et d'esprit et voulant disposer de mes biens avant que des maladies ou quelques autres accidents imprévus m'en ôtent la liberté, ai fait mon dernier testament en la manière suivante :

Premièrement. Je demande pardon à Dieu de tous les péchés dont je me suis rendue coupable. Je le prie très-humblement de me les pardonner et de me faire miséricorde, au nom et par le mérite de Jésus-Christ, mon sauveur, et en sa considération je le prie de recevoir mon âme dans son ciel, en la compagnie des bienheureux, en attendant qu'elle soit réunie à mon corps dans la résurrection.

Je donne et lègue à la Bourse française de Genève. outre ce que je donnai conjointement avec feu ma sœur, en quittant la ville, trois cents livres: plus à l'hôpital de Genève, trois cents livres; plus à la bourse italienne, cent livres; plus aux prosélytes, cent livres; plus aux pauvres honteux, cent livres: plus en reconnaissance du séjour que j'ai fait dans la République. je donne trois cents livres pour subvenir aux frais que ces temps fâcheux ont causés. Le tout payable dans l'année, à Genève; outre ce, je donne à la bibliothèque de Genève, les six tomes in-f° de la Bible, avec tailles douces, par feu M. Saurin. ci-devant ministre à La Haye.

Je donne aux pauvres de Londres, dix livres sterling et prie Mme Dubuc, née Saurin, de les distribuer.

Je donne aux pauvres de Bursin. cent livres: à ceux de Rolle, cinquante livres: à l'école de charité de Lausanne. cinquante livres.

Je donne à M. Court, ministre. deux mirlitons pour aider les études de son fils.

Je donne à François de Saint-Julien. mon filleul, qui est à Berlin. cent livres. Je prie Monsieur son père de remettre à M. Auguste-Etienne des Vignoles. tout ce qu'il a de l'héritage de feu M. de Colognat. que je lui ai donné par son contrat de mariage.

Je donne à la fille de M. Falonarole, régent. ma filleule. cinquante livres. Elle doit prendre sur le bien de son père cent livres. que je lui donnai lors de son baptême.

Je donne à Dr Castant. mon filleul. quarante livres.

Je donne à la sanguin Lisorgue et à sa fille, mes filleules, soixante livres.

Je donne à Lisette Parmelin, dite ma filleule, trente livres, que je prie qu'on emploie à son avantage.

Je donne à Me Chardron, trente livres.

Je donne à Mme Faussillon et à sa nièce, quarante livres.

Je donne à Mme Marsant, trente livres.

Je donne à la Collondre, qui m'a servi, trente livres.

On paiera á mes domestiques ce que je leur dois de leur gage l'année courante, sans cela une année en entier de leur gage et un mirliton à chacun.

Je donne à M. Louis Dumas, auteur du bureau typographique, six cents livres, argent de France.

Je donne à Mme Verdelhat, sa sœur, et à sa fille, ma filleule, à partager cinq cents livres, argent de Suisse. M. de Chambrier retirera pour son propre et en exécution de la volonté de feu ma sœur et de la mienne, ce que feu M. François Rei lui restait devoir: j'espère qu'il en tirera parti; j'espère aussi que M. de Salgas, mon bon ami, sera content de moi et qu'il déclarera à Madame sa mère ma volonté.

Je donne à Mme de Jaussaud, ma bonne et ancienne amie, cent écus, argent de Genève.

Je donne à Jean-Louis de Jaussaud, son fils aîné, cent livres, et autant à Louise de Jaussaud, ma filleule.

Je donne au fils de M. de Salgas, mon filleul, cent livres, argent de Suisse.

Je donne à Mme de Mex ce que Monsieur son mari me doit; je la prie d'en partager le revenu avec Mme de Malesargues, ma bonne amie, et si Mme de Mex meurt sans enfants, le capital de quatre mille livres reviendra à M. Louis-Joseph, marquis de Montcalm, que je nomme et institue mon héritier universel, et quant à mes autres parents et amis à qui je puis avoir donné ou prêté quelque chose, je ne veux pas qu'il leur en soit rien demandé.

A l'égard de M. Auguste de Vignole, il doit être content de ce que je lui ai donné pendant plusieurs années et surtout par son contrat de mariage.

Au cas où Mme de Belleval croirait devoir être nommée, je lui donne cinq sols, comme aux autres parents prétendant avoir droit.

Je donne à Charles-Louis-Auguste de Vignole, ma maison de Bursin et ses dépendances, avec tous les meubles dont Monsieur son père aura la jouissance.

A l'égard de Déodate de Gozon, fils aîné de mon cousin germain, je lui donne mille livres, argent de France, payables dans l'année, et le prie de vivre en bonne union et amitié avec son cousin germain, mon héritier.

Et quant aux personnes qui m'ont de bon cœur rendu leurs services, je dois mettre au premier rang Mme Chabot : je lui donne trois cents livres, argent de Genève, et tous les meubles, hardes, vaisselle et généralement tout ce qu'elle a chez elle qui m'appartient, à la réserve de nos portraits qu'elle donnera à M. de Vignole.

Je donne cinq écus à Jaqueline qui est auprès d'elle.

Je donne à M. Jean-Pierre Gaillard, banquier à Lyon, deux cents livres, argent de France, et le remercie de ses soins et bons conseils.

M. Jaques La Roche s'est employé avec empressement à me rendre service : je l'en remercie et le prie d'agréer que mon héritier lui compte de ma part deux cents livres, argent courant. De ma part je lui demande la grâce de continuer ses bons offices à mon cousin de Montcalm, mon héritier, en le mettant au fait du bien que j'ai dans divers fonds d'Angleterre, dont il doit jouir après mon décès.

Quant à ce que j'ai en Hollande, chez MM. Cazenove, je le donne aux deux fils de feu M. Jaques Saurin, mon excellent ami. Je voudrais laisser plus de bien, pour en faire part à Messieurs leurs oncles.

Je donne à Mlle de Senegas une obligation de M. Daniel Arpeau de trois cents livres au cinq pour cent pour plusieurs années, et outre ce mes perles fines.

Je donne à Mme de Malesargue ma bague à un seul diamant. Je donne à Mme de Mex ma bague à cinq diamants : à Mme de Vignole ma bague de rubis et les autres diamants de la rose dont j'ai tiré ses boucles d'oreilles. Je donne à Mme de Jaussaud ma bague d'émeraude. Je donne à Mme de Salgas ma bague de turquoise.

Je déclare que dans ces deux pages et demie est contenu mon dernier testament, écrit de ma main et signé au bas de chaque page.

Signé : Elisabeth de Gozon de Montcalm.

A Bursin le quinzième d'avril mil sept cent quarante-trois.

Je donne à M. de Vignole, mon germain, ma montre d'or à répétition, et à Madame sa femme toutes mes hardes dont elle donnera ce qu'elle jugera à propos aux personnes qui me rendront service.

Mon aiguière d'argent appartient à mon filleul, son fils; la lui ayant donnée lors de son baptême.

Je donne à Mme Micheli une de mes cafetières d'argent qui sont de même grandeur.

Je donne à Mme de Nerce mon gobelet de vermeil.

Signé : Elisabeth de Gozon de Montcalm, et cacheté de son cachet.

Testament de Jean Saurin.

Extrait des Registres des Testaments Clos, volume 37.

Au nom de Dieu soit fait, Amen. Sçachent tous présens et advenir que l'an mille six cens quatre-vingt et dix et le vingtquatrième jour du mois de mars par devant moy Jaques Deharsu notaire public juré citoyen de Genève soubsigné, et présens les témoins sous nommés, a esté en personne Monsieur Jean Saurin, docteur en droit et jurisconsulte de la ville de Nismes, réfugié en cette ville de Genève, le-

quel étant en bonne santé de corps et d'esprit par la grâce de Dieu, de son bon gré et bonne volonté, a fait et ordonné son testament nuncupatif contenant sa dernière volonté en la forme qui s'ensuit. Premièrement il s'est recommandé à Dieu de tout son cœur le priant très-humblement de luy faire miséricorde, de luy pardonner tous ses péchés en faveur de la mort et passion de nostre seigneur Jésus-Christ son fils nostre Sauveur et Rédempteur sur le mérite duquel il appuye toute sa confiance, et de recevoir son âme en paradis en la compagnie des Anges et des Saincts dés qu'elle sera séparée de son corps, en attendant qu'il soit réuni avec elle par la bienheureuse résurrection. Plus le dit sieur Testateur a donné et légué, donne et lègue aux pauvres de la Bourse françoise de Genève la somme de cent livres tournois payables aux fondateurs ou administrateurs de la dite Bourse, un an après son déceds; et si Dieu permet que l'exercice de la Religion chrestienne réformée soit restablie en France et que la famille du dit Testateur recouvre ses biens, il a chargé son héritière cy après nommée d'augmenter le dit legs pie de telle somme qu'elle trouvera à propos au profit des pauvres de lá dite Religion réformée de la ville de Nismes, voulant que la dite augmentation soit mise entre les mains du Receveur du Consistoire de la dite ville pour estre employée au soulagement des dits pauvres selon la volonté de la dite compagnie. Plus le dit sieur Testateur a légué et lègue à Jaques, Louis, Antoine, Henri et Anne-Marie ses enfans et de Dam^lle

Ypolite de Tournier son espouse et aux posthumes qu'il pourroit avoir, à chacun le droit de légitime qui leur compétera sur ses biens meubles et immeubles, noms, drois et actions présens et advenir. Le dit sieur Testateur a institué et nommé de sa propre bouche son héritière universelle la dite Dam[lle] Ypolite de Tournier sa bien aimée espouse qu'il a fait maistresse de tous ses biens et décernée Tutrice de leurs dits enfans, le tout à la charge de les entretenir et eslever selon leur condition et principalement de les faire instruire dans la piété, dans la dite Religion pure réformée et dans les autres connaissances vertueuses auxquelles ils seront propres et de leur restituer les dis biens et héritages entièrement et sans distraction au temps du déceds de la dite héritière, ou plustôt quand bon luy semblera, sçavoir à chacun des susdits enfans par esgales parts, à la réserve de la bibliothèque du dit Testateur, laquelle il a léguée par préciput ausdits Jaques et Louis ses deux fils aisnés si Dieu leur donne les moyens de la retirer. Et à l'égard des pièces de vaisselle d'argent qui se trouveront dans son héritage, le dit sieur Testateur a permis à la dite héritière d'en disposer et de les partager à sa volonté. Enfin le dit sieur Testateur a exorté et exorte affectueusement tous ses dis enfans et leur ordonne par exprès de vivre dans la crainte de Dieu et en gens d'honneur de probité, de demeurer toujours dans l'obéissance qu'ils doivent à leur dite mère et de luy rendre avec attachement tous les services ausquels sa bonté, ses soings pour eux et le devoir de leur naissance les

obligent. Et ce que dessus le dit sieur Saurin a déclaré estre sa dernière disposition qu'il veut estre valable comme Testament ou comme codicile ou donation à cause de mort ou autrement comme elle pourra mieux valloir suivant le droit escrit et l'usage observés en la province du Languedoc, priant les témoins soubsignés qu'il a appelés à tel effect d'en conserver la mémoire et nous notaire susdit de luy en octroyer acte. Fait et prononcé à Genève sur le propre escrit du dit sieur Testateur présens les sieurs George Courant. Jean Matringe. Antoine Matringe, Nicolas Nicod, Robert Barbier, Jean Roche et Jean-Fr. Jairs, tous tant citoyens que habitans du dit Genève. témoins requis et soubsignés avec le dit sieur Testateur *(suivent les signatures de Saurin, des témoins ci-dessus nommés et de J. Deharsu notaire).*

Le lit de mort de Saurin.

En 1855. une vive polémique s'éleva entre MM. Von Osterzée et Busken-Huet au sujet de la scène provoquée par le pasteur Théodore Huet dans les dernières heures de la vie de Saurin.

M. Busken-Huet. descendant du pasteur Huet. a publié une brochure où il atténue et tente de justifier les procédés de son ancêtre à l'égard de Saurin. Il éta-

blit que les paroles, prononcées par Huet, se trouvaient « psychologiquement possibles, » vu que d'après les pièces du procès intenté à Bruyx, pour injures contre les pasteurs de La Haye la coopération de Saurin à la confection de ce libelle, reste au moins douteuse. En effet, six mois après la mort de Saurin, les tribunaux hollandais, sollicités par ses amis de prononcer un verdict établissant son entière innocence, ne purent rendre un jugement affirmatif et laissèrent la chose en suspens. Dans ces circonstances, M. B.-H. pense que Huet pouvait jusqu'à un certain point s'adresser à la conscience de Saurin mourant. Ebranlé dans sa confiance en la bonne foi d'un frère dont il n'avait jamais encore douté, il ne vint pas comme un profanateur d'une chambre mortuaire troubler les derniers moments d'un moribond, mais comme un ami de l'humanité à qui il faisait mal qu'un prédicateur de l'Évangile pourrait entrer dans l'éternité avec des protestations équivoques sur les lèvres.

Tel est le résumé de l'argumentation de M. Busken-Huet. Pous nous, nous comprenons qu'après la mort de l'une des parties, au témoignage duquel on ne peut plus recourir dans la révision ou l'achèvement d'un procès, un tribunal ne puisse prononcer entre deux affirmations contradictoires. Mais, en réalité, quelle est la question. Deux années avant sa mort, Saurin est indignement insulté par un de ses collègues dans la *Bibliothèque raisonnée*. il n'intente aucun procès à l'auteur de ces injures, M. de la Chapelle. Un jeune instituteur, le sieur Bruyx, veut ven-

ger Saurin : il le consulte. Saurin repousse toutes ses avances, l'auteur officieux persiste, et publie un livre où il adresse aux adversaires de Saurin des invectives analogues à celles qui furent prodiguées au grand prédicateur. Bruyx est poursuivi pour cet ouvrage, il affirme que Saurin lui a fourni les détails qui compromettent ses collègues. Saurin nie positivement cette coopération, et la question faute de preuves positives reste légalement irrésolue.

Dans cet état de choses, à l'occasion d'une querelle de journaux où Saurin était le premier attaqué, on se demande si le pasteur Huet a observé la loi chrétienne en venant, sous l'empire d'un doute, troubler les derniers moments d'un collègue et refuser d'ajouter foi à sa dernière parole.

Les Loteries des Pays-Bas en 1700.

Saurin fait mention d'une somme considérable gagnée à la loterie de la généralité. Comme ces mots pourraient faire supposer qu'il s'agit des loteries ordinaires, nous devons établir que l'entreprise dont parle notre grand prédicateur, portant intérêt, émettait des actions dont les numéros favorisés par le sort recevaient des primes plus ou moins fortes, ainsi que cela se pratique de nos jours par les sociétés les plus respectables.

Généalogie de la famille Saurin.

A M. Gaberel de Rossillon, ancien pasteur, à Genève.

Révérend et cher Monsieur,

Je vous envoie toutes les informations concernant notre famille que j'ai pu retrouver. C'est la copie d'un ancien document écrit par notre ancêtre Louis Saurin après la mort de son frère le célèbre prédicateur. Le reste des papiers de la famille est demeuré entre les mains de son fils Philippe, mort à Londres sans laisser d'enfants. Nous ne les possédons pas.

La date de la mort de Mme Saurin, la mère, ne se trouve pas dans les livres de la vieille église de Dublin, il est probable qu'elle sera retournée à Londres auprès de son petit-fils Philippe.

Les lettres de Mlle de St-Véran ont absolument disparu.

Je regrette de n'avoir pas d'autres détails à vous donner concernant ma famille et mes ancêtres, mais voici un article biographique touchant les enfants de Louis Saurin. J'attends avec impatience la publication de votre livre.

Recevez, cher et révérend Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

JAQUES SAURIN,
Recteur de Seagoe et archidiacre de Dromore
(Irlande).

1er novembre 1864.

« La famille de Saurin, originaire du Languedoc, est noble et ancienne, et a produit en divers tems des hommes distingués par leur valeur et leur sçavoir.

« Noble Charles de Saurin au lieu de Calvisson dans le Diocèse de Nismes, servit longtems dans les armées et fut père de Jean et Jaques Saurin.

« Noble Jean de Saurin, fils ainé de Charles, fut Page de Monseigneur le Conestable de Montmorency, Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et mérita par ses services la charge de Gouverneur de la Ville et Château de Sommières, dont il fut pourvu par le Roi Henri le Grand, suivant les lettres patentes données à St-Germain le dernier octobre 1597.

« Noble Jaques de Saurin, fils de Charles de Saurin, après la mort de Jean de Saurin, son frère ainé, fut pourvu de la charge de Goaverneur de la Ville et Château de Sommières par M. le Conestable suivant la Commission donnée à Montpellier le 27 septembre 1601. Il se démit de son Gouvernement et se retira en Lorraine, où il se maria avantageusement et eut plusieurs emplois de distinction par le Duc ; il fut envoyé à la Cour de France pour y négocier des affaires de conséquence ; il eut deux fils, Capitaines de Cavalerie qui furent tués au combat de Seness.

« Sa veuve, qui hérita de tous ses biens, se remaria avec Le Marquis de Courcelles.

« Jean de Saurin laissa trois enfans et deux filles, sçavoir : Noble Antoine de Saurin, qui fut pourvu du même gouvernement par la démission de Jaques de

Saurin. son oncle. après la mort de Jean de Saurin, son père, par lettres de provision du 20 janvier 1602. M. le Conestable et M. le Duc de Vaudacour lui firent l'honneur de lui écrire dans des termes très-avantageux, qu'ils venaient d'apprendre la perte que le service du Roi venait de faire en la personne de feu son père, l'exhortant de suivre son exemple et d'imiter ses vertus. Il laissa deux fils qui moururent dans le service sans postérité, l'un Capitaine de Cavalerie dans Balthazar *(sic?)* et l'autre Capitaine des Gardes de M. Le Maréchal de Gassion: il laissa trois filles, dont deux ont été Religieuses et la troisième fut mariée en Bourbonnais.

« Le second fils de Jean de Saurin fut Noble N... de Saurin, Capitaine des Gardes de M. le Duc de Rohan, qui fut tué au service, laissant un fils fort jeune qui s'établit à Nismes et prit le parti de la Robe, il fut un avocat d'une grande réputation, qui savait parfaitement les Belles-Lettres et qui était de l'Académie Royale de Nismes. M. Fléchier, évêque de cette ville, en faisait grand cas. Ce fut Jean Saurin.

« Il eut plusieurs enfans: trois fils et une fille qui fut élevée suivant sa condition.

« Et ayant quitté la France lors de la conversion générale, il se retira à Genève avec sa famille.

« Noble Jacques de Saurin, l'aîné, servit quelques campagnes en qualité d'Enseigne dans le Régiment de Galloway. Son Père l'ayant retiré quelque tems après du service, il s'attacha à la prédication et se retira, après la mort de son Père, avec sa famille à

Londres. Son second frère *est* ministre en Irlande et le troisième *est* Capitaine de Cavalerie au service du Roi d'Angleterre. Sa sœur se maria à Londres avec un Officier Français.

« Noble N. Daniel, troisième fils de Jean de Saurin, fut ministre et eut deux fils et une fille qui fut élevée dans la religion protestante. Louis fut l'aîné, qui fit ses études à l'académie de Saumur, et passant par Moulins fut sollicité par trois proches parentes de son nom, dont deux étaient Religieuses au Monastère de la Visitation, et ayant été rendre ses devoirs à Mme la Duchesse de Montmorency, qui le pressa aussi beaucoup, et qui conservait le souvenir de sa famille, il embrassa la Religion Catholique et s'attacha à la prédication, où il réussit parfaitement, mais son peu de santé ne lui ayant pas permis de continuer, il alla à Paris où son mérite et sa vertu le firent connaître. Le Roi lui donna des pensions et il fut employé plusieurs fois pour des négociations secrètes auprès des Princes d'Allemagne; il fut reçu à l'Académie de Ricomati de Padoue dans un voyage qu'il fit en Italie.

« Il était encore de l'Académie Royale de Nismes. Il a fait plusieurs ouvrages en vers français, où il a excellé, entre autres un poème à M. Le Dauphin sur sa Campagne de 1690, et plusieurs traductions des fables du Père Comire et des Hymnes de M. de Santeuil, chanoine de St-Victor, dédiées à Mme de Maintenon, qui sont fort estimées.

« Il y a encore une branche de cette famille en Provence qui a produit des gens de service et de mérite et qui se distinguèrent fort.

« Les différentes Patentes de Charles de Saurin pour le gouvernement de Sommières, de Mestre de Camp d'Infanterie et de Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, et celle de Jacques de Saurin, son fils, pour le gouvernement de Sommières, sont entre les mains de M. Philippe Saurin à La Haye.

« Jaques Saurin, fils de Louis, frère du grand prédicateur, fut vicaire de Belfast pendant vingt-six ans, sa mémoire était si vénérée que, cinquante ans après sa mort, l'église de Belfast étant reconstruite, on transporta son tombeau sous la table de la Communion.

« Un de ses fils, Jaques Saurin, fut nommé Evêque de Dromore, il est mort en 1842. Ce prélat se distingua par son extrême charité envers les protestants dissidents, il voulait que le surplus des revenus épiscopaux fût employé au bien-être des paroisses.

« Son frère, le *très-honorable* Williams Saurin, mort en 1839, fut un des magistrats les plus distingués et Attorney général de l'Irlande. »

Note sur la famille de Montcalm.

La maison de Montcalm est originaire du Rouergue. Louis de Montcalm épousa le 15 mai 1582 Marthe de Gozon, dame de Gozon, Melac et St-Victor. Elle porta ses biens à son mari, avec la charge du nom et

des armes de Gozon. Louis II de Montcalm, fils du précédent, fut l'intermédiaire employé par Richelieu et le duc de Rohan, pour négocier le traité de paix de 1629. Son petit-fils, Pierre de Montcalm, seigneur de St-Véran, mort le 18 avril 1695, n'eut que deux filles de son mariage (qui eut lieu le 15 juin 1663) avec Magdeleine de Vignoles, fille de Gaspard de Vignoles, président de la Chambre de l'édit de Castres, et d'Eléonore d'Arpajon-Broquiez, morte à Genève en 1705.

1° Louise Guionne de Montcalm, demoiselle de St-Véran, née le 19 janvier 1665, morte à Genève le 10 octobre 1740, et

2° Elizabeth de Montcalm, demoiselle de Gozon, née en 1667, morte à Bursins, canton de Vaud, en octobre 1743.

C'est à ces deux demoiselles de Montcalm que sont adressées toutes les lettres de Jaques, Louis et Marc-Antoine Saurin.

Les Saurin se traitant de cousins avec les demoiselles de Montcalm, il est possible que cette parenté provienne du mariage de Pierre de Montcalm avec Magdeleine de Vignole; les Saurin qui appartenaient à une famille de très-ancienne noblesse, ayant eu eux-mêmes plusieurs alliances, avec une autre branche de la famille des Vignoles.

Saurin et les Incrédules.

(Sermon sur les travers de l'esprit humain.)

Nous avons dit que Saurin avait combattu les rationalistes de son temps avec autant d'énergie que d'urbanité, voici un exemple de cette polémique.

Le mérite des esprits forts consiste à éviter un abîme pour se jeter dans mille et mille abîmes. Prodiges inouïs de crédulité et d'incrédulité tout ensemble! Esprits contradictoires. qui ne sauraient digérer les mystères de la religion et qui digèrent les mystères de l'athéisme: qui ne comprennent pas qu'il y ait un Dieu éternel. et qui comprennent que le monde subsiste de toute éternité: qui ne comprennent pas qu'un Être sage et intelligent ait agencé les parties de cet univers. et qui comprennent que cet univers ait été arrangé sans sagesse et sans intelligence: qui ne comprennent pas qu'il y ait une substance spirituelle et qui comprennent qu'une substance brute. qu'un vent. qu'une vapeur. que quelques parties subtiles de la matière pensent. réfléchissent. conçoivent. argumentent: qui ne comprennent pas que la conversion du monde païen soit l'effet de miracles qui ont été opérés pour la confirmation de l'Evangile. et qui comprennent que des peuples entiers aient renoncé à leur religion, à leurs préjugés. à leur prospérité, à leur vie. sans prodiges. sans miracles. sans

démonstrations, qui ne comprennent pas que nos auteurs sacrés aient été inspirés, et qui comprennent que sans aide surnaturelle, ils aient prédit l'avenir, donné un corps de doctrines supérieur à tous les systémes de la Grèce.



Un mémoire contenant les principaux faits de cette biographie a été lu à l'Académie des sciences morales et politiques de France au mois de décembre 1864, par M. Mignet.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS. 1
CHAP. I. La jeunesse de Saurin 11
CHAP. II. Saurin prédicateur 36
CHAP. III. Vie sociale de Saurin. 81
Correspondance de Saurin et de sa famille 129

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Testament de Mlle de St-Véran.
2. Testament de Jean Saurin, le père.
3. La loterie de la généralité.
4. Le lit de mort de Saurin.
5. La généalogie de Saurin.
6. La généalogie de Mlle de St-Véran.
7. Saurin et les incrédules.

2715 14